

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Questions au Gouvernement** (p. 2).
 - MODE DE SCRUTIN
DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES (p. 2)
MM. Guy Hascoët, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.
 - SITUATION DE L'EMPLOI
DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT (p. 2)
Mmes Gilberte Marin-Moskovitz, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.
 - AVENIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 3)
MM. Yves Tavernier, Lionel Jospin, Premier ministre.
 - RECONNAISSANCE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN (p. 4)
MM. Jean-Paul Bret, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.
 - REDRESSEMENT DU CRÉDIT LYONNAIS (p. 5)
MM. Jean-Pierre Brard, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.
 - HÉBERGEMENT DES ÉTRANGERS
NON RÉGULARISABLES (p. 6)
M. Louis de Broissia, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.
 - DÉLINQUANCE DES MINEURS (p. 8)
MM. Gérard Hamel, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.
 - 35 HEURES (p. 9)
M. Philippe Houillon, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.
 - MESURES EN FAVEUR DES VEUVES (p. 9)
M. Denis Jacquat, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.
 - SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES (p. 10)
MM. Jacques Floch, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

2. **Rappel au règlement** (p. 11).
MM. Philippe Séguin, le président.
3. **Passage à la monnaie unique.** – Explications de vote et vote sur une proposition de résolution (p. 11).
MM. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; Philippe Séguin.
M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.

EXPLICATIONS DE VOTE
ET VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 16)

MM. Robert Hue,
Valéry Giscard d'Estaing,
Jacques Rebillard,
Jean-Marc Ayrault,
Philippe Séguin.

Adoption, par scrutin, de l'article unique modifié de la proposition de résolution.

Suspension et reprise de la séance (p. 30)

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

4. **Animaux.** – Discussion, selon la procédure d'examen simplifiée, d'un projet de loi (p. 30).
M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.
M. Georges Sarre, rapporteur de la commission de la production.
DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 33)
MM. Pierre Carassus,
Jean-Pierre Blazy,
Nicolas Dupont-Aignan.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. **Ordre du jour** (p. 37).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par celles du groupe Radical, Citoyen et Vert.

MODE DE SCRUTIN DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

M. le président. La parole est à M. Guy Hascoët.

M. Guy Hascoët. Monsieur le Premier ministre, vous le savez, nous sommes favorables à des réformes en profondeur du fonctionnement de nos institutions, qui touchent tant le cumul des mandats que l'introduction de la parité hommes-femmes ou la création de conseils de pays ou d'agglomérations.

Sur l'évolution des modes de scrutin, nous vous avons signifié notre disponibilité pour adopter des textes qui allient la recherche de stabilité des exécutifs et la représentation proportionnelle équitable.

Nous avons dit aussi que nous souhaitons avancer de manière claire sur un dispositif d'ensemble.

Stabilité et proportionnelle sont possibles par l'intermédiaire d'un scrutin législatif double, qui a fait ses preuves en Allemagne.

Une proportionnelle à deux tours pour les élections régionales permettrait de répondre aux objectifs précités.

Le scrutin sénatorial pourrait évoluer vers un mode proportionnel et régionalisé.

Or, aujourd'hui, les énergies semblent se mobiliser pour changer le mode de scrutin européen qui est juste et qui ne nous semble pas poser de problème. Pourquoi ? Nous ne pourrions pas accepter une évolution qui aboutirait à une proportionnelle telle qu'elle ne laisse place qu'à un grand parti de gauche et à un grand parti de droite, avec, hélas ! toujours, le Front national, à l'exception de tous les autres. Pour nous, l'évolution proposée ne peut avoir de sens que si elle s'inscrit dans un mouvement d'ensemble où la région, en tant qu'entité géographique et en tant qu'institution, loin d'être un prétexte, serait au cœur des compétences de la République.

Ma question est simple : assiste-t-on, et dans quel ordre, à la mise en chantier de ce dessein ambitieux ou à une opération d'opportunité dont le scrutin européen serait le support ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez évoqué la réforme du mode de scrutin des élections européennes. Vous avez souhaité mettre la région au cœur de la République. L'actuel mode de scrutin, avez-vous dit, est juste et ne pose pas de problème. Cet avis n'est pas partagé sur tous ces bancs.

Deux critiques principales lui sont faites.

Premièrement, il maintient le parlementaire européen assez loin des électeurs.

Deuxièmement, il ne permet pas de défendre efficacement les intérêts de la France compte tenu de la manière dont sont prises les décisions au Parlement européen par deux groupes où nous sommes loin d'être majoritaires, par suite de l'émiettement de la représentation française.

J'ajoute une troisième critique : le mode de scrutin actuel ne mobilise guère les électeurs puisque, à chaque élection, nous observons un taux d'abstention relativement important.

Il faut rechercher une solution.

S'agissant du rapprochement des députés européens avec les électeurs, on peut penser à la région, mais plusieurs problèmes se posent : certaines régions n'éliraient qu'un seul député ; une certaine inégalité démographique pourrait poser des questions d'ordre constitutionnel ; la représentation de l'outre-mer pose problème. On a alors pensé à de plus grandes régions ou à regrouper les régions, mais cette idée se heurterait à d'autres critiques. On a eu aussi l'idée de dessiner 87 circonscriptions ou moins,...

M. Hervé de Charette. C'est mieux !

M. le ministre de l'intérieur. ... quitte à envisager une liste nationale dans la perspective d'une réduction future du nombre des députés européens, corrélative à l'élargissement du Parlement européen.

S'agissant de l'efficacité, il est bien clair que nos forces politiques représentées à Strasbourg sont assez peu présentes, souvent même absentes, et n'agissent pas efficacement dans les cadres existants, le PPE et le PSE, où se prennent réellement les décisions.

Il faut, sur cette affaire, une concertation approfondie au niveau du Gouvernement avant que le débat s'engage devant le Parlement dans les meilleures conditions, de façon à tenir compte de tous ces éléments pour trouver une solution permettant à la fois de rapprocher l'élu de l'électeur, de défendre les intérêts de la France à Strasbourg et de susciter l'intérêt de l'électorat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

M. le président. La parole est à Mme Gilberte Marin-Moskovitz.

Mme Gilberte Marin-Moskovitz. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, le Territoire de Belfort compte 7 000 demandeurs d'emploi. Après la fermeture de Bull Périphériques, les dégraissages successifs et continus au centre de production Peugeot de Sochaux, des milliers d'emplois – plus de 20 000 – ont disparu dans l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Les efforts des collectivités locales n'ont pu compenser cette hémorragie.

Aujourd'hui, madame la ministre, je voudrais exprimer l'inquiétude des élus devant la situation et le devenir des usines GEC-Alsthom de Belfort.

Au CCE, 273 suppressions d'emplois et 40 externalisations ont été annoncées dans les ateliers de FLO, France Locomotive. Cette filiale de la division « transport » du puissant groupe Alcatel-Alsthom, très cotée en bourse, qui employait 1 600 personnes en 1991 va ramener ses effectifs à 700 salariés. Pourtant les ateliers belfortains de FLO sont les seuls en France à fabriquer des locomotives, notamment pour le TGV.

Parallèlement, le secteur de l'énergie, qui emploie sur le site de Belfort 3 500 personnes, risque de se voir supprimer plusieurs centaines de postes.

Ces licenciements sont inacceptables, dès lors que d'autres solutions existent : mutations des salariés dans d'autres ateliers belfortains du groupe, réduction du temps de travail, commandes publiques, par exemple celles de la SNCF.

Madame la ministre, notre région est sinistrée.

Que comptez-vous faire, en liaison avec les ministres de l'industrie, de l'économie et des finances, des transports, de l'aménagement du territoire, pour maintenir les emplois sur le site GEC-Alsthom de Belfort, et, bien entendu, pour développer l'activité économique dans le Nord de la Franche-Comté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée, comme vous l'avez très bien dit, le Territoire de Belfort souffre de restructurations industrielles lourdes : après Bull, après Peugeot, aujourd'hui GEC-Alsthom. Mme Voynet a d'ailleurs rappelé ici même nos préoccupations en ce qui concerne ce territoire.

En ce qui concerne GEC-Alsthom, aujourd'hui, cette entreprise souffre, dans sa partie ferroviaire, du non-renouvellement de matériels par la SNCF. Je sais que Jean-Claude Gayssot travaille actuellement sur la politique ferroviaire en général, mais aussi sur des solutions, comme des commandes pluriannuelles qui permettraient d'éviter des cassures dans le rythme de production de ces entreprises.

Si GEC-Alsthom devait présenter un plan de licenciements, pour de telles entreprises, nous devons être attentifs à deux choses. Premièrement, à leur responsabilité vis-à-vis des salariés : nous devons tout faire pour éviter les licenciements, en examinant toutes les possibilités, notamment la réduction de la durée du travail, dont vous avez parlé. Deuxièmement, leur responsabilité vis-à-vis du territoire : beaucoup de grands groupes industriels, aujourd'hui, savent aider au développement local, à la générescence de petites et moyennes entreprises dans ces bassins locaux.

Je compte être très vigilante à la fois sur la qualité du plan social, s'il devait y en avoir un après acceptation de toutes les autres mesures, et sur la responsabilité des grands groupes vis-à-vis du territoire où ils ont vécu grâce à la compétence des salariés, comme c'est le cas dans le Territoire de Belfort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

AVENIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le Premier ministre, il y a dix ans, au lendemain du drame de la grotte d'Ouvéa, la Nouvelle-Calédonie s'enfonçait dans la guerre civile.

Il a fallu la volonté et la lucidité du gouvernement de Michel Rocard (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), il a fallu le courage et l'intelligence des responsables des communautés calédoniennes pour que le pire soit évité et pour que renaisse l'espoir.

Les « accords Matignon » assurent depuis dix ans la paix en Nouvelle-Calédonie dans la reconnaissance du pluralisme des cultures.

La page de l'ère coloniale a été tournée.

La culture et l'identité kanakes ont été enfin pleinement reconnues.

Un programme ambitieux d'équipements publics a été réalisé, comme une mission de notre commission des finances a pu le constater.

Les « accords Matignon » ont fixé à l'année 1998 le terme de la recherche de ce consensus. Ce consensus a été trouvé hier. Chacun en mesure l'importance historique pour la Nouvelle-Calédonie et pour la France. Que le Gouvernement, le FLNKS et le RPCR en soient félicités.

Aussi est-il naturel, monsieur le Premier ministre, que vous informiez la représentation nationale du contenu de cet accord qui doit, à terme, conduire la Nouvelle-Calédonie sur la voie de la pleine souveraineté. Les institutions du territoire doivent être modifiées ; d'importants transferts de compétences interviendront.

Pouvez-vous indiquer selon quelles modalités et selon quel calendrier le Parlement sera saisi de ce dossier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le député, il y a dix ans, en avril et en mai, le gouvernement de l'époque, celui de Michel Rocard, parvenait effectivement à renouer les fils du dialogue en Nouvelle-Calédonie.

Quelques semaines plus tard, à Matignon, étaient signés par le Premier ministre, par Jean-Marie Tjibaou et par Jacques Lafleur, ainsi que par leurs délégations, les accords de Matignon. Cette signature suscitait, localement et en France, un grand espoir et, sans doute aussi, du soulagement.

Le 20 août 1988, les accords de la rue Oudinot permettaient la formalisation d'un projet de loi référendaire, que le peuple français approuvait, et qui mettaient en place les institutions qui régissent encore aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie.

Dix ans ont passé. Nous sommes en 1998 et, selon l'article 2 de la loi référendaire du 9 novembre 1988, les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie devraient faire l'objet d'une consultation sous la forme d'un scrutin d'autodétermination, tel que prévu à l'article 53 de la Constitution de notre pays, et se prononcer donc sur le maintien du territoire dans la République, ou sur son accession à l'indépendance. Or tout le monde admettait à l'époque, en tout cas quelques années après, que ce scrutin d'autodétermination serait trop simplificateur pour la situation calédonienne et que son résultat ferait sans doute retourner plusieurs années en arrière, générant par là même rancœurs et ressentiments.

Dès 1991, Jacques Lafleur, président du RPCR, l'avait senti et avait proposé de rechercher une solution consensuelle traduisant un compromis institutionnel, solution que le RPCR et le FLNKS appelleraient à voter. Le FLNKS a accepté sa proposition. Le gouvernement de l'époque et ceux qui l'ont suivi ont indiqué que, dès lors qu'une telle solution recueillerait l'assentiment des signataires des accords de Matignon de 1988, elle pourrait effectivement faire l'objet d'une consultation sur le territoire, différente donc d'un scrutin d'autodétermination pour dire oui ou non à l'indépendance. Des contacts dans ce sens ont eu lieu, puis des négociations ont été conduites par les gouvernements précédents, plus particulièrement, faut-il le dire, par le gouvernement précédent et n'ont pas débouché sur des résultats concrets, dans les conditions qu'on se rappelle.

Mon gouvernement s'est donc immédiatement attelé à la recherche d'une solution négociée s'inspirant de la démarche initiale de 1991, mais le temps pressait car nous entrons bientôt dans l'année 1998.

La première étape a été – j'y ai fait allusion, ainsi que le secrétaire d'Etat à l'outre-mer – de régler ce qu'on a appelé « le préalable minier », la question minière. Il s'agissait, dans un souci de rééquilibrage économique entre le nord et le sud du territoire, de procéder à un échange de gisements miniers permettant la constitution d'une usine métallurgique dans le nord de la Nouvelle-Calédonie. Jean-Jack Queyranne, aux travaux duquel je rends hommage, Dominique Strauss-Kahn, Christian Pierret, avec l'aide de Philippe Essig, et mon cabinet ont réalisé ce travail considérable pour sortir d'une situation qui paraissait inextricable et ont pu régler et lever ce préalable à la discussion institutionnelle.

Dès lors, j'ai pu ouvrir, le 24 février dernier, à l'hôtel de Matignon, les discussions politiques qui ont abouti à l'accord signé hier.

La méthode retenue a été, après une phase de discussions bilatérales menées avec le FLNKS, seul, sur la question dite du « contentieux colonial », sur laquelle le gouvernement précédent avait travaillé et avait préparé un texte, de dresser le bilan des accords de Matignon puis d'examiner, de façon très pragmatique et concrète, toute une série de questions – population, économie, culture, social, environnement – avant de traduire les réflexions ainsi recueillies en termes institutionnels.

Il s'agissait donc, non pas de poser en préalable une construction institutionnelle, mais d'examiner les sujets concrets que les forces politiques, malgré leurs visions un peu antagonistes, étaient prêtes à discuter pour ensuite bâtir une solution institutionnelle. L'esprit qui nous a animés était celui des accords de Matignon antérieurs, celui du dialogue et du partenariat.

Deux mois après, nous aboutissons effectivement à un texte qui comporte un préambule et un document d'orientation.

Le préambule évoque les conséquences de la colonisation pour l'identité kanake et fait de la reconnaissance de cette identité un préalable à la refondation d'un contrat social nouveau entre toutes les communautés de la Nouvelle-Calédonie. Il marque une orientation vers un partage de souveraineté, sur la voie de la pleine souveraineté.

Le document d'orientation entre dans le détail du fonctionnement des institutions, des transferts de compétences et de la politique de développement économique et social qui doivent être réalisés.

L'ensemble de ce dispositif sera soumis à la consultation des populations intéressées et une nouvelle consultation est prévu dans vingt ans ou, éventuellement, si le congrès du territoire en est d'accord, dès la quinzième année, ce qui, de toute façon, nous laisse le temps d'évoluer, de réfléchir et de rapprocher les communautés.

La réforme nécessitera un projet de loi constitutionnelle que le Gouvernement présentera au Président de la République. Je lui en ai parlé ce matin, comme je l'ai tenu informé pendant tout le cours de cette négociation.

Il convient de féliciter, pour leur esprit de responsabilité, les forces politiques en Nouvelle-Calédonie. Et nous devons nous féliciter tous ensemble de cet accord, qui est une nouvelle étape de paix et qui montre la capacité de la France – de notre pays – à maîtriser, dans l'ordre, les évolutions nécessaires.

C'est pourquoi je serai extrêmement heureux, les 4 et 5 mai prochain, de me rendre, malgré un calendrier assez serré – juste après le sommet sur l'euro et avant le sommet franco-allemand – au moins symboliquement, en Nouvelle-Calédonie, pour apposer personnellement ma signature sur ces accords et pour rendre hommage aussi, à l'occasion de l'inauguration de l'institut culturel Jean-Marie Tjibaou, à cette haute figure calédonienne...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Assassin de gendarmes !

M. le Premier ministre. ... qui a réalisé les accords aux côtés de Jacques Lafleur, et dont nous saluons, je pense, unanimes, la mémoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur quelques bancs du groupe communiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

RECONNAISSANCE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bret.

M. Jean-Paul Bret. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Deux questions d'actualité ont été posées, hier, sur la reconnaissance du génocide arménien. A mon tour, je souhaiterais revenir sur ce sujet.

Pourquoi cette obstination ? Bien sûr, l'histoire mérite débat. Bien sûr, la recherche historique est une nécessité. Dans le même temps, chacun sait qu'il n'est pas possible de revenir sur certains faits sans attenter à la vérité.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et pourquoi ?

M. Jean-Paul Bret. Oui, le 24 avril 1915 marque bien le début d'un génocide, celui des Arméniens de l'Empire ottoman. Quoi qu'ait voulu faire croire la politique négationniste d'Etat menée par la Turquie et sa diplomatie,

qui ont fait du mensonge une stratégie officielle, il ne s'agit pas de massacres, ni d'une version arménienne de l'histoire, mais bien d'un génocide répondant à la définition qu'en a donnée l'ONU le 9 décembre 1948.

Le gouvernement « Jeune-Turc » de 1915 a mis en place une organisation spéciale pour exterminer la population arménienne. Deux tiers des Arméniens sont morts sous la torture, exécutés, ou parce qu'ils étaient soumis à des conditions de vie insupportables. Des enfants arméniens ont été enlevés ou offerts à d'autres groupes ethniques. Tout cela a été prouvé. Il s'agit bien d'un génocide.

En 1984, le Président de la République, François Mitterrand, a d'ailleurs utilisé le terme de génocide, de même que le ministre des affaires étrangères, Claude Cheysson.

A l'Assemblée nationale, depuis plusieurs années déjà, des parlementaires issus de toutes les formations politiques républicaines ont déposé des propositions de loi tendant à la reconnaissance officielle par la France de ce génocide. A ce jour, ces propositions sont restées lettre morte.

Nous ne gagnerons rien à jouer sur les mots. La diaspora arménienne est née du deuil et de la souffrance. Nous l'avons aidée à survivre. Nous devons l'accompagner sur les chemins de sa mémoire, parce que sa mémoire est aussi la nôtre.

M. Guy Teissier. Ce n'est pas ce qu'ils demandent !

M. Jean-Paul Bret. La reconnaissance du génocide arménien n'est pas seulement l'affaire de la communauté arménienne. Elle est celle de tous les hommes. Chaque fois qu'un génocide est perpétré, c'est toute l'humanité qui bascule pour n'avoir pas voulu voir ou pour avoir laissé faire. Chaque fois qu'un génocide est nié, c'est toute l'humanité qui compromet son avenir.

Monsieur le ministre, quand prononcerez-vous officiellement le mot de génocide pour qualifier le drame qui, au début de ce siècle, a frappé la communauté arménienne de Turquie ? Le groupe socialiste, pour sa part, a décidé d'utiliser les possibilités que lui donne le règlement de l'Assemblée pour prendre l'initiative d'une proposition de loi et la conduire jusqu'à son terme législatif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Comme vous l'avez indiqué, monsieur le député, le 24 avril 1915, commençaient en Turquie de terribles massacres : il est aujourd'hui établi qu'une partie importante de la population arménienne de ce pays, alors sous un régime finissant et secoué de convulsions, a été exterminée.

Depuis lors, cet anniversaire a toujours été commémoré avec beaucoup de recueillement et d'émotion. Comme beaucoup d'autres pays, la France est hantée par ce souvenir, mais plus qu'eux encore car nombre de survivants de ces massacres ont réussi à rejoindre notre territoire, y ont refait leur vie et ont apporté, au fil des générations, une contribution admirable et reconnue, non seulement à sa vie, mais à son identité, à sa culture et à son expression.

En effet, au début des années 80, le président Mitterrand avait parlé de « génocide » à ce sujet. Aujourd'hui, le Gouvernement s'associe à la peine et au souvenir des

Arméniens. Il s'exprimera solennellement, par le biais d'un communiqué du Premier ministre, le 24 avril, jour anniversaire que vous rappeliez.

M. François Rochebloine. Ce n'est pas ce qu'on demande !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous n'avons cessé de dire aux Turcs, et encore aux responsables de la Turquie actuelle, qu'il fallait aller beaucoup plus loin que la petite ouverture dont ils ont fait preuve en commençant à autoriser des historiens à faire leur travail d'objectivité et de vérité sur ces événements.

Même si c'est encore rare, on commence à voir des ouvrages publiés en langue turque qui restituent un récit de ces événements plus conforme à l'analyse que nous en faisons.

Nous les encourageons à aller plus loin car, pour tous les amis de la Turquie, comme pour tous les amis de l'Arménie, les amis des Turcs, les amis des Arméniens, dans le monde d'aujourd'hui...

M. Guy Teissier. Bla-bla-bla !

M. le ministre des affaires étrangères. ... par rapport à l'Europe d'aujourd'hui, il faut que ce travail soit fait pour construire l'avenir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. François Rochebloine. La diaspora appréciera !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

REDRESSEMENT DU CRÉDIT LYONNAIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et concerne le Crédit lyonnais.

Ainsi donc l'oukase de M. Karel Van Miert, commissaire européen est tombé : il faut qu'on lui amène le Crédit lyonnais, mort ou vif !

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Ou bien le Crédit lyonnais rembourse les 120 milliards de francs d'aides qu'il a reçus de l'Etat...

M. Robert Pandraud. Du contribuable !

M. Jean-Pierre Brard. ... et c'est la faillite ; ou bien le Gouvernement français doit accepter le diktat de M. Van Miert...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. L'oukase !

M. Jean-Pierre Brard. ... et livrer, pieds et poings liés, le Crédit lyonnais à l'appétit gourmand de ses concurrents, dont la Deutsche Bank.

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Jacques Fleury. C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Brard. De quel droit M. Van Miert s'adresse-t-il avec cet arrogance au Gouvernement français ?

De quel droit prétend-il régler le sort du Crédit lyonnais et obtenir qu'il soit bradé pour trois francs six sous ?

A qui appartient donc cette banque ? Ce sont les contribuables français qui ont déboursé 120 milliards de francs et qui, ainsi, trois fois, ont payé son prix. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, ma question est simple : comment comptez-vous répondre à l'arrogance de M. Van Miert et faire en sorte que ce qui appartient à la nation reste à la nation ?

Comment comptez-vous répondre aux syndicats qui demandent du temps pour achever le redressement du Crédit lyonnais ?

Enfin, comptez-vous faire en sorte que le Crédit lyonnais soit un élément d'un grand pôle financier public qui devienne un outil déterminant, à la disposition du Gouvernement français, pour mener à bien sa politique en faveur de l'emploi et du développement économique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Je répondrai, à la place de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui présente un texte au Sénat (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), à l'intervention pleine d'émotion que vous venez de faire, monsieur le député.

Dès le mois de juillet, le Gouvernement a posé un certain nombre de principes pour trouver une solution définitive aux difficultés passées du Crédit lyonnais : transparence sur les pertes du passé, plein exercice de la justice sur les responsabilités, rigueur dans la gestion de CDR, confiance dans le redressement du Crédit lyonnais aujourd'hui.

Le plan de 1995 souffrant, hélas ! de beaucoup d'imperfections, il a fallu le renégocier. Dans cette négociation, il faut que chacun reste calme (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) et fasse preuve de responsabilité politique, juridique et financière. Le Gouvernement reprend donc à son compte, monsieur Brard, l'appel au calme que vous avez lancé.

Toute évocation d'une mise en faillite est, bien sûr, hors de propos. Le Crédit lyonnais s'est clairement redressé depuis 1995 et l'Etat soutiendra, en tant que de besoin, ce redressement par tous les moyens appropriés. Les clients ne courent donc aucun risque, évidemment.

La discussion avec la Commission européenne n'est pas achevée. La France, jusqu'à présent, a répondu point par point à ses demandes et a pris des engagements précis, d'une ampleur considérable : un montant de contrepartie double de celui de 1995, un engagement de privatisation respectueux de l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés...

Plusieurs députés du groupe communiste. Eh oui ! Attention !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... sur lequel vous avez insisté, une aide de l'Etat réduite au minimum, en durée et en niveau.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Qui paiera ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je déclare solennellement que des engagements supplémentaires remettraient en cause la viabilité du Crédit lyonnais et iraient au-delà de l'effort qu'il est possible de consentir.

Ainsi, des contreparties plus importantes comme l'abandon de toute présence sur les grandes places bancaires européennes menaceraient le redressement de la banque. L'obligation, vous l'avez dit, de procéder à bref délai à une cession de gré à gré affecterait fortement les conditions de cession. La France doit rester libre de déterminer les conditions de la privatisation afin de défendre les intérêts du contribuable. (« Enfin ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est dans ce cadre que nous mettrons à profit les prochaines semaines pour parvenir à une solution équilibrée avec la Commission européenne, une solution conforme à la bonne gestion du patrimoine public, dans le respect des règles communautaires et des intérêts de l'entreprise qui se redresse, ainsi que de ceux des salariés, sur lesquels vous avez à juste titre insisté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maxime Gremetz. Qu'allez-vous dire à M. Van Miert ? Nous ne savons toujours pas !

M. Jean Ueberschlag. Quel chef-d'œuvre de langue de bois !

HÉBERGEMENT DES ÉTRANGERS NON RÉGULARISABLES

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre en charge de la solidarité nationale, qui doit bien la connaître déjà, puisqu'elle a été posée à plusieurs reprises à son collègue, ministre de l'intérieur.

En ce moment, sur le territoire français, des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sont des étrangers ou des migrants, en situation... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Ce sont des résidents !

M. Louis de Broissia. Peut-être pourriez-vous, mes chers collègues, prendre le temps d'écouter ma question ?

M. le président. Monsieur de Broissia, vous aurez sans doute remarqué que c'est moi qui préside la séance !

Faites silence, mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur de Broissia.

M. Louis de Broissia. Je vous remercie, monsieur le président.

Ces dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sont en situation irrégulière et qui ne seront pas régularisés, doivent être accueillis selon les traditions de la République, de l'hospitalité française et des droits de l'homme, de la famille et de l'enfant.

Or, nous constatons – les préfets, les responsables communaux et les responsables départementaux en sont saisis – que les centres d'accueil d'urgence sont débordés. Et ils risquent de l'être durablement dans l'attente de la reconduite aux frontières que M. le ministre de l'intérieur organise dans les conditions que l'on sait.

J'ai trois questions extrêmement simples et pratiques à vous poser à ce propos, madame le ministre.

Premièrement, comment vous y prendrez-vous – et sans doute, après m'avoir répondu oralement aujourd'hui, me donnerez-vous des précisions par écrit car je ne vous ai pas posé ma question à l'avance – pour régler cette question délicate ?

Deuxièmement, quels délais seront nécessaires pour la régler, compte tenu du nombre des situations enregistrées ?

Troisièmement, qui va payer ?

Un ancien Premier ministre a dit que nous ne pouvions pas supporter toute la misère du monde.

M. Alain Calmat. C'est vrai !

M. Louis de Broissia. L'Etat va-t-il partager avec les collectivités locales la responsabilité d'une certaine incurie gouvernementale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, votre question m'étonne un peu. En effet, pendant la campagne des élections législatives et plus récemment les élections régionales et cantonales, ont circulé dans vos rangs des bruits selon lesquels il y aurait en France 200 000, 300 000 – certains même ont parlé de 800 000 ! – personnes en situation irrégulière. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui ! Alors, qu'avez-vous fait ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Voilà la première question qu'il faudrait se poser !

Notre politique, à nous, est claire. Nous avons toujours considéré que les lois que vous avez fait voter étaient iniques puisqu'elles ne permettaient pas à des hommes et à des femmes qui avaient fait leur vie dans notre pays, qui étaient parents d'enfants français, qui étaient intégrés, d'être reconnus comme régulièrement installés sur notre territoire.

M. Arnaud Lepercq. Ce n'est pas de cela dont on parle !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. La loi que le ministre de l'intérieur, au nom du Gouvernement, a fait voter permet de remédier à cette situation.

M. Arnaud Lepercq. Comment ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il y a encore aujourd'hui, nous l'avons tous dit, des hommes et des femmes qui sont en situation irrégulière sur notre territoire.

M. Michel Bouvard. Vous les avez soutenus !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous devons agir dans plusieurs sens.

D'abord, il faut en reconduire certains à la frontière dans des conditions qui respectent les droits de l'homme. C'est l'honneur de notre pays et c'est l'honneur de la gauche de le faire de cette façon, ce qui n'a pas toujours été le cas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

En outre, je travaille actuellement avec le ministre de l'intérieur pour faire en sorte que les projets de retour au pays soient des projets de développement, grâce aux aides que nous apportons par le biais de l'OMI, qui contribuent à la formation, grâce à des crédits qui permettent de créer des entreprises localement et grâce aussi à la délégation au codéveloppement et aux migrations inter-

nationales que le Premier ministre vient de créer auprès de moi. Voilà qui doit permettre à un certain nombre de personnes qui sont sur notre territoire de repartir chez elles comme c'est le cas aujourd'hui au Mali, pour participer au développement de leur pays.

(*S'adressant à M. Charles Millon, qui quitte son banc, plusieurs députés du groupe socialiste crient : « Dehors ! ».*)

Je tiens à le redire ici, nous ne traiterons pas les problèmes de l'immigration sans nous préoccuper du développement de ces pays (« *Dehors Millon !* » sur de nombreux bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert), que doit adopter l'Europe vis-à-vis des pays du Sud, de l'aide au codéveloppement et au retour. C'est ce que nous sommes en train de faire dans le cadre des reconduites à la frontière. Telle est la politique menée par le Gouvernement. (« *Hou ! Millon !* » sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. S'il vous plaît !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je comprends que ceux qui préfèrent, une fois de plus, faire aujourd'hui des étrangers des boucs émissaires le regrettent.

Nous n'en appliquerons pas moins cette politique : maîtrise des flux migratoires, reconduite à la frontière dans des conditions qui respectent les droits de l'homme, codéveloppement et aide à tous ceux qui veulent retourner dans leur pays pour aider à son développement. Cette politique est en contradiction avec ce que vous avez fait ces dernières années et avec les thèses que certains d'entre vous continuaient de défendre ces jours-ci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Philippe Auberger. De l'argent pour les héberger !

Plusieurs députés du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. Millon facho, Millon facho ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et s'appêtent à quitter l'hémicycle.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce sont des voyous !

M. Alain Juppé. C'est scandaleux !

M. le président. Mes chers collègues du côté gauche de l'hémicycle, voulez-vous faire quelques instants de silence, et du côté droit, voulez-vous vous rasseoir !

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Non !

De nombreux députés du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. Millon facho !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est indigne !

M. Louis de Broissia. C'est une majorité de voyous !

M. le président. Si vous ne voulez pas vous rasseoir, c'est que vous ne voulez pas poser vos questions. Je vous suggère de vous rasseoir.

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Non !

M. le président. Alors, sortez !

M. Philippe Vasseur. Faites-nous donc expulser !

Le Front national, c'est vous, mesdames, messieurs de la gauche !

M. Jean-Michel Ferrand. C'est grâce à vous qu'il existe !

M. le président. J'observe que, du côté gauche, on est silencieux et que, du côté droit, on veut sortir. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Vasseur. Ne soyez pas partial, monsieur le président !

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce sont des voyous !

DÉLINQUANCE DES MINEURS

M. le président. La parole est à M. Gérard Hamel.

M. Gérard Hamel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, en juillet 1995, j'avais proposé, pour mettre un terme aux violences commises par les mineurs, d'éloigner ceux-ci de leur milieu ou de leur famille. A l'époque, cette mesure avait été durement attaquée par vos amis. Aujourd'hui, je me réjouis de vous voir proposer la même idée.

En juillet 1997, j'ai pris un arrêté municipal demandant le recueil des enfants de moins de douze ans circulant seuls la nuit. Cet arrêté a été victime d'attaques virulentes, notamment de la part de votre collègue, Mme Royal, qui a osé dire que je prenais les enfants pour des chiens.

M. Michel Bouvard. C'est honteux !

M. Gérard Hamel. Cet arrêté a eu au moins le mérite d'ouvrir dans le pays un débat essentiel.

En octobre 1997, j'ai déposé une proposition de loi dont le but était, entre autres, de responsabiliser les parents. Aujourd'hui, le rapport remis au Premier ministre recommande une telle responsabilisation.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. Gérard Hamel. Je m'inquiète que Mme Guigou ait refusé de commenter ce rapport alors que la délinquance des mineurs relève de sa compétence.

Quoi qu'il en soit, en dépit de toutes ces incohérences, voire toutes ces contradictions gouvernementales, il est nécessaire d'agir efficacement et rapidement. Les Français, tous les jours aux prises avec les voitures brûlées, les bâtiments dégradés, les vols, les agressions à n'importe quelle heure de la journée et de la nuit, n'en peuvent plus.

Puisque vous êtes maintenant d'accord avec nous sur l'ensemble de ces points, je vous demande de tout mettre en œuvre en urgence afin que des mesures soient votées par notre assemblée avant l'été. Pour une fois, la procé-

sure d'urgence aurait une justification. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la ville de Dreux a en effet le taux de délinquance le plus élevé de France. Ce n'est pas un fait nouveau, et il faut s'interroger sur les raisons pour lesquelles ce taux est tellement élevé. J'ai d'ailleurs posé la question à des fonctionnaires de la police nationale.

Vous devriez réfléchir au fait qu'on ne peut pas séparer une politique de répression d'une politique de prévention. L'inverse est vrai aussi. Il ne faut pas toujours mettre de l'huile sur le feu et il faut traiter les problèmes de sécurité, sécurité à laquelle nos concitoyens ont droit, dans un esprit de responsabilité.

Le Gouvernement a fixé un triptyque au colloque de Villepinte : citoyenneté, proximité et coopération efficace, notamment entre la police et la justice. C'est dans cette voie qu'il faut s'orienter.

Nous avons demandé un rapport à Mme Lazerges et à M. Balduyck. Ils ont fait plusieurs suggestions, notamment le renforcement des moyens mis en œuvre pour remédier à l'explosion de la délinquance des mineurs. C'est un fait malheureusement ancien, qui ne date pas d'il y a un an. On peut relever cette croissance exponentielle de la délinquance des mineurs depuis au moins quatre ou cinq ans.

Des mesures très diverses doivent être prises. Elles ne se résument pas à l'éloignement, qui ne saurait d'ailleurs concerner qu'une poignée de délinquants multirécidivistes. C'est toute une politique de responsabilisation, vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, en amont des acteurs de l'éducation, qui est nécessaire.

Pour ma part, j'ai une ligne tout à fait claire. Je ne veux pas me réfugier dans un discours qui se bornerait à la prévention. C'est un discours angélique, et tel n'est pas mon genre. Je préfère appeler un chat un chat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*) Quand il y a un viol de la loi, il faut un rappel à la loi, mais nous devons aussi aborder ces problèmes de sécurité sans les exacerber, avec le désir de les dominer.

Je suis allé dans votre ville il y a deux ans. J'ai passé deux heures avec des jeunes originaires des dernières vagues de l'immigration. J'ai parlé avec eux, et je vous ai même défendu car ils ne voyaient pas d'autre solution à leur problème de chômage que l'octroi de petits boulots par la mairie de Dreux. Je leur ai expliqué que le problème n'était pas seulement que M. Hamel puisse leur fournir des emplois, qu'il fallait regarder aussi vers les usines qui sont implantées non loin de chez vous, Philips, je crois, ou une entreprise d'électronique.

Nous avons un effort à faire vis-à-vis de ces jeunes pour qu'il n'y ait pas de discrimination à leur égard, pour que le chemin de l'emploi, de l'intégration à la citoyenneté leur soit ouvert. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si nous ne réglons pas ce problème, nous aurons dans vingt ans le problème des harkis à la puissance mille. Nous devons tous nous y mettre, en nous retroussant les manches. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

35 HEURES

M. le président. La parole est à M. Philippe Houillon.

M. Philippe Houillon. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Madame le ministre, mon collègue Yves Nicolin vous a posé hier une question relative à la condamnation des 35 heures par le FMI. La réponse que vous lui avez apportée, pardonnez-moi de vous le dire, n'est pas digne de la représentation nationale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Que lui avez-vous répondu? Que la critique des 35 heures ne figurait pas dans le rapport du FMI. Comment pouvez-vous affirmer aussi tranquillement des choses pareilles...

M. Gérard Bapt. En le lisant!

M. Philippe Houillon. ... alors que le FMI déclare clairement, et je tiens le document à la disposition de tous, que des mesures comme une réduction du temps de travail par la loi devraient aggraver le chômage structurel.

Et, de grâce, n'invoquez pas sans cesse l'incitation à la négociation, qui ne trompe personne. Elle ne concernera que la mise en œuvre anticipée des 35 heures et non le principe même de la réduction obligatoire du temps de travail, qui, comme son nom l'indique, est obligatoire. Vous le savez d'ailleurs fort bien. C'est la raison pour laquelle vous avez esquivé la réponse en parlant de croissance. Vous vous en êtes bien entendu attribué le mérite. Là encore, c'est ignorer le rôle de la conjoncture internationale et, surtout, l'action du gouvernement précédent (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), dont la rigueur et la responsabilité sont pour beaucoup dans cette amélioration.

Cela étant, un accord sur les 35 heures négocié dans une filiale de la Garantie mutuelle des fonctionnaires a été aujourd'hui récusé par les syndicats FO, CFDT et CGT. Cet accord conduit, en effet, comme nous l'avions prévu, à une dégradation des conditions de travail en dépit des aides que vous accordez. Il en est de même dans les grands magasins parisiens.

Compte tenu des fausses notes qui se multiplient, ne serait-il pas raisonnable de penser à l'intérêt général, même si cela ne satisfait pas complètement votre doctrine, et d'assouplir le caractère obligatoire de cette mesure en y insufflant au moins un peu de liberté, car c'est à la liberté et non pas à la contrainte qu'aspirent les partenaires sociaux, comme nos concitoyens d'ailleurs? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, si nous arrivons à parler dans le calme, j'aimerais que nous abordions les problèmes correctement. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Jacob. On en a marre de vos discours!

M. le président. Monsieur Jacob, ce n'est pas parce que l'on demande le calme qu'il faut que vous perdiez le vôtre immédiatement.

M. Christian Jacob. C'est de la provocation!

M. René André. Qu'elle commence par nous respecter. Ensuite, on sera calme!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous demande, monsieur le député, de vous référer à la question qui m'a été posée hier. Votre collègue affirmait – c'est dans le *Journal officiel* – que le rapport du FMI critiquait la loi sur la durée du travail en France car elle allait contre l'emploi. J'ai répondu qu'il n'y avait aucune phrase concernant la France mais une phrase générale expliquant que des réductions législatives de la durée du travail accroissant le coût du travail...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. C'est le cas!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... ont un effet sur l'emploi qui n'est pas positif. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

C'est exactement ce que nous pensons! Je l'ai dit hier, je le redis aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle la réduction de la durée du travail se fera dans des conditions qui n'accroîtront pas le coût du travail,...

M. Arnaud Lepercq. Ce n'est pas vrai! Vous niez les évidences!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... qui ne porteront pas atteinte à la compétitivité des entreprises. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

C'est la raison pour laquelle, contrairement à la loi Robien, les aides s'adressent d'abord aux entreprises à bas salaires, à celles qui sont soumises à la concurrence internationale.

La phrase contenue dans le rapport du FMI, qui, je le répète, ne s'adresse pas en particulier à la France, nous convient tout à fait. Il n'y a aucune contradiction avec la façon dont nous comptons mener les 35 heures.

Vous avez évoqué un accord qui a été signé la semaine dernière et qui est contesté par certaines organisations syndicales. Je pourrais vous en citer une dizaine d'autres, dont ceux signés par quatre entreprises dont les représentants sont venus expliquer hier devant les préfets, les chefs d'entreprise et les syndicalistes, comment, souvent avec difficulté mais avec succès, elles avaient réussi à réduire le temps de travail, à gagner en compétitivité et à créer des emplois. Cela vous gêne peut-être mais, demain, ce sera la règle générale en France. Prenons-en le pari! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

MESURES EN FAVEUR DES VEUVES

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Une grande catégorie de notre population souhaiterait ardemment que des mesures soient prises rapidement en sa faveur. Il s'agit des veuves, en particulier des veuves civiles.

Il serait souhaitable que, sur deux points, leurs droits évoluent à court terme.

Tout d'abord, il faut améliorer le système de l'assurance veuvage par une revalorisation substantielle de l'allocation veuvage et une revalorisation du plafond de ressources. A ce propos, des dispositions pourraient être prises en récupérant les très importants excédents du Fonds national d'assurance veuvage qui, hélas ! sont remis dans le pot commun.

Ensuite, il faut continuer à augmenter le taux de la pension de reversion, améliorer ses conditions d'attribution en supprimant le plafond de ressources, et il devrait être possible de cumuler intégralement retraite personnelle et pension de reversion.

Madame la ministre, je serais très heureux de connaître les dispositions que vous comptez prendre pour améliorer la situation des veuves de notre pays.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous le savez très bien, la pension de reversion comme l'assurance veuvage font partie du régime général de l'assurance vieillesse dont le déficit, les chiffres seront publiés dans quelques jours, se situe aujourd'hui entre 7 et 8 milliards de francs.

L'assurance veuvage, je le rappelle, est perçue par les veuves et les veufs qui n'ont pas encore cinquante-cinq ans, en attendant qu'ils touchent une pension de reversion ou leur propre retraite un peu plus tard. C'est une transition entre une situation brutale de veuvage et de nouvelles conditions de vie. Il y a un plafond de ressources. Il faut avoir aujourd'hui moins de 11 600 francs de revenu trimestriel pour la percevoir. Elle diminue au cours de trois années, passant de 3 000 francs la première année à un peu plus de 2 000 francs la deuxième et à 1 500 francs la troisième. Il est vrai que cela pose des problèmes, les veufs ou les veuves n'ayant pas d'autres revenus tombant dans le RMI.

Nous sommes en train de réfléchir à une mesure qu'a préconisée Mme Join-Lambert dans le rapport qu'elle a réalisé pour le Premier ministre : limiter à deux ans la période de cette assurance veuvage en revalorisant les montants, ce qui permettrait une meilleure transition.

En ce qui concerne la pension de reversion, le taux est de 54 % dans le régime général, et de 50 % dans les régimes spéciaux. Après l'avoir fait pour les marins, le Gouvernement a décidé de le porter à 54 % pour les mineurs parce que, très souvent, les femmes de mineur ne travaillaient pas.

Faut-il aller plus loin ? Je vois aujourd'hui deux difficultés.

La première, je l'ai dit, c'est le déficit de l'assurance vieillesse, sur lequel nous travaillons actuellement. Le Premier ministre a demandé récemment au commissariat au Plan un diagnostic général sur le problème de l'assurance vieillesse, pour que nous puissions proposer à notre pays des mesures permettant de régler les problèmes qui vont arriver dans cinq ou six ans.

Remonter le plafond de l'allocation de reversion aurait un effet assez mineur, car 600 000 veufs et veuves perçoivent aujourd'hui le minimum, qui est de 1 450 francs par mois, à moins de le remonter très fortement, ce que ne peut pas faire le régime général. Je ne suis pas sûr qu'une telle mesure s'impose aujourd'hui. En revanche,

nous travaillons sur l'assurance veuvage, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maxime Gremetz et M. Patrick Malavieille. Soisson, démission ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît. Nous revenons au groupe socialiste.

SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, le secteur des fruits et légumes de notre pays connaît actuellement de grandes difficultés. C'est le cas de la production de fruits du sud de la France, comme me l'ont expliqué mes collègues Jérôme Cahuzac et Pascal Terrasse. C'est aussi le cas de la production de choux-fleurs et d'autres légumes, qui préoccupe nos collègues Yvon Abiven et Alain Gouriou.

Aussi je voudrais vous interroger sur trois points, car leurs préoccupations, nos préoccupations sont à la fois structurelles et conjoncturelles.

Les structures et l'organisation de la filière des fruits et légumes ne semblent pas aussi solidaires qu'il le faudrait. Quelle réorganisation proposez-vous dans ce domaine, et avec qui ?

Les producteurs ont été frappés par un rude aléa climatique. Comment les pouvoirs publics entendent-ils les aider ?

Enfin, nous nous trouvons face à des évolutions constantes des modes alimentaires des Français. Votre ministère, qui est aussi le ministère de l'alimentation, procède-t-il à des études permanentes sur les habitudes alimentaires et les comportements d'achat de nos concitoyens ? Ces études sont-elles à la disposition des producteurs, ce qui leur permettrait de tenter d'éviter les crises de surproduction qui cassent les marchés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, que le secteur des fruits et légumes soit en situation difficile est incontestable, et le gel que vous évoquez a eu des effets démultiplicateurs.

J'ai exposé hier mes intentions à la délégation des professionnels venant de quinze départements, maraîchers, viticulteurs, mais aussi producteurs arboricoles.

Tout d'abord, j'ai pris l'engagement que la solidarité nationale jouerait dans le cadre de la procédure des calamités. Nous sommes tous conscients qu'il nous faut réduire les délais de mise en œuvre d'une telle procédure et j'ai pris un engagement sur lequel je ne peux m'étendre maintenant.

Par ailleurs, des situations très douloureusement vécues appelant des réponses rapides, nous avons accéléré le calendrier des rencontres. Le 28 avril, je ferai connaître les mesures d'urgence qui peuvent être prises à l'attention des exploitations les plus touchées. Une expertise a déjà été engagée. Certaines mesures concerneront des aides à la trésorerie des exploitations et entreprises, d'autres intéresseront les allègements ou les reports de charges sociales.

Nous sommes convenus, en outre, que, le 15 mai, se tiendrait une table ronde sur l'avenir de la filière fruits et légumes, qui sera l'occasion d'annoncer un certain nombre de mesures plus structurelles. Bien évidemment, j'y évoquerai la question de l'organisation de la filière. Ce sera aussi l'occasion de rappeler que des études et panels sur les comportements alimentaires, sur les habitudes des consommateurs existent, qu'elles sont à la disposition des professionnels et que leur diffusion doit être démultipliée. Dans le cas présent, ces études sont conduites par l'ONIFLHOR dont j'assure la tutelle et qui réunit, dans son conseil de direction, l'ensemble de la filière, les consommateurs et tous les ministères concernés.

Enfin, j'ai eu l'occasion de préciser aux représentants de la filière fruits et légumes que leur secteur représente un atout majeur pour de nombreuses régions, en ce qu'il est créateur d'emplois et qu'il peut le devenir davantage encore. Je les ai également informés de mon intention que ce secteur soit l'un des principaux bénéficiaires de la nouvelle politique de répartition plus équitable des aides publiques que j'entends mettre en œuvre. Nous sommes, en effet, en présence d'une filière créatrice d'emplois et qui est sans doute la moins onéreuse à ce jour en termes de soutien public. Elle mérite, à ce titre, notre attention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue pour quelques minutes, sur place.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Philippe Séguin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Séguin, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Séguin. Mon rappel au règlement a trait à l'article 52 et à l'ensemble du chapitre « Discipline et immunité » de notre règlement.

Monsieur le président, je voudrais en effet protester contre le comportement, que je crois inadmissible, qu'ont eu certains de nos collègues, il y a quelques instants, à l'encontre d'autres membres de l'Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Quel que soit, en effet, le jugement qu'on peut formuler sur les initiatives politiques de certains des nôtres – et mon jugement personnel n'est pas le moins critique – on doit le respect à tout membre de cette assemblée.

(Applaudissements sur les mêmes bancs.) Ce n'est pas en exerçant des pressions morales ou physiques que l'on fera progresser le débat démocratique, ni en employant leurs méthodes qu'on fera reculer les extrémistes.

Je ne doute pas un seul instant, monsieur le président, que vous saurez le rappeler à nouveau à l'ensemble de notre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Il est donné acte au président Séguin de son rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Il faut que ce soit vrai dans tous les sens ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Thierry Mariani. Vous n'avez vraiment pas de leçons à donner !

M. le président. S'il vous plaît !

M. Jacques Brunhes. On a trop d'exemples de l'autre côté !

M. Thierry Mariani. Les vôtres sont plus nombreux !

M. le président. Jusqu'à plus ample informé, c'est moi-même qui dirige les débats.

Un rappel au règlement a eu lieu. J'en ai donné acte.

3

PASSAGE À LA MONNAIE UNIQUE

Explications de vote et vote sur une proposition de résolution

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur la proposition de résolution de M. Alain Barrau sur les recommandations de la Commission européenne relatives au passage à la monnaie unique :

– Recommandation de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil conformément à l'article 109 J, paragraphe 2, du traité (n° E 1045) ;

– Recommandations de décisions du Conseil abrogeant les décisions constatant l'existence d'un déficit excessif en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni – application de l'article 104 C, paragraphe 12, du traité instituant la Communauté européenne (SEC [1998] 1999 final/n° E 1046).

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mesdames, messieurs les députés, je dois d'abord, avant de commencer, m'excuser auprès de vous, car le calendrier parlementaire fait que, immédiatement, ou presque après mon intervention, je devrai

vous quitter pour aller au Sénat défendre le texte relatif au changement de statut de la Banque de France, que votre assemblée a déjà adopté. Et donc, malheureusement, et je m'en excuse très directement auprès d'eux, je ne pourrai pas écouter les explications de vote des différents orateurs qui sont inscrits. Croyez bien que je le regrette.

Je suis donc le dernier membre du Gouvernement à intervenir dans ce débat, que l'Assemblée a voulu, et je voudrais dire pour ma part, même si ce sentiment n'est pas obligatoirement partagé par tout le monde sur ces bancs – j'espère du moins qu'il l'est par la majorité –, ma fierté de participer, avec beaucoup d'autres, sur tous les bancs, à un mouvement qui va doter un ensemble de peuples, un ensemble de pays, d'une monnaie commune, mouvement qui n'a pas, ou peu, de précédents dans l'histoire. A vrai dire, il n'en a pas dans la forme que nous connaissons. Les empires économiques et monétaires qui se sont créés le furent généralement par la voie des armes, jamais par le choix des hommes.

Pour la première fois dans notre histoire, des peuples entiers ont décidé, par la raison, la discussion, la concertation, parfois avec des allers et retours, de créer ensemble un communauté de destin économique. Et pour chacun d'entre nous, cela représente un moment important dans notre vie publique.

C'est à la fois la fin d'un processus, qui a commencé il y a longtemps, lors de la constitution du marché unique, dont la monnaie unique n'est finalement que l'accomplissement, et le début d'un mouvement. Nous sommes au moment du passage. C'est un mouvement qui commence, car l'Europe qui se construira à partir du 1^{er} janvier 1999, avec une monnaie unique pour onze pays, très probablement, sera beaucoup plus intégrée, beaucoup plus solidaire, beaucoup plus puissante aussi, que celle qui existait auparavant. C'est une formidable expérience, et, de ce point de vue, on peut aussi bien regretter la période qui se termine, celle de la construction, qu'anticiper avec intérêt, et même avec enthousiasme, celle qui va commencer à partir du 1^{er} janvier prochain.

Pour en arriver là, beaucoup ont participé. Pour me limiter aux principaux d'entre eux, je voudrais rappeler que le président Giscard d'Estaing a certainement été, à la fin des années 70, à l'origine de ce processus, et que le président Mitterrand, pendant de longues années, a fait qu'il puisse croître et devenir très concret. Il appartient aujourd'hui au président Chirac de faire qu'il devienne une réalité. Chacun d'entre nous, ici, y a participé. Certes, on pourrait s'amuser au petit jeu – mais ce serait un peu dérisoire, vous en conviendrez avec moi – qui consiste à dire qu'untel a fait plus ou que l'autre l'a surpassé. En réalité, l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé ont contribué à ce grand projet que le peuple s'est donné, et qui, grâce à ce débat, arrive à sa mise en place.

Je voudrais pour ma part m'arrêter un instant sur le sens du passage à l'euro, en tenant compte d'ailleurs de la discussion à laquelle j'ai pu assister pendant la journée d'hier, dire mon sentiment sur le vote que vous allez exprimer, et qualifier d'un mot le moment que nous vivons.

Le sens du passage à l'euro, selon moi, est simple : c'est que l'Europe est de retour. D'abord en termes de croissance, et nous le voyons tous. Certains penseront peut-être que le retour à la croissance qui se manifeste dans chacun des pays est indépendant de ce que nous avons fait pour l'euro. Je ne le crois pas. Car si ce cycle

de croissance, longtemps attendu, est devant nous, c'est justement parce que nous sommes sans doute aujourd'hui la zone de stabilité la plus grande dans le monde et que nous bénéficions des taux d'intérêt les plus faibles.

Je ne veux pas longuement reprendre les arguments qui ont été très bien développés avant moi par de très nombreux orateurs appartenant à l'ensemble des mouvements politiques, mais chacun voit bien qu'il y aurait une coïncidence extraordinaire que nous retrouvions la croissance, par hasard, au moment où l'euro se dessine à nos portes. La réalité est qu'il y a évidemment un lien entre les deux. Beaucoup plus que tous les discours, c'est, je crois, la meilleure preuve que l'on peut apporter à ceux qui doutent de l'influence positive que l'euro aura sur la croissance et sur l'emploi.

M. Hervé de Charette. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Au-delà, la souveraineté, qui a souvent été mise en question, discutée, par beaucoup d'entre vous, et qu'on verrait, selon certains, abonnée dans ce passage à l'euro, m'apparaît au contraire renforcée dans ce mécanisme. Il y a là une sorte de paradoxe, mais il n'y a de paradoxe que pour ceux qui veulent le voir ainsi. La réalité est bien connue. Tous ceux qui ont exercé, ou qui ont approché ceux qui exerçaient une tâche au ministère des finances, savent que notre pays, pendant de longues années, parce que tel était son poids dans l'économie mondiale, et telle était la force de sa monnaie, voyait la parité du franc soumise à des fluctuations dont il n'était pas maître. Tantôt les mouvements sur les marchés, dont on sait qu'ils mettent en jeu des sommes très au-delà de ce que la Banque de France peut aligner, tantôt des mouvements décidés par notre voisin allemand, dont il faut bien reconnaître que la monnaie était, jusqu'il y a peu, plus puissante que la nôtre, faisaient que la souveraineté en matière de parité du franc, et j'irai plus loin, la souveraineté en matière de politique monétaire, échappait déjà très largement à la maîtrise que nous devons conserver.

La réalité est qu'en exerçant demain une souveraineté partagée, autour d'une table qui réunira les gouverneurs des différentes banques centrales des pays participant à l'euro, au sein d'un directoire qui comprendra un Français, nous aurons redonné à notre pays une souveraineté en matière monétaire que, *de facto*, nous avons dû, par la force des choses, petit à petit aliéner au cours des décennies qui viennent de s'écouler.

Mais plus encore, l'Europe est de retour parce que sur la scène internationale l'euro va devenir une monnaie de réserve. Certes, cela n'aura pas lieu dès l'aube du 1^{er} janvier 1999. Mais nul ne doute qu'en quelques années le statut de l'euro sera celui d'une grande monnaie internationale. D'ailleurs, nos amis américains, qui disaient, il y a une dizaine d'années, que l'euro ne se ferait pas, et il y a encore cinq ans qu'il se ferait, mais que cela se passerait très mal, reconnaissent aujourd'hui qu'il se fera et que cela se passera bien pour nous, et qu'ils devront se méfier des conséquences que l'euro aura sur la prééminence du dollar.

Depuis la conférence de Gênes, en 1922, le flambeau monétaire est passé de la Grande-Bretagne qui l'avait tenu pendant le XIX^e siècle, pendant le temps de l'étalon-or, entre les mains des États-Unis et, depuis 1922, au travers de Bretton Woods et de la fin de la convertibilité du dollar en 1971, nous avons vécu une période longue, sept décennies, pendant laquelle la suprématie monétaire a été sans conteste celle du dollar américain. Qui pourra douter ici que cette suprématie monétaire ne s'étende, au-

delà du domaine de la monnaie, à l'ensemble de l'économie et n'ait aussi une influence sur l'activité politique de l'ensemble de la planète ?

Si nous voulons – et je suis sûr que tous ici nous le voulons – que notre pays, seul ou avec d'autres, et, en l'occurrence, avec d'autres, retrouve le rôle que l'Europe a su jouer dans toute l'histoire de notre civilisation occidentale, si nous voulons lui redonner la possibilité de faire entendre sa voix, pas obligatoirement seul, mais au moins à l'égal de ce qu'a su construire le continent nord-américain, nous avons besoin, nous le savons, même ceux d'entre vous qui sont contre le passage à l'euro le savent, d'une monnaie qui soit demain l'égale de ce que le dollar a été pendant le *xx^e* siècle jusqu'à aujourd'hui.

Oui, c'est une bonne nouvelle que l'on peut annoncer au monde : à l'aube du *xxi^e* siècle, l'Europe est de retour. Et comme cette Europe a un modèle social différent, original dont les Français ont tendance, moi avec vous, à vouloir le rapprocher des débuts de la République, il y a deux siècles, des armées de Valmy qui ont apporté liberté, égalité, fraternité aux peuples de l'Europe, et qui pensent, à juste raison je crois, que ce modèle européen nous doit beaucoup, si nous voulons que ce modèle européen qui est fait de plus de solidarité, de plus de cohésion sociale ait une chance de tenter quelques pays en développement qui arrivent à maturité, et donc à la démocratie, et qui s'interrogent sur le mode politique qu'ils vont choisir, si nous voulons avoir des chances de les voir s'orienter vers nous plutôt que vers une civilisation amie, qui est admirable à de nombreux points de vue, mais qui n'est pas exactement la même que la nôtre – je pense aux Etats-Unis – alors il faut que nous soyons capables de leur montrer qu'à cette culture et à cette organisation sociale est associée une puissance économique, c'est-à-dire une puissance monétaire.

M. Hervé de Charette. Je suis d'accord.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour tout cela, l'Europe est de retour grâce à l'euro, avec l'euro. Je ne dis pas que l'euro suffira. Évidemment, il y faut de la volonté politique, et je sais que nous tous nous l'avons. Mais la volonté politique serait malheureusement incapable d'aboutir si elle ne se dotait pas des instruments nécessaires.

La première expression de la volonté politique de construire l'Europe et de la voir peser dans le monde, c'est de construire l'euro.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Parlons, si vous le voulez bien un instant, mesdames, messieurs les députés, du vote qui va avoir lieu. Je l'attends avec tranquillité mais aussi avec une certaine perplexité.

Tranquillité, parce que c'est un vote un peu particulier qui va affirmer des positions politiques, et, en tant que tel, il est extrêmement important. Ce n'est pas un vote qui va manifester un choix puisque le choix a déjà été fait par notre pays. En septembre 1992, le peuple s'est prononcé par référendum. Pour autant, ce vote revêt beaucoup d'importance, même s'il n'entraînera pas de modifications dans la ligne qui est celle que le Gouvernement soutient et poursuit.

Perplexité aussi, il faut bien le dire, car quelle est la répartition des forces politiques ?

A gauche, il n'y a pas vraiment de surprise : certains, qui ont toujours dit qu'ils étaient pour l'euro voteront pour ; d'autres, qui ont toujours dit qu'ils y étaient plutôt opposés, voteront contre. Tout cela est cohérent avec les positions qui ont été soutenues.

M. Hervé de Charette. C'est la cohérence dans l'incohérence !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Non, ce qui est cohérent, monsieur le député, c'est de s'en tenir à la ligne que l'on croit juste.

Je dirai même, avec un clin d'œil à mes amis écoligistes, que la bonne surprise à gauche c'est que l'ensemble du mouvement qu'ils représentent votera pour le passage à l'euro, ce qui, ils le comprendront, me réjouit.

M. Hervé de Charette. La bonne surprise est que cela ne s'arrange pas à gauche !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. A droite, la situation, vous le reconnaîtrez avec moi, est plus complexe.

L'UDF votera pour, conformément à ce qui a toujours été sa position.

M. Hervé de Charette. Très juste !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Quant à la position du RPR, elle est plus difficile à comprendre.

M. Arnaud Lepercq. Ce n'est pas votre affaire. Vous ne la connaissez pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est en ce sens que je regrettais tout à l'heure, sans malice – et je le prie à nouveau de m'en excuser de ne pas pouvoir être présent pour écouter les propos du président Séguin.

M. Arnaud Lepercq. N'anticipez pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'ai compris hier que le RPR s'apprêtait à voter contre. Je comprends aujourd'hui qu'il s'apprête à ne pas participer au vote.

M. Arnaud Lepercq. Madame Soleil !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cela me rend perplexe, car une telle attitude ne me paraît pas très cohérente – évidemment, je lirai l'intervention du président Séguin – ni avec la position prise par ce mouvement politique lors du référendum de 1992, ni avec l'acceptation subséquente par Philippe Séguin lui-même du vote des Français, vote dont il a déclaré qu'il s'en accommodait, ni avec le plaidoyer de qualité d'Alain Juppé en faveur de l'Europe paru dans *Le Monde* il y a quarante-huit heures, ni avec l'engagement très fort du Président de la République en faveur de l'Europe et de l'euro et dont j'ai cru entendre le RPR le citer comme une « référence ».

M. Arnaud Lepercq. Qu'est-ce que ça vient faire là ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Certains ont vu dans cette attitude une sorte de tactique. Je ne le crois pas, car il serait misérable, sur un sujet d'une telle dimension, de vouloir conduire une quelconque tactique. Et, bien entendu, personne ne pourrait prétendre qu'il y a là une volonté de ne pas soutenir la politique du Gouvernement !

M. Pierre Lequiller. Surtout pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est clair pour tous. De la même manière, ceux qui, dans la majorité, voteront contre ne considèrent pas pour autant qu'ils voteront contre la politique du Gouvernement.

M. Arnaud Lepercq. Ça, c'est moins clair !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Dans ces conditions, personne ici ne peut affirmer qu'être pour l'euro se traduit par voter contre ou ne pas voter.

Si cela ne répond pas un choix tactique...

M. Robert Pandraud. C'est un choix stratégique !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... dont je dis qu'il serait dérisoire, je retiens qu'il s'agit d'une stratégie politique, d'un changement de ligne stratégique de la part du RPR. Dans ces conditions, je crois qu'une telle position est lourde sur le plan historique. C'est une réalité à laquelle chacun devra réfléchir.

M. Arnaud Lepercq. L'histoire jugera !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En effet, l'histoire retiendra que Philippe Séguin était contre l'euro au départ du processus et qu'il est toujours contre l'euro à la fin de celui-ci. Vous avez raison, monsieur le député, l'histoire jugera.

M. Philippe Séguin. C'est facile de faire de la polémique !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je ne polémique pas, monsieur le député.

M. le président. Je pense, monsieur le ministre, que M. Séguin voudrait dire un mot maintenant.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je l'y autorise, bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Philippe Séguin, avec l'autorisation de M. le ministre, qui, après, s'acheminera vers sa conclusion.

M. Philippe Séguin. Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir me laisser vous interrompre. Cela dit, je vous signale que, lorsqu'on fait de la polémique, il faut avoir le courage ou la courtoisie, ou les deux, de rester ensuite pour entendre les réponses aux flèches polémiques que l'on adresse à ses adversaires. Et si l'on n'en a pas la possibilité, on ne fait pas de polémique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Arnaud Lepercq. C'est le b a ba de la politique !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Permettez-moi de présenter deux remarques. Premièrement : ma perplexité, qui est d'ailleurs partagée par de nombreuses personnes, n'était pas polémique (« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), mais traduisait une interrogation. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Arnaud Lepercq. Nous ne sommes pas naïfs !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En second lieu – et vous le savez, monsieur Séguin, pour avoir vous-même participé au gouvernement

de la France – le Gouvernement est un. Il sera représenté et il vous écoutera. Ma modeste personne n'a strictement aucune importance en l'occurrence. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. – Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Hervé de Charette. Ça, c'est vrai !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Reste le moment. C'est, je l'ai dit en commençant, un moment de responsabilité, mais aussi un moment d'enthousiasme.

Cette responsabilité, chacun la partage. Cette question a été beaucoup au cœur du débat.

Responsabilité en matière économique. Nous en avons beaucoup parlé, notamment en évoquant le rôle que jouera le Conseil de l'euro. Certains sont perplexes. D'autres pensent déjà que les choses sont acquises. Pour le moment, rien n'est définitif. Certes, la création du Conseil de l'euro est acquise, mais il nous appartient, à nous qui l'avons voulu, de faire en sorte que ce conseil soit un contrepoids efficace à une banque centrale qui, sinon, serait toute seule, « suspendue en l'air ». Ce sera un pendant politique en matière de conduite de la politique économique. Il faudra le faire vivre. On ne peut pas dire aujourd'hui s'il sera suffisant ou s'il sera, par principe, insuffisant.

Responsabilité sociale. En effet, nous avons voulu – et c'est pour une bonne part le fruit de l'action du Gouvernement – que, lors de ce passage à l'euro, soit réaffirmée la priorité qu'il faut donner à l'Europe sociale et en particulier à l'emploi.

M. Alain Barrau, vice-président de la Délégation pour l'Union européenne. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. De ce point de vue, chacun s'accorde à reconnaître que le sommet de Luxembourg, le sommet de Cardiff qui se tiendra dans quelques semaines, la succession des sommets sur l'emploi qui vont avoir lieu marquent bien un retournement de priorité de la part de nos voisins européens. A cet égard, le contrat est rempli.

Responsabilité démocratique. J'ai été très frappé de voir – bien que cela n'ait pas été une surprise – l'insistance avec laquelle les différents orateurs, quelle que soit leur formation politique, ont mis l'accent hier sur la nécessité de rééquilibrer le fonctionnement insuffisamment démocratique de l'Union européenne et, *a fortiori*, lorsque nous serons entrés dans l'euro. Un amendement présenté par Valéry Giscard d'Estaing, que l'Assemblée a d'ailleurs voté hier, tard dans la nuit, va dans ce sens. Au cours de ce débat, nous avons progressé s'agissant des moyens qui nous permettront d'exercer un contrôle démocratique plus efficace, plus étendu, de la pratique qui sera celle de l'euro.

Responsabilité sur la vie quotidienne des Français, enfin. Le passage à l'euro se fera sans heurt, mais pas sans complexité. Nous avons jusqu'au 1^{er} janvier 2002, quels que soient les gouvernements – le présent, s'il reste en place jusqu'à cette époque, ou d'autres qui lui succéderont, qui sait ? De toute façon, nous devons consentir des efforts importants pour aider les petites entreprises comme les particuliers à s'acclimater à l'euro. C'est un travail quotidien auquel il faudra s'atteler très sérieusement, car la réussite concrète, populaire de l'euro se manifestera par l'acceptabilité, le jour venu, du paiement en euro par les Français.

Responsabilité, mais aussi enthousiasme. Et je terminerai sur ce point.

Enthousiasme, car j'ai le sentiment – certains peuvent trouver cela lyrique, déplacé, mais je le dis comme je le pense – que nous vivons une époque qui n'est pas très éloignée de celle que l'Europe a connue lorsqu'elle est passée des villes-empires aux Etats. Braudel a écrit là-dessus des choses que tout le monde ici connaît.

Le Moyen Age a été une période où des villes-empires – Venise avec l'Extrême-Orient, Anvers avec le commerce du poivre, Gênes avec le Nouveau Monde, Amsterdam avec l'Indonésie – ont créé autour d'elles des économies-mondes. Puis vint la Grande-Bretagne qui a balayé tout cela et créé une puissance économique nouvelle à partir d'un Etat.

J'ai le sentiment – et peut-être ne suis-je pas le seul – que nous vivons une époque où le changement d'horizon que créera l'euro n'est pas différent par nature. Nous allons opérer un saut qui peut être comparable. En effet l'élargissement de l'horizon va nous faire quitter ce qui nous semble être le cadre de l'activité économique actuelle et qui demain nous paraîtra, à l'évidence, le cadre de l'activité économique d'hier.

De la même manière que les Vénitiens ont su rester fiers d'être Vénitiens en devenant Italiens, que les Anversois ont su rester fiers d'être Anversois en devenant Belges,...

M. Robert Pandraud. Ça, c'est moins vrai !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... nous saurons, je le sais, rester fiers d'être Français en devenant Européens.

Je vous invite, avec le Gouvernement, à savoir garder cet équilibre entre, d'une part, notre fierté et notre volonté d'être Français et, d'autre part, notre capacité à devenir, avec d'autres, des Européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Jacques Limouzy. Rien ne nous sera épargné !

M. Pierre Moscovici, *ministre délégué chargé des affaires européennes.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai évidemment peu de choses à ajouter aux propos de Dominique Strauss-Kahn, mais je ne résiste pas au plaisir d'être le dernier ministre à s'exprimer dans ce débat. Au demeurant, peu d'éléments nouveaux sont intervenus depuis la clôture de la discussion hier soir.

Le texte de la résolution, qui était déjà excellent, a été encore amélioré par les amendements adoptés. Cela confirme toute l'importance du rôle du Parlement dans l'accompagnement de cette grande étape historique. Et c'est sur ce point que j'insisterai.

C'est dans un esprit d'étroite coopération que le Gouvernement conçoit de façon générale les développements de la construction européenne, qui, bien entendu, ne se limitent pas au passage à l'euro, quelle que soit l'importance fondamentale, historique et émouvante de cette décision.

Il s'agit d'une décision politique – Dominique Strauss-Kahn l'a rappelé – qui s'inscrit dans le mouvement de mise en commun au niveau européen de certains éléments de notre souveraineté, pour mieux peser collectivement dans les affaires du monde. Le débat a permis de montrer que l'euro, que l'Europe est en effet une réponse à la mondialisation. Il a aussi montré qu'il ne fallait pas s'enfermer dans une nostalgie quelque peu illusoire de la

seule souveraineté nationale et que, face à l'évolution du monde, il était nécessaire d'aller vers de grands ensembles. C'est ce que font, par exemple, les Américains et les Asiatiques. Par rapport à ce désir, l'Union européenne reste un modèle.

Le choix est simple : soit l'Europe reste une collectivité de nations juxtaposées, de vieilles nations ayant une identité forte et jouant un rôle dans le monde ; soit l'Europe choisit de devenir ce qu'elle est, c'est-à-dire la première puissance au monde – et, selon la formule d'Hubert Védrine, l'euro peut être pour l'Europe le « choc fédérateur » qu'elle a bien du mal à trouver.

Cette décision de passage à l'euro ne se conçoit pas de façon isolée. Elle est indissociable de l'effort de rééquilibrage de la construction européenne entrepris par le Gouvernement, rééquilibrage qui se fait avant tout au profit de la croissance et de l'emploi, rééquilibrage marqué par les décisions d'Amsterdam – je pense en l'occurrence à la résolution sur la croissance et l'emploi – et par celles de Luxembourg.

Le plan national d'action de notre pays a été présenté à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et à la Délégation pour l'Union européenne avant d'être transmis à Bruxelles. J'insiste sur le caractère extrêmement novateur des décisions qui ont été prises. Désormais, il ne s'agira plus uniquement de tenir compte de critères financiers, lesquels ont été fixés par le traité de Maastricht et ne sont après tout que des critères de bonne gestion – le principal d'entre eux étant celui de la réduction de la dette publique –, il faudra aussi tenir compte des objectifs fixés lors du sommet de Luxembourg en matière d'emploi, de lutte contre le chômage des jeunes et contre le chômage de longue durée, de formation des chômeurs. Désormais, chaque année, un Conseil européen sera consacré, non pas uniquement aux affaires générales de l'Europe, mais aussi à l'emploi, avec une évaluation continue des efforts réalisés dans ce domaine.

Peut-être votre assemblée souhaitera-t-elle parler de cette démarche pour l'emploi ou plus généralement de l'Europe sociale avant le sommet de Cardiff ? Ce serait légitime, et le Gouvernement est bien sûr disponible pour le faire.

La négociation européenne est une alchimie complexe. J'ai la conviction qu'un Gouvernement qui peut s'appuyer sur les délibérations de son Parlement national a une position plus forte pour engager une négociation. En la matière, les absents ont toujours tort.

A cet égard, je me réjouis que nombre d'éléments figurant dans le projet de résolution confortent le point de vue du Gouvernement. Je pense à l'importance centrale du Conseil de l'euro, qui devra bien être le lieu politique où s'élaborera la conception concertée des politiques économiques des pays ayant l'euro en partage. Je crois profondément à l'avenir de cette institution, qui est le premier exemple des coopérations renforcées proposées par le traité d'Amsterdam.

Je souligne également l'importance cruciale d'un contrôle démocratique permanent émanant tout des parlements nationaux que du Parlement européen sur l'Union économique et monétaire.

A mon tour, je veux souligner le côté positif de l'amendement voté hier par l'Assemblée sur la proposition du président Giscard d'Estaing, de François Bayrou, de Pierre Méhaignerie et de Jacques Barrot. Il permet d'envisager une construction politique complète autour de cette

zone euro, avec la Banque centrale européenne, le Conseil de l'euro ainsi qu'un comité parlementaire qui permettra d'exercer un contrôle au niveau européen.

Le Parlement sera aussi, dans les mois et les années à venir, le lieu d'autres débats essentiels. Je pense au débat relatif à la transposition de certaines directives concernant le marché intérieur ou aux débats précédant les Conseils européens, notamment ceux qui traiteront de la réforme de la PAC et des fonds structurels avant l'élargissement. Je pense aussi au débat qui aura lieu sur la ratification du traité d'Amsterdam et sur la révision constitutionnelle préalable – ce débat aura lieu le plus tôt possible, je l'espère.

Nombre d'entre vous ont déjà évoqué ce traité en des termes assez peu enthousiastes. On peut en effet s'interroger sur ses manques. Il faudra que le Parlement souligne avec force quelles doivent être les conditions institutionnelles nécessaires à la réussite de l'élargissement. C'est fondamental.

M. Alain Barrau, *vice-président de la Délégation*. Très bien !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Nous voulons une Europe qui marche.

Pour autant, des enjeux puissants justifient la ratification du traité d'Amsterdam. Je pense à la capacité que nous aurons de nous donner les moyens d'avoir une politique étrangère et de sécurité commune ; je pense à la capacité que nous aurons d'agir pour l'élargissement, par exemple en transposant au niveau de l'Union européenne la politique de liberté et de circulation des personnes, la politique de sécurité qui est aujourd'hui « engrangée » dans le cadre du comité Schengen ; je pense à la protection des services publics ; je pense au développement durable ; je pense à l'amélioration de l'égalité hommes-femmes ; je pense au rôle de nos DOM-TOM ; je pense aussi à la reconnaissance de Strasbourg comme siège du Parlement européen. Il s'agira là d'autant de grandes occasions de faire le point sur la construction européenne et sur son avenir.

Jack Lang nous a invités hier à donner à l'Europe un supplément d'âme. Effectivement, elle a besoin de politique. L'euro a un sens politique : il « couronne » le marché intérieur ; il est l'occasion de mettre en place de nouvelles institutions ; il conforte l'Europe sans défaire la France. Mais, en même temps, l'euro n'est qu'un élément d'une Europe puissante.

Hier, dans son exception d'irrecevabilité, M. de Villiers a tenté de nous expliquer que nous n'avions rien compris au monde, à l'Europe et à la France. Je renverserai son propos en disant que le monde a changé et que la France doit y redéfinir sa place. Pour cela, elle a besoin d'une Europe plus forte, politiquement plus construite, d'une Europe plus populaire, ce qui suppose un effort constant d'explication et de pédagogie de tous ceux qui y croient, d'une Europe plus large. Cet enjeu de l'élargissement est donc déterminant pour les prochaines années, et l'euro y contribue. Mais le reconnaître n'épuise pas le débat. Achéons celui-ci et préparons-nous à ceux qui suivront – il ne sont pas moins importants – dont nous posons aujourd'hui le socle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Explications de vote et vote sur l'ensemble

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Robert Hue.

M. Robert Hue. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous voilà donc à la veille du Conseil européen de Bruxelles chargé de dresser la liste des pays qualifiés pour l'euro et de fixer les parités définitives entre les pays membres.

Il est frappant, me semble-t-il, que ce qui devrait être un moment de liesse est d'abord marqué par de grandes interrogations, des doutes, des inquiétudes. Comme si, plus nous approchions de l'échéance annoncée, plus se révélaient les contradictions, l'ampleur des risques et des réalités, que personne aujourd'hui ne peut masquer.

Le parti communiste français a fait le choix de l'Europe. L'euro-scepticisme n'est pas sa ligne de conduite. Sa critique de l'euro est une contribution de gauche au débat sur l'avenir du projet européen, sa finalité sociale, ses implications pour le devenir de la nation.

Je suis convaincu, de même que les parlementaires communistes et apparentés, que l'avenir de la France se construira pour une part essentielle dans l'ensemble européen.

M. Alain Barrau, *vice-président de la Délégation*. Très bien !

M. Robert Hue. De même, l'Europe sociale, démocratique, solidaire, pour laquelle nous agissons ne se fera pas sans l'apport progressiste de la France.

L'idée d'une communauté pacifique de nations coopérant de plus en plus étroitement entre elles pour contribuer à la prospérité et la sécurité de chacune, partageant dans ce but des financements, des informations, des savoirs et des pouvoirs, instaurant entre elles des institutions et des règles pour faire que l'égalité de droits prime sur la loi du plus fort, cette idée est progressiste ; elle est plus que jamais d'actualité.

Pour avancer dans cette voie, il faut réorienter, c'est ma conviction, la construction européenne actuelle.

M. Alain Barrau, *vice-président de la Délégation*. Très bien !

M. Robert Hue. L'Europe d'aujourd'hui est source d'inquiétude et d'insécurité parce qu'elle est perçue, à juste titre, non comme un moyen de faire face au chômage et aux agressions de la mondialisation ultralibérale, mais comme un ensemble d'institutions, de mécanismes et de pressions destinés à lever les entraves au déchaînement de la « libre concurrence » et de la guerre économique.

L'enjeu n'est-il pas aujourd'hui de redonner du sens au projet européen ? L'Europe devrait être synonyme non de contraintes mais de progrès social, d'échanges, de rapprochements, d'œuvre commune, d'ouverture au monde.

Je salue volontiers les efforts déjà entrepris pour tisser des liens entre nos peuples. Par exemple, en favorisant le croisement des cultures ou l'enrichissement mutuel des connaissances pour nos jeunes. Mais, reconnaissons-le, nous sommes encore très loin du compte.

En vérité, les choses bougent réellement quand les citoyens en font leur affaire. Les rencontres syndicales, les manifestations pour l'emploi, comme à Vilvorde, à Amsterdam ou à Luxembourg, la solidarité affichée à l'égard des salariés français en novembre-décembre 1995 ou en Allemagne à l'égard du mouvement des chômeurs ont fait plus pour revivifier l'idée européenne que bien des discours.

M. Maxime Gremetz. Tout à fait !

M. Alain Barrau, *vice-président de la délégation.* Très bien !

M. Robert Hue. Oui, nous sommes résolument pour l'Europe. Pour une Europe qui permette de mieux maîtriser les bouleversements fulgurants des sciences, de l'information, des technologies auxquels notre génération est confrontée.

Une Europe qui permette de faire face aux défis du XXI^e siècle, en mettant au service de la personne humaine et de l'épanouissement des cultures les immenses possibilités offertes par la révolution informationnelle. Voilà une ambition ! Voilà un projet enthousiasmant !

Réorienter l'Europe, c'est agir pour qu'elle contribue efficacement à relever les défis du chômage, des inégalités, de l'exclusion. Et, dans le monde tel qu'il est, c'est agir pour que, face à la logique de « guerre économique », elle fasse prévaloir des rapports de solidarité et de codéveloppement.

En matière monétaire, la coopération indispensable entre les nations d'Europe doit permettre de mobiliser l'argent, tout particulièrement en développant sur de nouvelles bases le crédit, pour l'emploi, pour le financement d'un modèle social européen répondant aux aspirations des populations.

C'est dans cette optique que s'inscrit notre conception d'une coopération monétaire d'un nouveau type, avec une monnaie commune – et non unique –,...

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Robert Hue. ... articulée sur les monnaies nationales, point d'appui d'une réforme profonde du système monétaire international au service d'un développement équilibré et solidaire.

Nous pensons que la construction européenne réorientée peut contribuer à la réussite du changement en France.

Ce n'est pas, selon moi, dans cette voie que nous nous engageons avec l'euro.

J'ai lu et entendu ici et là qu'il ne s'agirait pour le parti communiste français que d'un baroud d'honneur, l'affaire étant de toute façon entendue. Ce n'est pas ainsi que nous apprécions la situation. Certes, après beaucoup d'incertitudes, le calendrier institutionnel suit son cours. Et pourtant, je fais mienne l'idée – et pas pour m'en réjouir – que les problèmes non seulement ne sont pas réglés, mais sont devant nous.

De fait, le verrouillage des taux de change, qui fonde la monnaie unique, risque de ne laisser en fin de compte comme variables d'ajustement que l'emploi et les salaires. Avec une politique monétaire unique, les risques sont réels d'une prime au moins-disant social, au dumping social et salarial.

Ainsi le directeur de l'Observatoire social européen note-t-il que, « pour les banquiers centraux et les chefs d'entreprise, c'est une évidence : l'euro entraînera une déréglementation sociale et forcera le marché du travail à se « flexibiliser ». »

J'ai lu, comme vous tous sans doute, le rapport du FMI qui relève que « la proximité de l'Union économique et monétaire a accru l'urgence de réformes des systèmes fiscaux et de prestations sociales, des législations relatives à l'emploi et à la formation, qui vont accroître l'offre et la mobilité du travail et les incitations à la création d'emplois ».

Je pourrais multiplier les citations mais j'insisterai sur un point essentiel. J'entends bien ce qui nous est répété sur l'euro comme facteur de créations d'emplois mais on avait déjà dit cela à propos du marché unique puis des critères de Maastricht.

Cette affirmation, vous le savez, n'est pas la mieux partagée, ni en France ni dans les autres pays.

De fait, la mise en place de la monnaie unique, en accélérant la compétition entre les entreprises européennes, n'a-t-elle pas déjà pour conséquences la course à la réduction des coûts et, en cascade, les suppressions d'emplois ? J'ai entendu l'appel à la lucidité lancé par M. Schröder, candidat du SPD à la chancellerie, en Allemagne, quand il avertit : « l'euro n'amènera pas de paysages florissants, il commencera par supprimer des emplois ».

Quels effets peut-on prévoir pour les équilibres régionaux en matière d'emploi ? Un récent rapport montre que les inégalités régionales n'ont fait que s'accroître dans la dernière période, en dépit des aides communautaires. Dans ce contexte, l'introduction de l'euro risque d'aggraver la situation des zones défavorisées en les livrant pieds et poings liés aux lois de la libre concurrence.

J'entends ce qui est dit sur l'avantage d'une monnaie européenne face aux Etats-Unis et au dollar. C'est vrai s'il s'agit d'un instrument monétaire commun réellement conçu pour résister aux marchés financiers et réorienter l'argent vers l'emploi et le social. Mais je crains qu'avec l'euro il ne s'agisse au contraire de rivaliser d'agressivité avec le dollar dans des affrontements destructeurs d'emplois et facteurs de reculs sociaux et d'exclusion.

D'ailleurs, il semble que les milieux financiers américains, loin de céder à la panique, aient l'appétit aiguisé, si j'en juge par l'enthousiasme d'un investisseur de Wall Street qui voit dans la mise en place de l'euro « le changement le plus violent et le plus excitant du siècle dans le monde de la finance ».

Comment ne pas être inquiet ? A cet égard, vous me permettez de penser que les garde-fous préconisés dans le projet de résolution soumis à l'Assemblée ne sont pas de nature à mettre en cause les éléments structurants, durables, liés à la monnaie unique, comme le pacte de stabilité et le rôle dévolu à la Banque centrale.

On connaît les contraintes drastiques imposées aux budgets nationaux par le pacte de stabilité, dont tout le monde à gauche, en France, a relevé en son temps le caractère nocif et insupportable. Finalement, à Amsterdam, il a été avalisé. Cela ne l'a pas pour autant rendu meilleur. Avec le pacte de stabilité, ce qui nous est proposé, au fond, c'est une austérité sans fin.

C'est évidemment inacceptable pour la gauche, tant cela contredit les engagements pris et les attentes des Français. C'est le succès de la politique engagée qui est en jeu.

Réorienter la construction européenne, cela signifie donc remettre sur le métier, et le plus tôt possible sera le mieux, la discussion d'un pacte de croissance véritable, qui permette de desserrer les contraintes des marchés financiers et de diminuer la pression sur les dépenses sociales.

Et puis, il y a cette question si sensible et si essentielle de la Banque centrale européenne. Ce qui est en cause, ce ne sont pas seulement les pouvoirs exorbitants, sans équivalent dans le monde, que lui attribue le traité de Maastricht, c'est aussi la mission unique qui lui est dévolue – assurer la stabilité des prix –, comme à sa matrice, la Bundesbank.

Nous savons d'expérience que cette politique restrictive, en asphyxiant la croissance et la demande intérieure, est facteur de récession et de chômage.

Quant aux pouvoirs qui lui sont dévolus et à son indépendance à l'égard des gouvernements, qui la mettent à l'abri des pressions sociales, ils posent évidemment un grave problème de démocratie.

Ainsi, une institution bancaire, dirigée par des hommes désignés, n'ayant de comptes à rendre qu'aux marchés financiers, pourrait prendre des décisions contraires aux choix des gouvernements et des parlements !

En réponse à ces inquiétudes, on évoque la nécessité d'une coordination des politiques économiques à l'échelle européenne. S'il s'agit de créer un véritable rapport de force face à la Banque centrale européenne et aux marchés financiers, pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de mener une politique rompant avec les pratiques ultralibérales, alors n'hésitons pas.

Mais force est de constater que c'est dans l'autre sens que s'exercent ces pressions, comme on l'a vu au récent Conseil des ministres de l'économie et des finances réuni à York.

Quant au Conseil de l'euro, par-delà les intentions, il n'a ni les compétences ni le pouvoir de définir des orientations contraignantes pour la Banque centrale européenne.

Il faut donc que les choses soient claires. Nous critiquons l'union monétaire telle qu'elle se fait parce que nous y voyons une nouvelle étape de l'Europe ultralibérale et une entrave à des politiques de gauche.

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Robert Hue. Le Président de la République ne s'y est d'ailleurs pas trompé, jeudi dernier, devant la presse.

Et quand nous mettons en garde contre les menaces qui pèsent sur la souveraineté de la nation et de notre peuple, nous le faisons d'un point de vue de gauche, d'un point de vue progressiste et républicain.

M. Francis Delattre. D'un point de vue communiste !

M. Robert Hue. Notre critique de l'euro est une contribution de gauche, elle est délibérément euroconstructive.

Nous avons de la nation une vision ouverte aux apports extérieurs, à toutes les coopérations. Une souveraineté moderne ne peut se concevoir qu'ouverte à des partages de responsabilités, dans le respect des choix démocratiques de chaque peuple. Nous sommes convaincus que l'Europe a besoin d'institutions politiques communes, démocratiques, proches des citoyens, permettant à des nations égales et souveraines de mieux maîtriser ensemble leur destin.

C'est bien pour cette raison que nous nous opposons radicalement aux conceptions nationalistes et xénophobes de l'extrême-droite et des populistes, et que nous les combattons.

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Robert Hue. Oui, le choix est bien aujourd'hui entre Europe ultralibérale et Europe sociale. Ce que nous voulons, c'est restaurer un débat droite-gauche sur l'Europe. C'est la condition pour offrir aux citoyens un véritable choix. C'est à cette seule condition que nous pourrions démocratiser dans les faits la construction européenne.

Nul ne sait réellement quelle sera la viabilité de l'euro.

Ce dont je suis sûr, par contre, c'est que l'exigence de la réorientation sociale de la construction européenne est posée. Elle est posée en France par la gauche plurielle

dans son ensemble. Des différences, et même des divergences, sont manifestes en son sein. Elles portent essentiellement sur la compatibilité entre une grande politique sociale et la construction européenne actuelle.

C'est dans un mouvement constructif, à partir des réalités et des attentes des Français, dans un effort commun pour réorienter l'Europe, qu'elles pourront être surmontées.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Très bien !

M. Robert Hue. Qu'on me permette de suggérer quelques pistes qu'il me semble nécessaire d'explorer pour assurer une telle réorientation.

Il me paraît nécessaire de remettre en discussion le pacte de stabilité d'Amsterdam en vue de lui substituer un authentique pacte de croissance et d'emploi.

M. Christian Cuvilliez. Absolument !

M. Robert Hue. C'est la même démarche que nous préconisons pour arriver à modifier le statut et les missions, ainsi que le fonctionnement de la Banque centrale, afin qu'ils ne soient pas une entrave à des politiques de progrès et qu'ils contribuent à la construction d'une véritable coopération monétaire dégagée de la pression des marchés financiers. On devrait profiter du débat sur la fiscalité pour coordonner la taxation des mouvements de capitaux.

Avec le même objectif, un rôle nouveau pourrait être dévolu à la Banque européenne d'investissement, afin qu'elle soit mise au service de l'emploi, notamment avec des crédits bonifiés pour les PME-PMI.

Enfin, je veux insister sur la nécessité de préserver et de valoriser la place et le rôle de services publics rénovés et démocratisés.

Promouvoir de telles orientations implique sans doute la révision des traités. En tout état de cause, je souhaite que le gouvernement de la France soit à l'initiative du dialogue nécessaire avec nos partenaires en vue des échéances à venir. Des précédents existent à cet égard.

Comment ne pas apprécier le rôle joué par la France pour obtenir le sommet extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi, pour refuser la réforme de la politique agricole commune, ou pour affirmer son opposition à l'AMI et au nouveau marché transatlantique ?

M. Alain Barrau, *vice-président de la Délégation,* et **M. Roland Carraz.** Très bien !

M. Robert Hue. Comment ne pas se féliciter de l'impact en Italie, en Espagne et en Allemagne de la décision du Gouvernement français sur les 35 heures ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il faut pousser plus loin cette démarche. C'est ce que souhaite, je crois, une majorité de Françaises et de Français. On aura compris le choix des communistes. Nous ne prenons pas date en attendant l'échec. Je le répète : nous voulons la réussite de l'Europe. Celle-ci est possible s'il s'agit d'une Europe sociale et si sa réorientation est l'affaire des citoyens.

Ces conditions ne sont pas réunies aujourd'hui. C'est pourquoi le groupe communiste et apparentés exprimera tout à l'heure, en votant contre la proposition de résolution, sa volonté d'une réorientation en faveur d'une Europe sociale.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Robert Hue. Il s'agit de faire de chaque citoyen, à chaque étape importante de la construction européenne, un acteur, par sa participation à un débat réellement

contradictoire, afin qu'il dispose de tous les éléments pour se déterminer en toute connaissance de cause, jusqu'à sa consultation par référendum.

Ce débat, il est encore temps de le mener. Les échéances nous permettent encore d'organiser un référendum, et j'ai entendu tous les avis à ce sujet. La mise en place de l'euro n'est prévue, chacun le sait bien, que pour le 1^{er} janvier prochain.

C'est avec la même volonté de débat pluraliste que nous sommes attachés au mode de scrutin actuel, qui permet la juste représentation de tous les courants de pensée.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Robert Hue. Il serait plus confortable pour moi, de partager le sentiment d'optimisme que beaucoup expriment. Mais il est de mon devoir de dire ce que je pense, ce que nous pensons, devant la représentation nationale. Pour moi, la marche forcée à l'euro est, dans les conditions d'aujourd'hui, un des coups les plus rudes portés à la construction d'une Europe moderne, à laquelle aspirent tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Je suis convaincu que demain, quoi qu'il arrive, on reconnaîtra le service que nous aurons rendu à la gauche et à la France en ne laissant pas le terrain de la critique de l'Union monétaire aux eurosceptiques et à l'extrême-droite.

Quelle que soit la décision finale, notre détermination restera intacte pour permettre à une dynamique de naître entre tous ceux qui font le choix de l'Europe sociale face à l'Europe ultralibérale. Or ceux-ci, je le rappelle, sont majoritaires dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le président Valéry Giscard d'Estaing.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous êtes appelés à conclure aujourd'hui un débat qui s'est ouvert il y a vingt ans. C'est en effet le 7 juillet 1978, à Brême, que le Chancelier de l'Allemagne fédérale, Helmut Schmidt, et moi-même avons convaincu nos sept collègues de la Communauté européenne d'alors d'approuver l'accord sur la zone de stabilité monétaire en Europe, créant le système monétaire européen, instaurant l'écu et mettant en place un fonds monétaire européen préfigurant la Banque centrale.

Cet accord reprenait les termes d'un projet franco-allemand élaboré au cours d'un dîner de travail à l'Élysée, le 23 juin 1978.

Entre ce dîner et le Conseil de Brême, j'ai consulté les principaux dirigeants politiques de l'époque. Leurs noms raisonnent dans mon souvenir : ils s'appelaient François Mitterrand, Jacques Chirac, Jean Lecanuet et Robert Balgange.

Le projet d'union monétaire, ratifié par le Conseil européen, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1979, soit vingt ans jour pour jour avant l'euro. C'était bien une initiative franco-allemande, menée sur la base d'une stricte parité politique, à partir d'une suggestion française.

De 1981 à 1988, le projet est resté en hibernation. Il a fallu attendre le Conseil européen de Hanovre, en juin 1988. Celui-ci, présidé par le Chancelier Helmut Kohl, a décidé de relancer la démarche, en confiant à un comité présidé par Jacques Delors la mission d'« étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à l'Union économique et monétaire ».

La contribution de Jacques Delors a été importante. Il s'étonnera peut-être à la pensée que ce soit au nom de mon groupe que ce témoignage lui soit rendu ici. (*Souffles.*) Tout à l'heure, monsieur le ministre de l'économie, vous avez fait allusion à lui, alors que cela n'avait pas été le cas pendant la journée d'hier... (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Barrau, *vice-président de la Délégation.* Je l'ai fait !

M. Valéry Giscard d'Estaing. A votre exception, monsieur Barrau.

M. Alain Barrau, *vice-président de la Délégation.* Merci !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Si je reconnais la contribution de Jacques Delors, c'est parce que je ne souhaite pas que la France ajoute à son palmarès olympique la médaille d'or de l'ingratitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Et voici que, le 2 mai prochain, la France, vingt ans plus tard, va compter au nombre des pays fondateurs de l'euro. Une telle démarche, aboutissant à un tel résultat, devrait soulever une vague d'enthousiasme dans l'opinion publique.

M. Pierre Lellouche. Ça se voit !

M. Maxime Gremetz. En effet !

M. Georges Sarre. On a entendu des cris de joie !

M. Valéry Giscard d'Estaing. On ne peut que se réjouir de voir aujourd'hui les plus hautes autorités de l'État convaincues de l'utilité de la monnaie européenne. Et pourtant, l'opinion reste incertaine, troublée...

M. Maxime Gremetz. Elle veut être consultée !

Un député du groupe communiste. L'opinion, c'est nous !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... comme si elle ressentait une inquiétude qu'elle ne réussissait pas à identifier : l'inquiétude que la monnaie européenne ne se fasse pas à l'avantage de la France.

M. Christian Cuvilliez. Absolument !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Cette inquiétude s'alimente, me semble-t-il, à deux craintes : celle que le rapport d'influence existant en Europe ait évolué d'une manière défavorable à la France, et celle que la politique monétaire qui sera mise en œuvre ne réponde pas, ou réponde mal aux besoins français de croissance et d'emploi.

M. Christian Cuvilliez. Exact !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je ne répondrai pas, car vous l'avez fait hier, monsieur le ministre, aux arguments avancés sur la perte de souveraineté.

La monnaie, dans le monde concurrentiel où nous sommes, n'est plus un signe d'identité, mais un instrument de mesure. Les États-Unis d'Amérique n'ont pas renoncé à leur souveraineté en adoptant le système métrique. J'ajouterai que, pour la France, l'assimilation du pouvoir monétaire à la souveraineté nationale est moins marquée que dans d'autres pays à la culture marchande, tels que la Grande-Bretagne.

A part de courtes périodes, la France avait pris l'habitude de la stabilité monétaire depuis la moitié du XVIII^e siècle jusqu'à l'après-guerre de 1914-1918. L'or

exprimait cette stabilité et l'appellation des monnaies successives conservées dans les bas de laine – louis, napoléon, franc – survivait aux régimes qui les avaient créées. Avec l'euro, la France retrouvera sa culture de stabilité monétaire.

En revanche, il est vrai que la parité franco-allemande, telle qu'elle existait dans les années 70, s'est modifiée à notre détriment : d'abord, parce que la réunification, heureuse et souhaitable, de l'Allemagne a déplacé l'équilibre démographique et économique ; ensuite, parce que la fin de la guerre froide a réduit l'avantage politique que la France tirait de sa place parmi les quatre grandes puissances victorieuses et de sa situation de puissance nucléaire. Ces changements ne rendent pas moins nécessaire le projet de monnaie unique. Au contraire car, et je réponds là à l'orateur qui m'a précédé, l'alternative à la monnaie unique européenne ne pourrait être que l'émergence du *deutschmark* comme monnaie européenne. (*« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

Parmi les onze pays qui vont faire le choix de l'euro, n'oublions pas que cinq d'entre eux appartiennent aujourd'hui à la zone mark.

L'effort de la France doit tendre à rétablir la parité ou, au moins, à réduire l'écart de puissance économique entre elle-même et l'Allemagne. C'est pourquoi la France doit viser de meilleures performances économiques par une réduction adroite de ses charges, une formation plus qualifiante de sa main-d'œuvre et le maintien de son effort collectif de travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette recherche de l'équilibre, c'est le sens que je croyais apercevoir dans la candidature française à la présidence de la Banque centrale européenne.

M. Hervé de Charette. Eh oui !

M. Valéry Giscard d'Estaing. J'ai été surpris que le Premier ministre ne l'évoque pas hier, alors que l'Hôtel Matignon a publié un communiqué le 4 novembre dernier annonçant que « les autorités françaises ont décidé de présenter la candidature de M. Jean-Claude Trichet à la présidence de la Banque centrale européenne et que le Président de la République a saisi de cette candidature le président en exercice du Conseil européen ».

Je m'interroge, comme sans doute beaucoup d'entre vous, sur les motifs d'une initiative comportant à la fois le souhait d'une présidence française, qui paraît légitime, mais aussi la désignation du titulaire alors que celui-ci doit faire l'objet d'un choix collectif. Le problème n'est pas de comparer les mérites personnels incontestables et d'ailleurs équivalents des gouverneurs des banques centrales néerlandaise et française : il est de donner à la Banque centrale européenne les meilleures chances de positionnement et de démarrage possible.

A ce propos, quelques explications sont nécessaires.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, c'est-à-dire l'organisme de direction, se compose des six membres de son directoire et des onze gouverneurs des banques centrales des pays de l'euro. Ceux-ci sont donc déjà assurés d'exercer une influence majoritaire dans le Conseil. Les six membres du directoire, dont le président et le vice-président sont nommés, pour un mandat de huit ans non renouvelable, non par la mutuelle des gouverneurs de banque centrale mais par les chefs d'Etat et de gouvernement, doivent être choisis, suivant le traité, parmi les personnes dont l'autorité et l'ex-

périence professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire sont reconnues. C'est pour nous l'occasion de rappeler le niveau de la compétence monétaire française.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la France a fourni trois directeurs généraux au FMI et deux directeurs généraux à la Banque des règlements internationaux. La Communauté internationale n'a eu qu'à se louer de leur action.

La question, monsieur le ministre, est de savoir comment maintenir la parité d'initiative et d'influence franco-allemande dans un processus qui n'aurait jamais abouti sans la contribution décisive de l'un et de l'autre pays. C'est dans cet esprit et à ce niveau que l'on trouvera, je l'espère, dans les dix jours qui restent, une solution convaincante pour l'opinion publique et mutuellement satisfaisante,...

M. Hervé de Charette. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... car un échec endommagerait le démarrage de l'euro et sa crédibilité politique.

Le deuxième sujet d'inquiétude est celui de voir la nouvelle politique répondre mal aux besoins prioritaires de notre population, que chacun identifie ici, à savoir ceux de la croissance et de l'emploi.

Le problème est parfois posé en termes simplistes : faut-il renoncer à la stabilité pour améliorer l'emploi ? Ainsi posé, le problème suffirait à faire capoter le projet. Jamais les Allemands ne renonceront à la stabilité, jamais les Européens n'accepteront une situation de chômage permanent. Nous vivons désormais dans des économies complexes qui appellent des stratégies globales et convergentes et non des thérapeutiques partielles. C'est sans doute ce que Lionel Jospin a exprimé hier, lorsqu'il nous a dit redouter certains aspects négatifs d'un projet resté incomplet.

Depuis trois ans, la discussion est restée exclusivement centrée sur les critères de convergence, et elle a de ce fait négligé l'autre volet du projet, celui de l'accompagnement politique de l'Union monétaire.

Le pouvoir monétaire va devenir le pouvoir le plus important de l'Union européenne. Nous approuvons qu'il soit indépendant. Nous avons combattu ici même, en 1994, pour que le mot « indépendance » figure dans le nouveau statut de la Banque de France, au lieu du mot « autonomie » qu'on nous proposait. Mais nous craignons que ce pouvoir ne soit isolé, retranché du tissu économique et social dans lequel nous vivons...

M. Christian Cuvilliez. Absolument !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... et que cette situation ne porte en germe des risques de défiance ou de tension.

M. Maxime Gremetz. Des risques très graves !

M. Pierre Lellouche. Eh oui !

M. Valéry Giscard d'Estaing. C'est pourquoi nous insistons pour que la Banque centrale européenne soit positionnée soigneusement au sein du dispositif européen.

Depuis les premières initiatives européennes de Robert Schuman et de Jean Monnet, les projets européens s'articulaient toujours autour de trois éléments : un outil technique, un exécutif, une instance parlementaire. Dans l'Union économique et monétaire, nous avons bien l'outil technique, soigneusement préparé : la Banque centrale européenne. Nous avons obtenu, grâce notamment à vos efforts, monsieur le ministre, auxquels je rends hommage et à ceux de votre collègue allemand, la mise en place

d'une amorce d'exécutif, sous la forme de l'euroconseil. Il manque toujours l'instance parlementaire. Celle-ci est indispensable pour éviter que la Banque centrale ne reste suspendue dans le vide, sans enceinte où venir présenter ses choix de politique monétaire pour rechercher et fortifier le consensus nécessaire autour d'eux.

Le traité de Maastricht – et c'est la réponse que l'on fait d'habitude lorsque l'on pose une question sur ce point – a bien prévu, dans son article 109 C, le dépôt d'un rapport annuel au Parlement européen et la possibilité d'auditions devant ses commissions. Mais cet exercice trouvera ses limites...

M. Maxime Gremetz. Eh oui !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... dans le fait que la composition du Parlement européen ne coïncidera pas, et pendant longtemps encore, avec les limites de la zone euro.

C'est pourquoi nous vous avons recommandé, et vous avez bien voulu l'accepter hier soir, de proposer à nos partenaires la création d'un comité parlementaire de l'euro, qui offrirait à la Banque centrale européenne l'enceinte de responsabilité qui lui manque. Ce comité, d'une centaine de membres, réunirait des parlementaires européens et des parlementaires nationaux des pays de la zone euro. C'est devant lui, de manière régulière et publique, que le président de la Banque centrale viendrait exposer ses analyses, ses arguments et ses choix. C'est là que se ferait l'interface nécessaire entre l'indépendance de la Banque centrale et la responsabilité démocratique qui structure nos sociétés.

M. Philippe de Villiers. Un comité de plus !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Mes chers collègues, j'ai cherché à vous expliquer les raisons du vote de l'UDF. Il me reste à vous définir ce dernier.

Ce sera un vote de conviction et un refus de l'ambiguïté.

Ce sera un vote de conviction, un oui haut et clair en faveur du passage à l'euro que notre groupe de l'UDF a soutenu et inspiré depuis son origine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

C'est beaucoup demander à la plupart des esprits que d'imaginer une chose jamais vue, et que d'en accepter les risques. Donner une monnaie forte à notre continent, voici bien une action qui s'inscrit dans la culture historique de la France. Nous retrouvons ici le souffle des grandes idées, celles qui introduisent un ferment de nouveauté d'où jaillira une modernité différente.

Ce sera donc pour nous un vote de conviction et, pour moi, d'émotion en raison, chacun le comprendra, de mes convictions et de mes souvenirs.

Mais ce sera aussi un refus de l'ambiguïté.

Nous ne sommes pas, messieurs les ministres, dans un débat de politique générale. Il ne nous est pas demandé, M. le Premier ministre l'a rappelé hier, d'approuver l'action du Gouvernement, mais de voter une résolution sur le passage à l'euro. S'il en était autrement, notre vote serait différent.

Le oui que nous apportons,...

M. Maxime Gremetz. Un « oui, mais » !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... ce n'est pas un oui pour le Gouvernement, ce n'est même pas un oui pour le texte d'une résolution : c'est un oui pour une idée venue

de loin, une idée qui cherchait à unir et à donner davantage de force à ce qui était trop faible pour agir isolément. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est un oui pour ce qu'on nous propose comme un point d'arrivée et que nous saluons, nous, à l'UDF, comme un point de départ. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Rebillard.

M. Jacques Rebillard. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué chargé des affaires européennes, au sein du groupe RCV nous pratiquons la liberté de vote. Avant de vous exposer le point de vue des radicaux de gauche, j'évoquerai celui du Mouvement des citoyens, présidé par Georges Sarre, et celui des Verts.

Les députés du Mouvement des citoyens considèrent pour leur part qu'une monnaie unique européenne ne se justifierait que s'il existait un peuple européen. Ils craignent par ailleurs que la discipline imposée par la monnaie unique ne permette pas une lutte efficace contre le chômage et les inégalités sociales. C'est ce qui les conduira à voter contre la proposition de résolution.

Les députés Verts, quant à eux, rappellent qu'ils ont toujours été favorables à la construction politique de l'Europe. Aucune union politique n'ayant jamais été bâtie sans une monnaie unique, ils ne peuvent qu'approuver le passage à l'euro, même s'ils émettent des réserves sur certaines modalités de ce passage. Ils voteront donc cette proposition de résolution.

J'en viens aux Radicaux. Les députés radicaux sont les enfants de l'Europe. Leur démarche politique s'inscrit dans le traité de Rome signé par l'un des leurs en 1957, Maurice Faure. Cette foi dans l'Europe, ils l'ont toujours eue, rejetant la morosité, l'euro-scepticisme et le modérantisme. Au moment où notre jeunesse se cherche des motivations, l'Europe peut être un véritable espace d'épanouissement par les voyages, les confrontations culturelles, les parcours de formation et les échanges professionnels. Voilà un continent à découvrir en s'ouvrant à de nouveaux horizons. Faisons en sorte que les jeunes Européens viennent étudier dans nos écoles, travailler dans nos entreprises ! Sans attendre je ne sais quel avantage fiscal nos entreprises devraient progressivement engager des Européens dans leurs services commerciaux, dans leurs directions des ressources humaines, dans leurs services techniques ! Je suis persuadé que ces confrontations culturelles seraient favorables au développement de notre économie.

M. Michel Bouvard. C'est bien radical, ça !

M. Jacques Rebillard. C'est par l'enthousiasme, avec la jeunesse du corps et de l'esprit, que nous ferons l'Europe. Les Radicaux se veulent déterminés et lucides en vous disant que l'édifice européen a besoin d'une monnaie unique qui incarne l'Europe. Il est symbolique que cette monnaie soit adoptée le 1^{er} janvier 1999, la dernière année du millénaire.

M. Michel Bouvard. Ce n'est pas exact !

M. Jacques Rebillard. L'euro sera donc notre monnaie. Et la France peut s'enorgueillir de répondre à des critères de convergence jugés inaccessibles par le Président de la République il y a juste un an. Les députés radicaux sont heureux de participer au gouvernement de Lionel Jospin

qui a permis d'atteindre ce résultat et de le soutenir. Mais la politique monétaire n'est rien si elle ne sous-tend pas une politique économique, sociale et culturelle. J'ajouterai personnellement que l'Europe a besoin d'une âme. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La politique monétaire est le préalable à l'Europe politique de demain qui, pour retrouver la confiance des Européens, devra allier la citoyenneté et la transparence. L'Europe reste une aventure fantastique. Bientôt nous serons citoyens européens et Français tout à la fois. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'Europe est une longue marche à laquelle ont été associés des noms illustres comme de Gasperi, Churchill, Monnet, Schuman, de Gaulle, Adenauer, Giscard d'Estaing, Delors et Mitterrand.

L'Union économique et monétaire entre donc aujourd'hui dans sa troisième phase. La première s'est achevée le 31 décembre 1988. Elle a consacré la fin des financements des déficits publics par la création monétaire et a levé les restrictions sur les mouvements de capitaux. La deuxième phase a débuté le 1^{er} janvier 1994 et s'achèvera au plus tard le 1^{er} janvier 1999 avec comme objectif l'indépendance des banques centrales et la mise en place des critères de convergence. La troisième phase, dans laquelle nous allons entrer, suppose un degré de convergence économique élevé et durable pour lancer l'euro.

Nous pouvons nous réjouir que onze pays sur quinze se soient engagés dans la voie de la monnaie unique car cela n'allait pas de soi il y a quelques mois. Des divergences d'appréciation initiales sur les critères de convergence entre les pays européens, que la France a contribué à dissiper, ont pu être levées. A notre grande satisfaction, nous voyons l'Italie et l'Espagne, en particulier, intégrer ce groupe. Il s'agit bien d'équilibrer l'Europe du Nord et l'Europe latine. Cet euro à onze aura une portée bien supérieure à ce qu'aurait été un petit euro à six ou sept associant la France à la zone mark.

Le respect des critères de convergence a fait couler beaucoup d'encre. Il a divisé les partis politiques. S'agit-il d'imposer un carcan ? S'agit-il de contraintes insupportables pour notre indépendance nationale ? Je préférerais évoquer des valeurs communes de discipline qu'il aurait fallu nous imposer à nous-mêmes, même si la monnaie unique n'était pas venue précipiter le mouvement. Les critères de convergence, que la France respecte en totalité, concernent les déficits budgétaires, le taux d'endettement, l'évolution de l'inflation, la stabilité monétaire et l'évolution des taux d'intérêt à long terme.

S'agissant du déficit budgétaire, ramené à 3 % du produit intérieur brut, la période la plus difficile est celle dans laquelle nous nous engageons pour le réduire progressivement. C'est celle qu'assume le Gouvernement et son grand argentier avec détermination, en s'appuyant sur la reprise économique qu'ils favorisent. Il est impossible de vivre éternellement au-dessus de ses moyens. Je rappellerai que notre déficit est passé de 1 772 milliards de francs en 1992 à 3 111 milliards en 1996 !

M. Alain Cousin. A cause de qui ?

M. Jacques Rebillard. Notre taux d'endettement, inférieur à 60 % du PIB, résulte directement de nos déficits passés. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'accroître, c'est faire le jeu des spéculateurs, des boursicoteurs. Le réduire, c'est redonner à terme du pouvoir d'achat aux salariés et des possibilités d'investissement à nos entrepreneurs. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Jacob. Vous le leur avez demandé ?

M. Jacques Rebillard. L'évolution de notre inflation, très inférieure aux 2,7 % de la valeur de référence, et la stabilité monétaire doivent aider nos entreprises à exporter, à établir progressivement des conditions de concurrence qui ne soient pas sans cesse remises en cause par les fluctuations monétaires.

M. Maurice Leroy. Ni par les 35 heures !

M. Jacques Rebillard. Notre pays a trop chèrement payé sa rigueur monétaire passée alors que d'autres pays, par exemple l'Italie, laissaient filer leur monnaie ou, comme l'Allemagne, augmentaient leurs taux d'intérêts. Nos agriculteurs, si exigeants vis-à-vis de l'Europe, sont aujourd'hui les premiers à revendiquer la stabilité monétaire.

Je suis persuadé que le respect des critères de convergence, ou discipline budgétaire commune, nous conduira à un comportement plus vertueux. Ce respect doit bénéficier à ceux qui travaillent, non à ceux qui ont le capital, financent nos déficits et spéculent sur nos monnaies. D'ores et déjà, l'euro a acquis une crédibilité qui permet aux Etats de la zone d'avoir des taux à long terme parmi les plus bas du monde.

Il faut réussir l'euro. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Yves Besselat. Quelle conviction !

M. le président. Allez-y, monsieur Rebillard, laissez-vous porter ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Rebillard. Ils ne sont pas très impressionnants, vous savez !

M. Philippe Briand. Vous non plus !

M. Jacques Rebillard. Cette discipline comptable et financière ne suffirait pas si elle ne s'accompagnait pas d'une volonté politique et d'un idéal humaniste. Assumer la stabilité des prix est un moyen. Cela ne saurait être une fin en soi. Réduire le chômage doit être, et rester, notre principal souci.

Le Gouvernement de Lionel Jospin a beaucoup fait pour faire passer ce message. La création du Conseil de l'euro est un premier pas pour équilibrer la puissance de la Banque centrale européenne. A l'occasion du Conseil européen de Luxembourg de novembre 1997, la France a obtenu que l'Union se fixe des perspectives orientées vers l'emploi en matière de formation, d'insertion professionnelle, d'organisation du travail, de créations d'entreprise, de fiscalité. L'exercice difficile de confrontation des plans nationaux pour l'emploi qui en découle est original. Cette confrontation des approches nationales devrait déboucher sur des initiatives coordonnées à l'occasion du prochain sommet de Cardiff, car, nous l'avons vu par le passé, le décalage des politiques nationales dans le temps peut réduire à néant les meilleures des politiques.

Toutefois, nous serions bien naïfs de ne pas imaginer que, comme toute médaille, ou comme toute monnaie, l'euro a son revers. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Renaud Donnedieu de Vabres. C'est beau !

M. Jacques Rebillard. Je voudrais citer quelques écueils qui nous guettent. Premier risque : une politique monétaire tournée vers la stabilité à laquelle s'ajouteraient des politiques budgétaires nationales excessivement restrictives, ou encore un euro surévalué vis-à-vis du dollar qui générerait nos exportations.

Deuxième risque de l'euro :...

M. Michel Bouvard. Cela en fait beaucoup !

M. Jacques Rebillard. ... la pression à la baisse sur les salaires, du fait d'une comparaison plus aisée des coûts de production. La recherche de nouveaux gains de productivité à travers les concentrations industrielles pourrait se faire au détriment des salaires.

Troisième risque de l'euro : la mobilité du capital au sein de l'Europe, les investissements se réalisant dans les régions les mieux équipées pour les activités à haute valeur ajoutée et dans celles en retard de développement pour les activités à bas salaires.

Dernier risque de l'euro : la Banque centrale européenne pourrait se substituer aux élus du peuple pour prendre des décisions politiques. Autant nous pouvons comprendre le besoin d'indépendance de la Banque centrale européenne, autant il serait inacceptable qu'elle dicte aux gouvernements les décisions à prendre en matière de politique économique et sociale. Les Radicaux de gauche souhaitent que le futur gouverneur de la Banque centrale rende compte de ses décisions devant les institutions parlementaires nationales et européennes.

M. Jean-Pierre Soisson. Le voilà giscardien !

M. Jacques Rebillard. Radical, et non associé au Front national ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

Pour éviter ces pièges l'euro doit être véritablement au service d'une Europe citoyenne et transparente. Contrairement à ce que l'on imagine, l'euro ne nous soustraira pas à nos responsabilités. La notion de nation n'est pas périmée. La France, fière de ses valeurs, doit se retrouver dans l'ensemble européen.

Conscients de ces risques, nous serons plus efficaces ensemble si nous nous retrouvons avec nos partenaires européens pour établir des règles de concurrence loyales, pour harmoniser notre fiscalité sur les revenus du capital, sur les taux de TVA, pour harmoniser nos législations sociales et, en tout premier lieu, celles des transports, pour promouvoir un espace judiciaire européen réclamé par les juges d'instruction, les procureurs de France, d'Allemagne ou d'Italie afin de lutter contre la délinquance en col blanc, le trafic de drogue ou le terrorisme international, pour éliminer les paradis fiscaux qui prospèrent chez nous ou à nos portes, comme à Monaco, Luxembourg, Jersey ou Guernesey.

Dans les domaines de l'environnement, de la culture, de la politique étrangère, la réponse européenne sera plus performante. Nous protégerons l'environnement dans ses aspects les plus préoccupants, qu'il s'agisse de la qualité de l'air, du réchauffement de la planète ou de la protection des réserves halieutiques. Nous jetterons les bases d'une défense européenne et d'une politique étrangère communes. Nous enseignerons l'Europe à nos enfants. Que l'école leur enseigne l'histoire, la géographie et les cultures du continent européen et qu'ils soient, comme nous le souhaitons, de véritables citoyens de l'Union ! Les chantiers à entamer sont vastes, c'est pourquoi nous appelons de nos vœux la mise en place progressive d'une autorité de régulation responsable devant les électeurs.

Pour nous, Radicaux de gauche, l'objectif reste l'Europe fédérale. Pour être efficace, la Communauté européenne se doit de respecter le sacro-saint principe de subsidiarité, dans un partage clair des responsabilités et des compétences. Dans bien d'autres domaines, il faut faire confiance à la représentation nationale pour gérer les

dossiers locaux, comme ceux de la chasse ou de la qualité des fromages. Il faut faire confiance à la représentation nationale pour avoir une politique nationale ambitieuse qui favorisera la croissance en encourageant les gains de productivité vers l'emploi plutôt que vers les actionnaires.

Nous devons encore développer nos infrastructures, les équipements collectifs, encourager la formation, en particulier en direction des jeunes, des chômeurs, pour favoriser leur adaptation. Nous devons encore aménager le territoire et y assurer une même qualité des services publics en tout point. Nous devons développer la recherche si nous voulons que notre pays conserve sa place dans la course aux évolutions technologiques, améliorer les prestations de santé et la qualité des soins.

Non, mesdames, messieurs les députés, nous ne serons pas dépouillés de nos prérogatives, mais il reste tant à faire pour amener notre beau pays à la prospérité ! Vouloir se protéger derrière des frontières est illusoire. L'Europe nous offre un nouvel espace de liberté et plus d'atouts face à la mondialisation.

La France est la quatrième puissance mondiale. Elle aurait pu, comme le préconisent certains, préférer l'isolement à l'union. Mais les sociétés sont fragiles et les civilisations mortelles. La citoyenneté saura transcender au niveau de l'Europe nos légitimes différences. Une Europe forte, rassemblée, aura une politique étrangère respectée. Elle sera entendue en tant que telle au Conseil de sécurité. Une Europe forte saura imposer ses exigences en matière de droits de l'homme, y compris aux Etats-Unis. Une Europe forte saura répondre aux impatiences, aux exigences des Etats du Sud auxquels nous devons tant. Une Europe forte saura s'ouvrir de l'Atlantique jusqu'à l'Oural, comme l'avait annoncé de manière prophétique le général de Gaulle. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Une Europe forte sera la garantie de la paix. C'est cette Europe de l'humanisme et des lumières que nous attendons pour le troisième millénaire. C'est pourquoi nous, députés radicaux de gauche, nous voterons la proposition de résolution amendée sur la mise en place de la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Je terminerai par cette phrase prononcée en 1995 par François Mitterrand au Parlement européen de Strasbourg : « Il ne sera pas plus aisé d'harmoniser des intérêts politiques qui ont été fabriqués par des siècles et des siècles de combats militaires, d'influences diplomatiques, culturelles, d'inimitiés, parfois de haine entre nos peuples. Et pourtant il faut bien le faire. Avons-nous décidé, oui ou non, de franchir une étape en franchissant le siècle ? » Aujourd'hui, nous pouvons répondre oui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

M. Jean-Marc Ayrault. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, mes chers collègues, en votant tout à l'heure la proposition de résolution sur le passage à la monnaie unique, l'Assemblée nationale va clore un chapitre de l'histoire de la construction européenne et marquer le début d'une nouvelle étape. Cette histoire est déjà longue, jalonnée certes d'échecs et de déconvenues, mais aussi de grands succès, à l'origine de grands progrès.

Naturellement, j'entends les hostilités ou les réticences ; les craintes aussi ou les appréhensions. Mais leur expression ne doit pas occulter le sentiment de satisfaction qu'il est légitime d'éprouver à l'issue heureuse d'une entreprise historique initiée par François Mitterrand, comprise par

Helmuth Kohl, voulue par la très grande majorité de nos partenaires européens et adoptée par les Français par référendum.

L'euro sera donc une réalité le 1^{er} janvier 1999. Je voudrais que, pour quelques instants au moins, l'on s'arrête devant un motif de fierté. Pourquoi se projeter, par je ne sais quel sombre masochisme, vers les futures et inévitables difficultés que comporte toute construction humaine ?

C'est qu'aujourd'hui, il semble naturel que la monnaie unique puisse comprendre onze pays sur quinze. Il semble naturel que les pays méditerranéens en fassent partie. Il semble naturel que nous-mêmes ayons pu remplir sans difficulté apparente les critères d'éligibilité.

Or, il y a un an, on s'en souvient, de lourds nuages pesaient sur les chances de l'euro. On spéculait ici sur une petite Europe à monnaie unique. On spéculait là sur le décalage dans le temps de l'adhésion de nos partenaires à cet hypothétique noyau dur. On s'interrogeait dans cette enceinte même sur nos capacités à tenir nos engagements budgétaires. Aujourd'hui, ce qui a été fait paraît naturel, comme oublié.

Mais, mes chers collègues, imaginons un instant que l'Italie n'ait pas su mener à bien son processus d'assainissement, que la volonté ait tout à coup manqué à l'Espagne, que la France même ait vu se creuser les déficits de ses comptes. Je vois alors ce qu'auraient été les manchettes des journaux : « Terrible recul de l'Europe », « Sombres perspectives à l'orée du XXI^e siècle », « Renaissance des antagonismes nationaux ou décadence du continent ? » ...

Au contraire, non seulement la monnaie unique peut être mise en place mais encore le contexte économique crée des conditions inespérées pour sa réussite. La reprise est bien là...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Pas grâce à vous !

M. Jean-Marc Ayrault. ... soutenue, s'accompagnant d'une évolution de l'emploi encourageante dans tous les pays. Aussi bien les perspectives de la consommation des ménages, de l'investissement, de l'évolution des prix laissent supposer une croissance solide. Nous avons de la chance. (*Exclamations et rires sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. C'est très important en politique. J'en connais quelques-uns qui auraient bien voulu en avoir...

M. Jean-Marc Ayrault. Je sais bien, mes chers collègues, qu'il n'est pas coutume en politique de reconnaître qu'on a de la chance, chacun préférant insister sur ses seuls mérites.

M. Hervé de Charette. Les vôtres sont faibles, et votre chance considérable !!

M. Jean-Marc Ayrault. La chance doit cependant souvent être aidée. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Reconnaissons, et nous l'avons entendu à cette tribune qu'il a fallu tout le talent...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. De Juppé !

M. Jean-Marc Ayrault. ... tout le talent, la conviction, l'habileté de Romano Prodi pour permettre à l'Italie d'opérer un redressement que chacun jugeait improbable. C'est un grand succès de la coalition de l'Olivier.

En France, mes chers collègues,...

M. Hervé de Charette. Oui, parlons de la France !

M. Jean-Marc Ayrault. ... il a fallu une dissolution (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste), la victoire de la majorité plurielle (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste)...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Grâce à qui ?

M. Jean-Marc Ayrault. ... et la politique mise en œuvre par le gouvernement de Lionel Jospin pour que ce qui paraissait impossible ne le soit plus. (*Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. Jean-Marc Ayrault. Naturellement, si la gestion monétaire est toujours plus commode en période d'expansion qu'en période de stagnation, si l'assurance que l'euro sera la monnaie unique d'un vaste espace européen est un atout, nous ne pouvons méconnaître que la coordination des politiques économiques des Onze est la condition nécessaire pour la réussite dans la durée de cette nouvelle force monétaire dans le monde.

Nous entrons là dans une réflexion sur des problèmes réels, qu'il ne s'agit pas de nier. Y aura-t-il ce que le jargon communautaire appelle un « toit politique » pour l'euro ?

Pour le moment, la résolution du Conseil européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre 1997 a institué un conseil de l'euro. Ce conseil traduit l'émergence d'un pôle politique et économique face au pôle monétaire que constitue la Banque centrale européenne. Mais si je pense que le conseil de l'euro devrait – d'une manière que l'on peut qualifier de fonctionnaliste – se renforcer en quelque sorte naturellement, il est clair que ce gouvernement économique ne prendra corps que s'il correspond à une volonté politique forte.

C'est en ce sens que, sans exagérer les mots, commence une ère nouvelle. D'autant plus que l'élargissement de l'Europe est à l'ordre du jour. D'autant plus que le traité d'Amsterdam présente un caractère extrêmement décevant, correspondant sans doute à un affaiblissement des volontés françaises et allemandes. D'autant plus que nous ignorons comment les marchés vont anticiper, comme on dit, sur la capacité européenne de renforcer sa cohésion.

Mais, en dépit de ces interrogations, l'euro est une chance historique pour la France, pour l'Europe. Mes chers collègues, contrairement à ce que nous avons entendu hier, ce n'est pas la fin des nations. C'est, au contraire, la marque concrète signifiant la création d'un nouvel espace de civilisation où elles pourront s'épanouir pacifiquement. Ce n'est pas rien !

C'est en étant à la fois conscients de l'ampleur des difficultés qui sont devant nous et confiants dans notre capacité à y faire face que le groupe socialiste va voter la résolution qui lui est présentée par la commission des finances. Je souhaite qu'il soit rejoint dans cet acte de confiance par une large majorité de l'Assemblée nationale.

Cependant, je ne confonds pas la légitime préoccupation de ceux qui veulent une Europe soucieuse de justice sociale et de retour au plein emploi avec ceux qui se contorsionnent dans des positions tactiques.

J'avais, sans doute comme vous, été surpris, jeudi dernier, en entendant de présenter l'euro et l'Europe comme des instruments d'une revanche de politique intérieure, la

Communauté européenne servant en quelque sorte d'instance de rattrapage au libéralisme repoussé par le suffrage universel après la dissolution décidée il y a un an. Une sorte de troisième tour, ressenti, dans un monde un peu virtuel, comme une ruse de l'Histoire.

Et puis voilà qu'hier – dans un climat dominé par la pression de l'extrême droite – le RPR rejette cette rêverie et accomplit leur meurtre du père. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Georges Hage. Et toi aussi, Philippe! (*Sourires.*)

M. Jean-Marc Ayrault. Pour ce parti, les subtilités ne sont plus de mise : l'entrée en vigueur de l'euro est un succès pour le Gouvernement de Lionel Jospin (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et l'évolution des forces politiques en Europe joue en faveur d'une société de croissance et de justice.

Ainsi, tout est clair. Le RPR décide de voter contre le texte soumis aujourd'hui à l'Assemblée nationale parce que l'Europe ne lui convient que si elle supporte son projet politique qui n'est, comme chacun le sait maintenant, certainement pas de réduire la fracture sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Hier, le Roi était nu. Aujourd'hui, un autre scénario a été, semble-t-il, adopté. Est-ce le dernier? Tragédie ou comédie? Chacun jugera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Vous, en tout cas, c'est du grand guignol!

M. Jean-Marc Ayrault. A nos amis de la majorité plurielle.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Quelle majorité?

M. Pierre Lellouche. Adressez-vous à M. Chevènement?

M. Jean-Marc Ayrault. ... qui ne suivent pas le groupe socialiste, je dirai simplement qu'à un moment donné il faut savoir prendre des risques. A cet instant, il faut se demander où réside le risque le plus grand : en disant non, ou en disant oui?

M. Gérard Gouzes. Très bien!

M. Jean-Marc Ayrault. Leur choix est aujourd'hui de dire non. Il n'est pas motivé par des considérations tactiques ou subalternes. C'est un non qui boucle un cycle de méfiance et de regrets, fondés sur des convictions fortes et une certaine idée de ce que doit être et doit faire notre pays.

Mes chers collègues, le Premier ministre a opportunément rappelé hier que la réalisation des quatre grandes conditions que nous jugeons nécessaires pour que la monnaie unique soit un succès était bien engagée : il a affirmé notre détermination pour construire une Europe sociale, une Europe démocratique, tournée vers la croissance et l'emploi.

Il ne s'agit pas de nier les difficultés qui sont devant nous, et dont nous sommes conscients : il s'agit de les affronter ensemble. L'Europe ne transcende pas les clivages politiques – M. le président Giscard d'Estaing parlait d'ambiguïté – : il y a et il y aura en Europe des forces défendant une conception ultralibérale et face à elles, de plus en plus nombreuses, des forces qui veulent une Europe de justice et de progrès social. Nous aurons donc besoin de tous.

M. Pierre Lellouche. Même des communistes!

M. Jean-Marc Ayrault. En matière économique, nous avons toujours intérêt à écouter John Maynard Keynes qui nous a prévenus : « Ce qui arrive en fin de compte, ce n'est pas l'inévitable mais l'imprévisible. »

M. Pierre Lellouche. Nous préférons Rueff!

M. Jean-Marc Ayrault. Monsieur le président, mes chers collègues, les choses sont simples, comme toujours en politique lorsqu'il s'agit de choix essentiels : bien sûr, le groupe socialiste est favorable à la monnaie unique ; bien sûr, le groupe socialiste veut une Europe de justice sociale ; bien sûr, le groupe socialiste fait confiance au gouvernement de Lionel Jospin pour conduire la politique de la France. C'est pourquoi, il votera le texte de cette proposition de résolution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit pour les explications de vote, je vais, d'ores et déjà, faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Philippe Séguin.

M. Philippe Séguin. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, mes chers collègues, ainsi donc l'application de l'article 88-4 de la Constitution aura donné à notre Assemblée la possibilité d'une incursion dans le processus de mise en place de l'euro.

Mme Odette Grzegorzka. Il était temps!

M. Philippe Séguin. J'ai failli risquer le mot « illusion » car nous ne saurions nous dissimuler les limites de l'exercice : nous émettons un avis, concurrentement avec celui que peut émettre de son côté le Sénat, et le Gouvernement, nous le savons, n'est pas lié par ces avis.

Au demeurant, contrairement à ce qu'a donné à entendre M. le Premier ministre, nous n'avons strictement rien à décider ni rien à confirmer. Notre procédure est d'ailleurs facultative. L'objet formel de notre débat, ce sont nos observations éventuelles destinées au Gouvernement sur deux recommandations de la Commission européenne : l'une qui vient régulièrement devant nous sur les déficits excessifs et l'autre dressant la liste des pays dont les performances les autorisent à entrer dans l'euro.

Nous étions donc au départ, j'ai le regret de le dire, dans le domaine du non-événement.

Mme Odette Grzegorzka. Caricature!

M. Philippe Séguin. Et c'est bien la déclaration du Premier ministre qui a donné à ce débat une nouvelle dimension, qui est une dimension politique.

Au-delà de ses analyses sur l'euro, il nous a dit, en effet, sa conception de la construction européenne et il a défendu la politique qu'il met en œuvre pour la servir. Il nous revient donc tout naturellement de lui répondre, point par point, sur chacune des questions évoquées et les règles qui président à ce rendez-vous nous en ont semblé modifiées.

Il s'agissait moins à nos yeux désormais de nous déterminer sur le contenu de la proposition de résolution que de nous prononcer sur la teneur de la déclaration du Premier ministre, bref sur sa politique. Le débat y gagnait en ampleur et en clarté et, pour ma part, je m'en suis réjoui. On ne parle pas assez de l'Europe, en effet, et quand on

y consent, c'est dans des termes d'une technicité telle, avec un vocabulaire si abscons que l'exercice confine à l'ésotérisme. Du coup, à la seule exception de l'épisode du référendum sur Maastricht, les Français ont le sentiment le plus souvent que les choses se font sans qu'ils sachent pourquoi, sans surtout qu'ils l'aient jamais voulu ou décidé. Et toutes les occasions doivent donc être saisies,...

M. Maxime Gremetz. Référendum !

M. Philippe Séguin. ... d'abord pour éclairer nos compatriotes et, ensuite, pour faire en sorte qu'eux-mêmes ou leurs représentants puissent s'exprimer clairement.

La première question que nous devons nous poser tient à la légitimité de l'ensemble de la procédure dont nous sommes appelés à commenter l'une des étapes décisives.

La réponse s'impose et elle est affirmative : en répondant oui, fût-ce à une courte majorité au référendum du 20 septembre 1992, les Français ont accepté la création de l'euro et validé celles des implications qui en étaient expressément prévues. Cette décision, qu'on s'en félicite ou qu'on s'en navre, est la loi de la France, parce que c'est la loi de la démocratie. Et on se perd d'ailleurs en conjectures sur la difficulté qu'il y a à admettre de telles évidences. Difficulté de la part de ceux qui demandent que notre peuple se prononce à nouveau sur ce qu'il a déjà décidé,...

M. Robert Hue. Mais non !

M. Pierre Carassus. C'est faux !

M. Philippe Séguin. ... ce qui enlèverait donc toute portée à un référendum qui a déjà eu lieu (*Protestations sur les bancs du groupe communiste*) et ce qui, soit dit en passant, ôterait par avance toute signification au nouveau référendum qu'on nous demande, çà ou là, d'organiser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Difficulté aussi – pourquoi ne pas le dire ? – de la part de ceux qui cherchent noise à celles et ceux qui se sont inclinés comme il se devait devant le suffrage universel.

Je pense en particulier à l'un des ministres, un de vos voisins, monsieur le ministre, qui, l'an dernier, s'en prenait à ceux qui se seraient reniés, selon lui, en acceptant le verdict populaire. Il nous avait rappelé avec de mâles accents qu'après Azincourt, il y avait eu Jeanne d'Arc. Eh bien, nous attendons désormais les initiatives de cette moderne pucelle (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) qui va probablement nous bouter hors de France l'envahisseur, après avoir tenté de se faire la main à Orly ou à Roissy dans les conditions que l'on sait... (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est nul !

M. Claude Lanfranca. Ça manque de hauteur !

M. Philippe Séguin. Il sera surtout intéressant de voir si tout cela se fait de l'intérieur ou de l'extérieur du Gouvernement.

Il reste que le débat sur la ratification du traité de Maastricht n'a pas été un débat médiocre. Le résultat, nous le connaissons : dans leur sagesse, les Français nous ont dit qu'ils voulaient l'Europe, tout en se disant préoccupés par les perspectives dans lesquelles sa construction

paraissait s'inscrire. Et il en allait ainsi sans doute notamment pour l'euro lui-même. Les Français ont dit oui à l'euro, mais pour quoi faire et pour quelles conséquences ? Ils attendent encore nos réponses. Ne nous trompons donc pas de combat ! Il ne s'agit plus de nous demander si l'on doit ou non faire l'euro, mais de nous interroger sur ce que la France doit convaincre ses partenaires d'en faire avec elle.

Le Premier ministre avait fixé quatre objectifs – il s'était même laissé aller à les qualifier improprement de conditions – à la réalisation de l'euro. Il nous annonçait hier que ces quatre conditions avaient été réunies ou étaient en passe de l'être. Deux, au moins, ne dépendaient en rien du Gouvernement, sauf à considérer que le niveau d'échange ou que les politiques financières et budgétaires des deux péninsules se décident à Matignon.

S'agissant du niveau de l'euro, le premier vrai problème est de savoir qui traitera de la relation monétaire avec les pays tiers, et s'efforcera, parallèlement, de promouvoir une réorganisation du système monétaire mondial.

Le deuxième problème est celui de la confiance qu'inspirera cette monnaie. Or, cette monnaie n'inspirera confiance que si le dynamisme économique de l'Europe est réel.

Cela dit, la composition initiale de l'Union monétaire nous procure une belle satisfaction. Pour avoir été longtemps incertaine, la participation de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, sans parler de celle de l'Irlande, n'en est que mieux venue. Nous regrettons, en revanche, l'abstention du Royaume-Uni mais nous espérons qu'elle ne sera que temporaire.

Pour ce qui est enfin de la réorientation des politiques économiques en faveur de la croissance et de l'emploi, ou du Conseil de l'euro, j'avoue que nous aurons quelque peine à partager l'optimisme du Premier ministre. Car il ne s'agit pas seulement, comme cela a été décidé à Luxembourg, de donner à chaque gouvernement des devoirs à faire à la maison sur le thème de l'emploi, puis de ramasser les copies au sommet suivant, et enfin de distribuer les bonnes ou les mauvaises notes à la rencontre d'après. Il s'agit de faire en sorte que, à l'image de ce qui se passe aux États-Unis, la croissance et l'emploi soient explicitement retenus comme des critères de gestion de la monnaie. C'est là un enjeu essentiel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ne nous dites pas que le Conseil de l'euro y veillera et servira de contrepoids politique à la banque centrale. Le Conseil de l'euro, pour l'instant, n'a strictement aucun pouvoir et n'est au mieux qu'une fausse fenêtre.

En fait, nous touchons là à deux des problèmes essentiels que posent l'euro. Ces problèmes ne sont pas traités et nous donnent toute la mesure de nos responsabilités à venir. Sommes-nous décidément condamnés à un système technocratique ?

Mme Odette Grzegorzulka. Non !

M. Philippe Séguin. Le prix à payer pour la nécessaire construction européenne est-il le transfert de l'essentiel du pouvoir à des organes supposés détenir la compétence, mais dénués de toute légitimité, ou du moins exonérés de tout contrôle démocratique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cette question en appelle fatalement une autre : oui ou non, l'échelon national demeure-t-il reconnu comme un échelon essentiel ? Si oui, comme nous le pensons avec toute la force de notre conviction, comment compte-t-on

s'y prendre pour ne pas insulter le principe fondamental qui veut que toute souveraineté émane de la nation ? A ces deux questions, nous attendons toujours de vraies réponses du Gouvernement.

Mme Odette Grzegorzulka. Et de Chirac ?

M. Philippe Séguin. En réalité, c'est toute la politique du Gouvernement qui appelle pour le moins des éclaircissements dans la perspective européenne.

Notre intérêt s'est éveillé quand, reprenant des déclarations antérieures du Président de la République, la dimension sociale de la construction européenne a été évoquée, mais l'Union n'a pas dépassé le stade de la pure rhétorique et, comme la sœur Anne de la fable, nous ne voyons rien venir.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est la faute à Chirac !

M. Philippe Séguin. Ce qui nous conduit à poser une question, qui contient, il est vrai, sa propre réponse : au-delà des bonnes intentions que vous affichez, entendez-vous saisir l'Union de projets tendant à promouvoir les valeurs européennes ou vous contenteriez-vous, comme le veut la majorité des membres de la Commission, de faire l'Europe des marchands et des banquiers ? (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si l'on en croit le traité de Maastricht, l'économie européenne doit être une « économie de marché ouverte ». Outre que cette expression semble contredire les dispositions du traité de Rome relatives à la préférence européenne, entendez-vous en rester là ou faire de l'Europe un espace de solidarité, soudé par des valeurs communes ?

L'Europe doit-elle, selon vous, devenir une puissance capable de participer à la victoire de demain, ou se borner à gérer ses affaires, à servir de glacis aux États-Unis et à leur donner l'assurance que les velléités d'indépendance de ses éléments les plus turbulents seront contrôlées par les institutions dont elle s'est dotée ?

Croyez-vous vraiment aux objectifs du pacte de stabilité ou entendez-vous vous en servir seulement pour limiter les ambitions financières et sociales de vos partisans et de vos alliés ?

Enfin, vous opposerez-vous à l'omnipotence de la bureaucratie européenne ? Un seul exemple : l'imposition dans le pays d'origine, qui pourrait, selon des experts dignes de foi, nous faire perdre 150 milliards par an, avez-vous l'intention de vous y opposer ?

M. Alain Barrau, vice-président de la Délégation. Il n'y a que des questions, pas de réponse !

M. Philippe Séguin. Voilà en effet qui aggraverait singulièrement les effets de votre politique, une politique que vous n'avez visiblement pas l'intention de modifier, malgré les avertissements du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Fleury. Provocateur !

M. Philippe Séguin. Le propos du Premier ministre ne nous a pas échappé – nous aurait-il échappé, M. Ayrault aurait été là pour nous le préciser ! – : il était de recueillir l'acclamation due à celui qui aurait mis la France en état d'entrer dans l'euro. Le chef de l'Etat l'a déjà rappelé à plus de modestie, en lui remettant en mémoire que ce mérite était pour le moins partagé.

M. Didier Boulaud. Cochin !

M. Philippe Séguin. Il était peut-être encore trop bon !

Puis-je rappeler, monsieur Ayrault, que pour atteindre les fatidiques 3 %, représentant la proportion des déficits publics dans le PIB, ce n'est pas ce gouvernement qui a accompli l'essentiel du chemin ? Pis, c'est même à vos amis que nous avons dû, en 1993, d'en être si éloignés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Odette Grzegorzulka. Et sous Giscard, 14 % !

M. Philippe Séguin. Les chiffres sont là : mai 1993, 6,4 % de déficit ; 1994 : 5,6 % ; 1996 : 4,2 % ; à la mi-1997,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Dissolution !

M. Philippe Séguin. ... au terme de l'audit que vous aviez vous-même commandé : une fourchette entre 3,5 % et 3,7 %,...

M. Jean-Claude Perez. Parlez de la dette !

M. Philippe Séguin. ... soit une diminution du déficit de l'ordre de 2,8 % du PIB, à mettre au crédit de vos prédécesseurs, MM. Balladur et Juppé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Alain Barrau, vice-président de la Délégation. Enfin, ils applaudissent ensemble !

M. Arnaud Montebourg. Parlez-nous de la dette !

M. Didier Boulaud. Et de l'inflation en 1981 !

M. Philippe Séguin. ... alors que pour ce qui vous concerne, monsieur Ayrault, si je m'en tiens aux 3,05 % qui ont été notifiés à la Commission européenne, vous pouvez vous targuer d'une fourchette entre 0,45 % et 0,65 %. Chacun appréciera !

Sans doute – mais vous l'avez fait à sa place – si le Premier ministre avait daigné m'écouter, me répondrait-il, comme vous le faites, ou certains d'entre vous, en usant du mot magique de « dissolution »,...

M. Didier Boulaud. Chiche !

M. Philippe Séguin. ... mot magique, car alibi, alibi suprême de tous vos mérites supposés !

Convenons une fois pour toutes que l'environnement économique dont a bénéficié ce gouvernement a été meilleur que celui que pouvait prévoir celui qui l'a précédé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) S'il peut s'en réjouir, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En vérité, votre politique intérieure est moins que jamais compatible avec vos engagements européens supposés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) De votre fait, nous abordons les échéances en position de faiblesse. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur le plan budgétaire, le Gouvernement est comme le Petit Poucet : au fur et à mesure que de nouveaux problèmes se présentent devant lui, il jalonne son chemin de promesses coûteuses ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Après les vrais faux emplois publics, les majorations accordées aux fonctionnaires, le traitement des phénomènes d'exclusion, ce sont les mesures d'accompagne-

ment des entreprises soumises aux trente-cinq heures qui promettent d'être particulièrement coûteuses. Une chose est sûre : nos dépenses publiques vont être sensiblement accrues. Le plus inquiétant, mes chers collègues, c'est que la France adopte une fois de plus un cheminement qui la laisse isolée au sein de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pour l'essentiel, nos partenaires ont, en effet, décidé de consacrer les plus-values apportées par la reprise de la croissance à une réduction de leur déficit public. L'Espagne va même plus loin encore : elle a prévu une réduction très forte de son impôt sur le revenu. Cette singularité française rappelle fâcheusement celle qui a été observée après 1988, lorsque Michel Rocard a laissé filer les dépenses publiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Et les finances d'Epinal !

M. Philippe Séguin. Que ferez-vous, demain, si l'aggravation de nos fractures sociales obligeait à intervenir massivement pour éteindre l'incendie ?

Comment pourrez-vous garantir les équilibres exigés par nos engagements européens si la conjoncture vient à se retourner alors que vous aurez disposé, par anticipation, de toutes vos marges de manœuvre ? N'oubliez pas non plus combien est fragile l'aisance budgétaire dont vous bénéficiez actuellement. Les incidences de notre évolution démographique vont prochainement s'accroître. Cette perspective est-elle compatible avec les dispositions du pacte de stabilité monétaire ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Si, comme il semble, elle ne l'est pas, qu'envisagez-vous pour permettre à notre pays de faire face à cette échéance ?

Dans le domaine des prélèvements publics, M. Strauss-Kahn et Mme Aubry ont fait preuve d'une activité qui ne semble pas près de se relâcher, puisqu'on nous annonce tout à la fois la remise en cause de la taxe professionnelle, des cotisations patronales et de l'impôt sur la fortune. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Après avoir critiqué sans nuance la réforme de l'impôt sur le revenu engagée par le gouvernement d'Alain Juppé, vous en avez abrogé toutes les dispositions et, ce faisant, vous avez préservé la trappe à pauvreté, à chômage que le régime de la franchise et de la décote a créée aux dépens des familles nombreuses. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Vous avez maintenu à son niveau élevé le taux marginal de l'impôt sur le revenu.

Mme Odette Grzegorzulka. Aucun rapport avec le sujet !

M. Philippe Séguin. Du coup, lorsqu'on ajoute l'incidence des cotisations sociales, de la CSG et de l'impôt sur le revenu, les prélèvements opérés en France sur les salaires peuvent dépasser 70 %, alors qu'ils n'excèdent pas 40 % en Grande-Bretagne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) L'euro, nous y sommes ! Nous sommes d'ailleurs le seul pays qui cumule la taxation des revenus du capital,...

M. Arnaud Montebourg. Il mélange tout !

M. Philippe Séguin. ... celle des plus-values de toute nature, des droits sur les successions et un impôt annuel sur la fortune !

Mme Odette Grzegorzulka. Qu'avez-vous fait pendant quatre ans ?

M. Philippe Séguin. Enfin, nous sommes le seul pays qui ait conçu avec la taxe professionnelle un prélèvement destiné à grever de plus en plus lourdement le coût des investissements. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Patrice Carvalho. Malgré cela, il y a Mme Bettencourt !

M. Philippe Séguin. Or cette taxe, vous allez la consolider par la mise en œuvre de vos projets, alors qu'il conviendrait plutôt d'étudier les modalités de sa suppression.

Mme Odette Grzegorzulka. Rien à voir avec le sujet !

M. Philippe Séguin. Votre politique fiscale est donc en totale contradiction avec nos engagements européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En surtaxant les hommes dont les talents sont recherchés, les capitaux, les investissements et les entreprises, vous les incitez à quitter notre territoire et à enrichir nos voisins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ce qui était possible, et encore, à l'abri du contrôle des changes, ne l'est plus lorsque les frontières sont ouvertes.

Vos politiques structurelles ne paraissent pas non plus de nature à renforcer la position de la France au sein de l'Europe.

M. Jean-Pierre Brard. Cassandre !

M. Philippe Séguin. Nous cherchons vainement sa logique. Nos plus grands établissements, embourbés dans des problèmes qui tiennent un peu à leur histoire et beaucoup à des règlements d'un autre âge, sont de plus en plus surclassés par leurs concurrents.

M. Arnaud Montebourg. Hors sujet !

M. Didier Boulaud. Vous êtes un derviche tourneur !

M. Philippe Séguin. Qu'envisagez-vous de faire pour les débarrasser de leur handicap ?

Ici encore, alors que la France dispose de nombreuses cartes et que rien ne la condamne à la médiocrité, nous avons le sentiment que vous êtes résignés à laisser aller les choses.

M. Didier Boulaud. C'est une mauvaise image d'Epinal !

M. Philippe Séguin. Votre attitude à l'égard de la loi tendant à créer les fonds de pension paraît à cet égard bien caractéristique. Allez-vous abroger ce texte ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrice Carvalho. Et la loi Pons ?

M. Philippe Séguin. Allez-vous lui substituer d'autres dispositions ou attendez-vous pour réagir que nos grandes entreprises se trouvent toutes placées sous le contrôle de services de retraite anglo-saxons et néerlandais ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Notre administration est la plus lourde du monde par ses effectifs et son coût.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est une mauvaise image d'Epinal ! (*Sourires.*)

M. Philippe Séguin. Vos démarches budgétaires démontrent que vous n'entendez pas porter atteinte si peu que ce soit à ces excès. Considérez-vous que la

France sera toujours en mesure de conserver une administration aussi nombreuse et coûteuse dans le contexte de l'euro ?

M. Didier Boulaud. Soignez la mauvaise graisse !

M. Philippe Séguin. Alors même que tous ces problèmes, qui s'annoncent pour un proche avenir, peuvent s'avérer insolubles si une forte croissance ne permet pas d'en atténuer la portée, vous faites de la semaine de 35 heures l'un des piliers de votre politique. (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.) L'avenir nous dira si cette mesure permet d'améliorer la situation de l'emploi, ce dont nous doutons pour notre part.

M. Joseph Parrenin. Séguin est pour le chômage !

M. Philippe Séguin. Deux conséquences, en revanche, sont inévitables : d'une part, nos coûts seront accrus et nos parts de marché en seront réduites d'autant en Europe et dans le reste du monde ;...

Mme Odette Grzegorzulka. Cassandre !

M. Philippe Séguin. ... d'autre part, la réduction de la durée du travail n'a jamais et nulle part soutenu la croissance.

M. Jean-Pierre Brard. Si, en 1936 !

M. Philippe Séguin. Cette orientation ne paraît donc pas non plus cohérente avec les exigences de notre participation à l'Europe.

M. Yves Rome. Et le chômage ?

M. Philippe Séguin. Dans ces conditions, de quelle crédibilité pouvons-nous disposer...

Mme Odette Grzegorzulka. D'une crédibilité totale !

M. Philippe Séguin. ... quand il s'agit, au niveau européen, de parler haut et fort pour dire, en particulier, que l'heure est venue de rendre au politique sa nécessaire primauté dans le processus de construction européenne ? Il est déjà bien tard (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste.), mais l'euro nous impose de ne plus nous dérober.

Mme Odette Grzegorzulka. Retournez à vos chèvres, monsieur Séguin !

M. Philippe Séguin. On nous dit, on nous répète ici ou là que l'union politique suivra l'union monétaire, que tout ce qui n'a pas été possible avant une Europe politique forte, cohérente et démocratique découlera, comme de source, des seules vertus de la monnaie unique. C'est le bon vieux raisonnement des origines, des temps historiques : faisons l'union économique et l'union politique suivra par la force des choses. En somme, on verra après. Pour nous, la construction européenne ne procède pas de manœuvres tendant à lui transférer progressivement les attributions exercées dans chacun des pays membres.

Nous l'avons dit, écrit et je le répète : attachés au principe de notre souveraineté nationale, fondement essentiel de la démocratie, gage de la plus forte solidarité,...

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Philippe Séguin. ... nous acceptons de l'exercer collectivement, par voie de délégation, dans les matières où il peut en résulter une réelle valeur ajoutée pour le citoyen. Là est le principe fondamental de la subsidiarité, auquel nous sommes attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est assez dire qu'il ne s'agit plus d'être pour ou contre

l'Europe. Nous sommes dans un monde où la nation est incontournable, et où, en même temps, et sans contradiction aucune, elle doit inscrire son action et son destin dans un cadre plus large, qui lui permette d'assumer sa pérennité. Ce cadre nécessaire, c'est évidemment l'Europe, à condition que l'Europe incarne une grande ambition et sache se donner les moyens de la réaliser.

Si j'en crois les textes fondateurs de l'Union, les pays membres sont appelés à conserver la responsabilité de l'emploi, des solidarités sociales, de l'institution familiale, des services publics, de la défense, de la culture, de la démocratie et de l'essentiel de l'aménagement du territoire. Ce ne sont pas là des missions accessoires ou ancillaires ! Il faut donc cesser d'admettre que la construction européenne puisse procéder d'une dislocation des nations ou d'un grignotage de leurs attributions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Bouvard. Bravo !

M. Philippe Séguin. A cet égard, le concept de subsidiarité – j'y reviens – fournit une référence à laquelle adhère l'immense majorité d'entre nous. Serait-il vraiment difficile d'en préciser la portée dans un texte définissant strictement les domaines de compétence de l'Union ?

Cette Europe, dès lors, pourra être une Europe politique, capable de s'affirmer sur la scène internationale, de peser sur les affaires du monde, une Europe où le citoyen français, allemand ou espagnol sera enrichi d'une citoyenneté européenne, enrichi et non effacé ou éclipsé par elle, une citoyenneté qui s'exprimera à travers des institutions suffisamment représentatives pour porter un minimum de légitimité.

Mes chers collègues, si les perspectives que je me suis efforcé de définir pouvaient être réunies, alors, oui, à l'évidence, la monnaie unique pourrait faire progresser les marges de jeu de la démocratie, en faisant échapper les gouvernements aux pressions et aux chantages des marchés financiers. Demain, sa puissance financière pourrait se porter au niveau du rôle qui est celui de l'Europe dans les domaines de la science, des industries et des échanges. L'Europe, alors, occuperait une place de choix dans un monde moins injuste, plus riche, et mieux protégé de la violence.

Ne spéculiez ni sur nos doutes, ni sur nos divisions ! Nous sommes unis sur ce qui compte. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Unis pour une France forte et souveraine, dans une Europe forte, assumant son destin, une France où chaque homme et chaque femme aurait accès au travail, en en recevant la juste récompense, où chacun pourrait assumer la promotion sociale des siens, où des forces de création, de dynamisme, d'enthousiasme, pourraient se donner libre cours, bref le contraire d'une France qui nivelle, qui taxe et qui étouffe.

Résumons-nous et ce sera notre réponse. (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je sais que vous avez du mal à supporter une opposition, mais il va falloir quand même le faire ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) La majorité socialiste est-elle capable d'autre chose que de cris, les cris qu'elle proférerait tout à l'heure contre deux des nôtres, et les cris qu'elle profère pour empêcher un orateur de s'exprimer ? (*Applaudissements sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République.) Est-ce cela, la modernisation de la vie politique? Messieurs les modernes, bonsoir!

Comme la France l'a décidé, nous avons dit oui à l'euro. Mais nous estimons que nous n'avons pas obtenu la contrepartie indispensable au pouvoir technocratique de la Banque centrale européenne, que le Conseil de l'euro est sans compétence clairement définie. Et nous disons « non » à votre politique économique, financière et sociale, dont nous estimons qu'elle met en péril nos chances dans l'union monétaire.

Mme Odette Grzegorzulka. Girouette!

M. Philippe Séguin. Et c'est précisément parce que nous souhaitons le succès de l'euro que nous ne pouvons que condamner votre politique.

Nous avons estimé que vous veniez, à la faveur d'un artifice de procédure, chercher à obtenir néanmoins notre approbation. Cette approbation, en toute logique, nous vous la refuserons, et pour que les choses soient claires, nous assortirons notre refus du dépôt, avec nos amis de l'opposition d'une motion de censure contre la politique du Gouvernement. (*Les députés du groupe du Rassemblement pour la République se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Odette Grzegorzulka. Caméléon!

M. le président. Mes chers collègues, comme je l'ai annoncé, nous allons voter immédiatement. Je vous prie donc de regagner vos places. (*Les députés du groupe du Rassemblement pour la République quittent l'hémicycle.*)

Que ceux qui souhaitent quitter l'hémicycle le fassent rapidement et discrètement, s'ils le veulent bien!

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est une honte!

M. le président. Je vais maintenant mettre aux voix l'article unique de la proposition de résolution, tel que modifié par les amendements n° 8 de Mme Aubert, n° 9 de M. Migaud n° 10 et de M. Giscard d'Estaing.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	395
Nombre de suffrages exprimés	383
Majorité absolue	192
Pour l'adoption	334
Contre	49

L'Assemblée nationale a adopté.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures vingt est reprise à dix-huit heures quarante, sous la présidence de M. Gilles de Robien.*)

PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

ANIMAUX

Discussion, selon la procédure d'examen simplifiée, d'un projet de loi (1)

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux domestiques (nos 772, 826).

Je rappelle que, par décision de la conférence des présidents, ce texte fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée.

En conséquence, après l'intervention du Gouvernement et, pour dix minutes, du rapporteur, j'ouvrirai la discussion générale dans laquelle, à titre exceptionnel, chaque groupe disposera de quinze minutes.

J'appellerai ensuite les amendements et les articles auxquels il se rapporte.

La parole est M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ils étaient de 200 à 300 en 1993. Ils sont aujourd'hui 20 000 à 40 000 chiens de type pitbull sur notre territoire, soit cent fois plus nombreux. Un climat d'insécurité s'est accru dans certaines banlieues du fait de leur présence. De tragiques faits divers sont venus illustrer la réalité de cette situation.

Telles sont les principales motivations qui ont conduit le Gouvernement à déposer le projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants.

Plusieurs propositions de loi ayant pour objet d'encadrer le phénomène pitbull ont été rédigées et déposées. Parmi elles, je citerai celles de M. Santini, de M. Vasseur, de M. Dupont-Aignan et de M. Crépeau.

Ces propositions témoignent des mêmes préoccupations. Comme notre projet de loi, elles partent du même constat, la déficience de notre législation. En effet, s'il est possible aujourd'hui de sanctionner, rien ne permet de prévenir. C'est dans un tel cadre juridique que l'on a d'ailleurs vu des maires prendre des arrêtés visant à encadrer le phénomène des chiens dangereux, dont l'assise législative mérite d'être consolidée.

Le rapport réalisé par M. Sarre sur ce sujet, à la demande du ministre de l'intérieur, suit la même analyse et propose des solutions afin de remédier à ces carences. Je remercie M. Sarre pour la grande qualité de son rapport. Il a fait un travail de consultation et de réflexion remarquable que je souhaite souligner publiquement. Le Gouvernement s'en est d'ailleurs largement inspiré.

La première partie du projet de loi a pour objet de renforcer les pouvoirs de police des autorités, que ce soient les maires ou les autorités de l'Etat, afin de prévenir les accidents, assurer la tranquillité publique et responsabiliser les maîtres de ce type de chiens.

Concernant plus spécifiquement les pitbulls, dont la dangerosité est avérée – je ne reviendrai pas sur leurs caractéristiques à la fois morphologiques et caractérielles

(1) Le compte rendu des travaux de la commission du 8 avril 1998 sur ce projet de loi est publié en annexe au compte rendu de la présente séance.

qui en démontrent la réalité –, les mesures proposées visent à éradiquer leur présence en France à terme de huit ou dix ans. Leur disparition est en effet programmée selon leur espérance de vie.

Les maires, qui ont la charge de la sécurité et de la tranquillité publiques sur le territoire de leur commune, auront les moyens de prescrire des mesures particulières à tout propriétaire de chien potentiellement dangereux. Ils auront également des pouvoirs de police renforcés et la possibilité de confisquer tout animal qui constituerait un danger, en particulier du fait de son mode de garde.

En outre, une série de contraintes sont imposées aux propriétaires d'animaux potentiellement dangereux. Je suis en effet convaincu qu'il est important que chaque propriétaire se sente pleinement responsable de la dangerosité potentielle de son chien. C'est le sens du dispositif proposé qui a pour effet de l'informer et de le prévenir.

Dans cet esprit, les propriétaires de ces chiens présumés à risque devront remplir une formalité administrative – une déclaration à la mairie assortie d'une identification du chien, d'une obligation de vaccination et d'assurance – et se conformer aux prescriptions du port de la laisse et de la muselière dans les lieux publics, sur la voie publique, voire à une limitation de circulation dans certains lieux.

Pour qualifier les chiens visés par le dispositif, le texte prévoit deux catégories, les chiens dits d'attaque et les chiens dits de garde et de défense.

Afin que le dispositif soit efficace, il me semble nécessaire qu'il soit souple et rapidement adaptable à une situation donnée. C'est pourquoi le Gouvernement propose que la définition des types ou races de chiens par catégorie relève du domaine réglementaire.

Actuellement, les chiens posant le plus de problèmes par leur nombre en France et par leurs caractéristiques sont les chiens de type pitbull. Ils entrent dans la première catégorie. Pour cette catégorie, des dispositions plus restrictives sont proposées, en complément de celles que je viens d'exposer. Il s'agit, en particulier, de l'interdiction de l'importation, de la vente, de l'élevage, de l'acquisition de ces animaux et de leur stérilisation.

Afin de compléter ce dispositif, le dressage au mordant des chiens ne pourra être réalisé que dans un cadre très précis, celui des activités de sélection canine pour le gardiennage ou la surveillance.

Enfin, des sanctions administratives et pénales pouvant aller jusqu'à la confiscation du chien sont prévues par le texte.

Toutefois, il ne me semble pas équitable de limiter une approche sur la place des animaux de compagnie dans notre société aux seuls chiens potentiellement dangereux.

M. Sarre le souligne dans son rapport, les animaux de compagnie en France sont plus de 40 millions. Il y a entre 8 et 10 millions de chiens, et environ 8 millions de chats. On constate que 80 % des chiens et 95 % des chats sont, aujourd'hui, vendus ou cédés en dehors des circuits professionnels, 150 000 chiens et chats sont trouvés errants chaque année, et plus de 170 000 sont abandonnés par leurs propriétaires auprès des œuvres de protection des animaux, auxquelles il convient de rendre hommage. Ces chiffres témoignent du légitime engouement de nos concitoyens pour les animaux, mais aussi des problèmes spécifiques qui l'accompagnent.

Mon prédécesseur au ministère de l'agriculture, M. Philippe Vasseur, avait avec justesse mesuré la nécessité de prendre des mesures législatives en ce domaine également.

Nombre de professionnels et d'associations de protection animale s'étaient manifestés comme ils l'ont fait auprès de moi. La raison nous commandait d'agir et de reprendre le métier, en l'ajustant quand c'était nécessaire.

Il y a maintenant plus de vingt ans que la loi du 10 juillet 1976, dite loi Nungesser, a défini l'animal comme un être sensible et a posé les fondements de sa protection en interdisant les mauvais traitements. La loi du 22 juin 1989, pour sa part, a imposé l'identification des carnivores domestiques lors de tout transfert de propriété et a fixé les conditions sanitaires relatives aux établissements de vente ou de garde de chiens et de chats.

Le volet « protection animale » du présent projet de loi vient compléter et préciser les dispositions législatives existantes en prenant en compte plusieurs objectifs : une amélioration générale des conditions de vie des animaux de compagnie par la lutte contre les trafics, les abandons et les mauvais traitements ; la moralisation des activités liées à ces animaux, que ces activités soient à but commercial, éducatif ou de protection animale, moralisation accompagnée d'une plus grande responsabilisation des acquéreurs de ces animaux.

Je ne peux éviter de souligner que ce dernier objectif peut également contribuer à une diminution de la population des chiens potentiellement dangereux sur notre territoire.

Afin de lutter contre les trafics, les vols et de retrouver les propriétaires des animaux perdus, je propose d'améliorer le système d'identification des chiens et des chats. Ainsi, tous les chiens et les chats, préalablement à leur cession, doivent déjà être identifiés. Cette obligation d'identification est généralisée à tous les chiens de plus de quatre mois, en dehors de tout cas de cession. Afin de compléter ce dispositif, un âge minimum de huit semaines a été ajouté pour la vente ou la cession d'un chien ou d'un chat.

Pour assurer une meilleure protection sanitaire des populations vis-à-vis des animaux errants et lutter contre les abandons des animaux, une définition juridique précise des refuges est apportée. Les liens entre fourrières et refuges sont également clarifiés.

En outre, afin de faciliter l'adoption des animaux reconnus sans maître, le délai de cinquante jours de garde après la capture est supprimé et ramené à huit jours ouvrés. Au-delà de ce délai, l'animal pourra donc être adopté dans les départements indemnes de rage, l'adoptant devant s'engager à soumettre son animal à une surveillance vétérinaire.

Cette procédure a pour avantage de rendre l'adoption plus facile et de s'assurer de garanties sanitaires pour l'adoption.

Selon ces mêmes objectifs, des expériences ont été menées dans un certain nombre de communes visant à capturer et à relâcher des chats « sans maître » vivant dans des lieux publics, comme les parcs ou les cimetières. Ces chats sont stérilisés, identifiés et vaccinés. Ces initiatives méritent d'être encouragées et donc légalisées. Il sera désormais possible d'entretenir des colonies de chats « non errants » mais sans propriétaire.

Enfin, j'en arrive à un volet que j'estime essentiel dans le dispositif législatif proposé, la nécessaire « moralisation » du commerce et des activités liées aux animaux de compagnie.

Vendre un animal suppose, en effet, des précautions particulières et une qualification professionnelle mais nécessite aussi que l'acquéreur puisse être informé des contraintes qu'il a à assumer.

L'élevage, la vente, la garde, la présentation au public d'animaux de compagnie doivent être accompagnés par le respect d'une éthique et par une qualification. C'est pourquoi le texte propose que ces types d'activités soient déclarés au préfet du département et s'exercent dans des conditions sanitaires et de protection animale rigoureuses. Seules les personnes qualifiées pourront exercer régulièrement ces activités. A titre d'exemple, le dressage réalisé par des amateurs contribue de toute évidence à l'augmentation du phénomène des chiens agressifs et non maîtrisés par leur propriétaire.

Enfin, toute cession d'un animal devra être accompagnée d'une attestation de vente et d'un document informatif sur les caractéristiques de l'animal.

Avant de conclure, je souhaite remercier la commission pour le bon travail qu'elle a réalisé sur notre texte et je ne doute pas que le dialogue avec votre assemblée n'améliore encore les dispositions envisagées.

Mesdames, messieurs les députés, je suis de ceux, nombreux en France, qui aiment les animaux. Comme vous, je veux les protéger contre certains usages qu'en font les hommes. Je suis convaincu qu'ensemble nous allons y contribuer fortement.

Nous sommes en présence d'un texte équilibré, qui conjugue formation, responsabilité, mais aussi fermeté dans la maîtrise d'un phénomène qui traverse notre société. Sur un sujet où la passion est le sentiment dominant, il nous faut répondre aujourd'hui à une véritable attente de nos concitoyens. Je ne doute pas que votre assemblée n'entende cet appel (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

M. Georges Sarre, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi sur les chiens d'attaque et de défense répond à la légitime inquiétude des citoyens face à un phénomène de société qui se développe depuis environ quatre à cinq ans, principalement dans les grandes agglomérations et leurs banlieues : certaines espèces de chiens sont utilisées par des propriétaires au comportement incivique comme une arme par destination, provoquant nombre d'accidents graves par morsure, touchant en particulier de jeunes enfants ou des personnes âgées, ce qui crée un sentiment justifié et inacceptable d'insécurité.

C'est bien le signe qu'il existe chez certains détenteurs de chiens d'attaque une perversion du rapport normal entre le chien et son maître : le chien est un compagnon paisible de l'homme, il peut servir pour la garde ou la défense, comme cela a toujours été le cas en ville et dans nos campagnes ; mais il est anormal qu'il soit dressé pour attaquer, souvent au moyen de pratiques barbares.

M. Jacques Brunhes. Ou de croisements !

M. Georges Sarre, rapporteur. C'est un autre problème.

Dès lors qu'on parle de chiens d'attaque, c'est le pitbull qui est évoqué en premier lieu, parce qu'il a causé nombre d'accidents, largement médiatisés. Le pitbull n'est pas une race de chiens reconnue par la Société centrale canine, mais le résultat de croisements successifs produisant des bêtes à l'agressivité renforcée. Il est le type même de ces chiens dont il faut aujourd'hui prévenir la prolifération et encadrer la détention. Pour autant, il n'est pas

le seul type de chien d'attaque mettant en danger les personnes, raison pour laquelle ce projet de loi concerne aussi d'autres espèces.

Jusqu'à présent, les moyens de lutter contre la prolifération des chiens d'attaque étaient dispersés : arrêtés préfectoraux ou municipaux d'interdiction, règlements de copropriété de certains offices HLM, capture au cas par cas par les unités spécialisées des brigades cynophiles.

Il fallait assurer une base juridique solide à des mesures encadrant la détention des chiens d'attaque, dans le respect du droit de propriété. C'est pourquoi, sur la base du rapport que j'ai remis le 30 septembre 1997 au ministre de l'intérieur et au ministre de l'agriculture, après avoir auditionné les associations de protection animale, les syndicats professionnels des vétérinaires et des élus locaux, a été élaboré ce projet avec un triple objectif : d'abord, éliminer les espèces les plus dangereuses en interdisant l'importation, l'élevage et la vente, mesures qui visent en particulier le pitbull et le tosa japonais, qui est un chien de combat ; ensuite encadrer la détention des autres espèces dangereuses en responsabilisant les maîtres, par l'imposition de la déclaration de détention, du tatouage, de l'assurance et de la vaccination, du port de la laisse et de la muselière ; enfin, améliorer les conditions dans lesquelles exercent actuellement les fourrières et les refuges, qui ne peuvent plus faire face à l'afflux de chiens d'attaque saisis après une infraction ou abandonnés.

Le projet crée deux catégories de chiens : ceux d'attaque, dont l'extinction est visée ; ceux de garde et de défense, comme le rottweiler – il est responsable d'autant d'accidents que le pitbull mais sa race est reconnue.

L'objectif est de pouvoir, par arrêté ministériel, donc de façon très souple, classer dans la première catégorie toute espèce qui se rendrait responsable à l'avenir d'agressions ou qui serait actuellement inconnue en France et y apparaîtrait, par exemple le boerbull sud-africain, ou qui serait créée à partir de croisements. A l'inverse, on peut imaginer qu'un chien classé aujourd'hui en première catégorie qui cesserait d'être responsable d'accidents soit déclassé en seconde catégorie.

Ce dispositif d'ascenseur entre les deux catégories est bien le pivot du texte. Il appartient ensuite au pouvoir réglementaire de désigner le contenu de ces catégories à partir des informations collectées par la police et les services vétérinaires.

De tels chiens doivent être détenus par un propriétaire qui le maîtrise physiquement et dispose d'un grand équilibre personnel. C'est pourquoi sont proposées des mesures empêchant certains publics spécifiques, comme les mineurs et les délinquants, de posséder les animaux les plus dangereux. Ainsi ne pourront plus détenir un chien de la première ou de la deuxième catégorie les mineurs et les délinquants condamnés.

La sécurité des personnes doit aussi être assurée dans les lieux publics. C'est pourquoi les chiens de la première catégorie seront interdits dans les lieux publics et les transports collectifs et ceux de la seconde devront y être tenus en laisse et muselés. Leur stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs sera interdit, ce qui permet de sanctionner leur présence dans les grands ensembles de logements. Désormais, les offices HLM et les élus posséderont une base juridique claire et solide pour lutter contre la présence des chiens d'attaque dans les cités.

Comme la responsabilisation des maîtres doit être accompagnée d'un volet répressif édictant des peines dissuasives, il a été prévu, pour ceux qui ne respecteraient pas

les interdictions liées à la détention de ces chiens, des peines de prison et des amendes conséquentes – l'importation illicite, par exemple, sera punie de six mois de prison et 50 000 francs d'amende – ainsi que des peines complémentaires, comme la confiscation du chien.

Cependant, la réussite du dispositif dépend largement de la nature et de l'étendue des pouvoirs donnés aux élus et à l'autorité administrative pour faire appliquer cette loi. C'est pourquoi, les pouvoirs de police des maires ou, dans les communes où il en existe un, du préfet de police, notamment à Paris, seront étendus afin d'élargir leurs possibilités de faire mettre en fourrière un chien dangereux.

Il faut donc qu'il y ait davantage de fourrières et que celles-ci soient mieux équipées. Quiconque – ce n'est pas le maire de Gennevilliers qui me contredira – a visité le refuge de Gennevilliers géré par la SPA, qui recueille la majorité des chiens dangereux saisis en région parisienne, sait que les moyens manquent. C'est chaque commune qui sera tenue d'avoir une fourrière qu'elle pourra gérer en commun avec d'autres collectivités. Les associations de protection animale continueront à gérer les refuges qu'elles administrent, mais la surpopulation qui y existe sera endiguée, rendant enfin la tâche réalisable.

Une réflexion a également été conduite avec les représentants des professions liées au chien, ainsi qu'avec la Société centrale canine, sur les conditions d'exercice des activités d'élevage et de dressage. Tous sont tombés d'accord pour que le dressage soit réglementé, tout comme l'élevage et la vente des chiens, et pour que le dressage au mordant soit interdit en dehors des clubs spécialisés.

Voilà, mes chers collègues, l'essentiel d'un projet qui est attendu par l'immense majorité des citoyens et qui réalise un juste équilibre entre la nécessaire répression de la prolifération des chiens dangereux et les libertés individuelles. Il existe en France, je le rappelle, environ 10 millions de chiens. L'immense majorité d'entre eux sont des compagnons paisibles, agréables et utiles. Ce projet de loi vise, chacun le comprend, à protéger les enfants, les femmes et les hommes, et également les animaux, notamment les chiens.

Il fallait donc donner un coup d'arrêt à cette mode dont le pitbull est la figure emblématique, et qui n'est que le reflet de la violence des rapports sociaux et de la perte des repères civiques. C'est ce que fait ce projet qui devrait recueillir l'assentiment de la plus grande majorité des députés, au-delà des clivages partisans. C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir débattre et légiférer.

Pour terminer, monsieur le président, je tiens à remercier M. le Pensec et le Gouvernement d'avoir conduit cette affaire avec efficacité et célérité. C'est en effet très rapidement que ce projet de loi vient en discussion devant l'Assemblée, et la procédure d'examen simplifiée permettra que le texte entre en application le plus rapidement possible – pourquoi pas avant l'été ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste, du groupe communiste.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Pierre Carassus.

M. Pierre Carassus. Monsieur le ministre, votre projet de loi a pour mérite essentiel de renforcer la protection

des animaux de compagnie. Les associations de défense des animaux ne s'y sont pas trompées, qui se félicitent, pour la plupart, des avancées proposées. Il est particulièrement positif que vous souhaitiez faire évoluer le statut de l'animal domestique. Certes, celui-ci demeure défini comme un « bien », mais il n'est plus considéré comme par le passé comme un simple objet.

Les nouvelles dispositions retenues à l'article 13 du chapitre II devraient assainir les conditions de vente des chiens et des chats, garantir l'acheteur tout en lui permettant de mieux mesurer ses obligations. C'est là une précaution opportune contre les risques d'abandon.

Il est par ailleurs judicieux que soit prévue la possibilité pour un tribunal d'interdire la détention d'un animal à ceux qui se sont rendus coupables de mauvais traitements ou de sévices envers les animaux. Nous devrions ainsi éviter les récidives.

Monsieur le ministre, votre légitime volonté de renforcer la protection des animaux s'accompagne de mesures très attendues contre l'utilisation de chiens potentiellement agressifs.

Il est vrai que nous assistons depuis quelques années dans certaines cités à l'émergence d'une nouvelle forme de violence très inquiétante, qui repose sur l'utilisation malveillante de chiens dont l'agressivité est utilisée, voire développée, pour commettre des agressions qui peuvent donner lieu à des accidents très graves, avec parfois des séquelles irréversibles pour certaines victimes.

J'ai été pour ma part informé par des citoyens de ma circonscription de combats de chiens organisés dans des caves d'HLM ou sur des terrains vagues, combats qui sont souvent violents. Certains chiens blessés durant ces combats auraient même été abandonnés. Le nombre croissant d'agressions commises avec certains types de chiens – pitbull, dogue argentin ou rottweiler – montre qu'il existe dans notre pays, mais plus largement en Europe, une véritable prolifération de ces chiens d'attaque à des fins délinquantes, constituant une réelle menace pour la sécurité publique.

Il est utile de rappeler, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, que la grande majorité des chiens utilisés aujourd'hui par ces propriétaires peu scrupuleux relève de croisements successifs de différentes races, avec une sélection axée sur la capacité au combat afin d'obtenir un chien le plus performant possible et, devrais-je dire, le plus intimidant ou le plus féroce possible. Ils deviennent ainsi de véritables armes qui permettent à leurs propriétaires de se livrer à divers actes condamnables, qu'il s'agisse d'agressions, de vols, de rackets ou de trafics de stupéfiants.

Nous savons bien qu'aujourd'hui ce type de chiens d'attaque fait l'objet d'un commerce clandestin avec ses filières d'importation qui trouvent des intermédiaires en France. Il est important que le projet de loi vise à contrôler la vente de tels chiens que celle-ci et soit réservée à des professionnels compétents, qualifiés et inscrits au registre du commerce. De même, il est indispensable que l'acquéreur puisse connaître l'origine du chien qu'il a acheté ainsi que les conditions d'élevage et de dressage.

L'acquisition de tels chiens, notamment pitbulls ou rottweilers, est devenue malheureusement pour une minorité de jeunes un véritable phénomène de mode, et il n'est pas rare de constater que ces chiens, pourtant très coûteux, sont souvent la propriété de très jeunes gens, voire de bandes d'adolescents. Il est tout à fait intéressant que soit prévue dans ce projet de loi l'interdiction pour tout mineur de détenir de tels chiens.

Il était également indispensable pour la protection de nos concitoyens mais aussi pour celle des autres chiens qu'ils peuvent agresser, d'obliger, comme le fait le présent projet de loi, leurs propriétaires à les museler sur la voie publique afin d'éviter toutes morsures possibles.

Au total, monsieur le ministre, votre projet de loi n'empêche personne, bien au contraire, d'avoir un animal de compagnie, notamment un chien de quelque race que ce soit, mais il permet de lutter efficacement contre l'utilisation de chiens d'attaque à des fins criminelles. Les députés du Mouvement des Citoyens et l'ensemble des députés du groupe Radical, Citoyen et Vert, sont pleinement d'accord avec leur collègue Georges Sarre, rapporteur, pour dire que ce projet de loi témoigne d'un double souci de sécurité et de fermeté.

Nous sommes en effet convaincus que ce projet de loi permet, d'une part, d'assurer la protection légitime de la population et, d'autre part, de mieux protéger les animaux qui sont souvent les premières victimes de propriétaires indécents et peu scrupuleux.

C'est pourquoi, les députés du groupe RCV voteront ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on compte en France près de dix millions de chiens et un foyer sur deux en moyenne possède un animal domestique. Véritable phénomène de société, la place grandissante des animaux domestiques, considérés par une grande majorité avant tout comme des animaux de compagnie, n'a cessé de croître au cours de ce siècle, notamment en zone urbaine.

A la marge de ce développement, une utilisation bien particulière par les maîtres de certains chiens rendus dangereux a proliféré. Le fait pour un propriétaire de posséder un chien dont les aptitudes physiques en font des molosses et d'utiliser son capital d'agressivité pour impressionner son entourage à des fins parfois délinquantes, contribue au sentiment d'insécurité dans de nombreux quartiers.

Une mauvaise utilisation des chiens d'attaque relève d'une minorité de maîtres, des maîtres dangereux dont les actes doivent être responsabilisés. Outre cet objectif d'intimidation, certains propriétaires élèvent clandestinement des chiots pour les vendre en empochant au passage de conséquents bénéfices financiers. Un animal de type pitbull est vendu entre 3 000 et 15 000 francs pièce. Enfin, certains organisent des combats pourtant interdits avec pour unique ambition le gain facile sur le dos et les dents de ces animaux.

L'usage qui est fait de ces animaux particuliers constitue un élément supplémentaire révélateur d'une crise sociale. La forte concentration de ce type de chien dans des zones urbaines en témoigne.

Les premiers chiens qualifiés de dangereux, c'est-à-dire des chiens qui mordent ou menacent de mordre, ont été importés de manière marginale dans les années 80. Selon le ministère de l'intérieur, d'une centaine en 1993 la population de chiens d'attaque de type pitbull s'évalue actuellement de manière approximative à 40 000.

Le droit de vivre en sûreté, qui est consacré par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, est un principe constitutionnel fondateur au même titre que la propriété et la liberté. Un citoyen dont la sécurité n'est pas assurée ne peut pas exercer sa liberté. Ce droit doit être garanti pour chaque Français où qu'il se trouve sur le territoire national.

Face à l'insécurité qui menace d'abord le plus faible et le plus démuné et renforce le plus fort, le Premier ministre nous l'a rappelé, lors de son discours de politique générale, « assurer la sécurité est un devoir primordial de l'Etat ». Or la multiplication des agressions par des chiens consciemment dressés pour attaquer pose ce problème de la sécurité publique. Des citoyens sont aujourd'hui marqués à vie après avoir été grièvement blessés par des chiens détenus par des maîtres irresponsables.

Confrontés à ces situations, de nombreux élus locaux ont pris des arrêtés pour la plupart difficilement applicables. Les offices d'HLM, à l'instar de celui de Montrouge, dans les Hauts-de-Seine, tentèrent de contraindre leurs locataires de se séparer des chiens de ce type, en contradiction avec la loi du 9 juillet 1970, qui précise que les animaux familiers, dont les chiens, sont autorisés à condition qu'ils ne causent aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci. Sur la base de l'article 10 de cette loi, le tribunal d'instance d'Antony avait déclaré en mai dernier illégale la disposition qui avait été prise par l'office public de Montrouge.

Nos voisins européens, tels que la Grande-Bretagne, qui a totalement interdit la détention d'un chien « destiné au combat », le Danemark et les Pays-Bas ont pris des mesures. L'Italie s'appête sur ce sujet à légiférer.

En France, la loi du 22 juillet 1996 stipule que « l'utilisation d'un animal pour tuer, blesser ou menacer est assimilée à l'usage d'une arme », mais l'actuel article 211 du code rural ne prévoit pas de sanction à l'encontre du propriétaire d'un animal dangereux. Les lois du 10 juillet 1976 et du 22 juillet 1989 posent les fondements, pour la première, de la protection des animaux, pour la seconde, des conditions d'exercice de certains acteurs chargés d'assurer la vente ou la garde des chiens et chats. Enfin, le règlement sanitaire de la plupart des départements prévoit des amendes d'un montant maximum de 3 000 francs contre les maîtres négligents, coupables de promener leurs bêtes sans laisse ni muselière.

Au total, compte tenu de l'augmentation en nombre des chiens dangereux, de la multiplication des agressions, du renforcement du sentiment d'insécurité mais également du commerce illégal constaté, des mauvais traitements endurés par certains animaux, d'un encadrement souvent défaillant en ce qui concerne certaines activités professionnelles liées aux animaux, il nous fallait réagir. Il devenait impératif, au nom du droit à la sûreté pour chaque citoyen et à la protection de chaque animal, que la représentation nationale s'exprime et légifère de manière à compléter et clarifier les textes en vigueur. Entre le nouveau code pénal, renforcé en juillet 1996, qui assimile le chien à une arme, le code rural et les règlements sanitaires départementaux, on se perdait parfois quelque peu.

Plus qu'une approche purement répressive visant ponctuellement à faire disparaître de manière rigide tel ou tel type de chien plus agressif que d'autres, ce projet de loi offre des réponses durables car il s'agit d'un texte global, des réponses plus efficaces car évolutives, avec des mesures qui, étant complémentaires, permettent l'avènement d'une cohérence d'ensemble.

L'approche sécuritaire, purement répressive, ne s'inscrit pas dans la durée. Au gré des effets de mode, des habitudes des professionnels de ce secteur d'activité et de l'évolution économique du marché canin, des chiens nouveaux issus de croisements provoqués peuvent demain

entraîner les mêmes difficultés et bénéficier alors d'une législation dépassée parce que simplement répressive et sécuritaire.

Outre le pitbull, on nous parle aujourd'hui du dogue argentin, du rottweiler, du cane corso, autant de chiens potentiellement dangereux. Certains chiens ont une forte dangerosité du fait de leur capital physique, dont un usage non véritablement maîtrisé peut être exploité à des fins condamnables.

Ce sont les conditions d'élevage, de dressage et de détention qui doivent être encadrées en amont. Ce souci d'efficacité dans l'application de la loi, l'indispensable prise en compte des caractéristiques des multiples acteurs de ce secteur d'activité, des spécificités physiologiques et psychologiques des chiens dangereux dont l'usage alimente parfois le sentiment d'insécurité, nous imposent d'adopter des mesures qui couvrent l'ensemble de ce secteur d'activité afin de mieux se protéger des animaux dangereux et simultanément de mieux protéger les animaux de compagnie.

Cette approche à la fois sectorielle et globale doit nous permettre de renforcer le niveau d'encadrement de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, qui assument des responsabilités liées aux animaux en général et des détenteurs de chiens potentiellement dangereux en particulier.

Parce que nous voulons être efficaces sans pour autant nous soumettre à la facilité trompeuse et médiatique d'une approche purement sécuritaire, il est indispensable de compléter les sanctions par des mesures de prévention, de moralisation des activités liées aux animaux de compagnie et de protection des animaux qui, parfois, sont utilisés sans scrupule, victimes de certaines perversions humaines.

Ce projet de loi s'inscrit dans cette démarche, une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs concernés qui suscite le soutien des principales associations de protection des animaux.

Soucieux de renforcer l'efficacité de la loi, le groupe socialiste a déposé des amendements qui concernent notamment la stérilisation des chiens d'attaque, la demande au Gouvernement de présenter un bilan au bout de deux ans de l'application de la loi et la possibilité pour un bailleur de saisir le maire pour qu'il statue sur les animaux potentiellement dangereux.

Le texte qui nous est présenté agit sur l'acquisition, sur les conditions de dressage, de commercialisation, de présentation au public et laisse au pouvoir réglementaire la possibilité par arrêté de déterminer, selon les évolutions de plus en plus rapides constatées, le type de chien potentiellement dangereux qui engendre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui dans le cas particulier des pitbulls.

Les chiens issus de croisements posent davantage de problème d'agressivité que les chiens de race qui font l'objet de sélections plus rigoureuses. C'est pourquoi le texte de l'arrêté énoncera plus précisément les types de chiens concernés.

Le rapport de M. Sarre sur les chiens d'attaque nous rappelle à juste titre qu'une interdiction générale de tel ou tel croisement de chiens serait non seulement excessive mais inciterait l'élevage clandestin ainsi qu'un transfert des acteurs économiques concernés vers d'autres croisements encore plus dangereux et non visés par le texte. Le fait de renvoyer la liste de chiens classés entre chiens d'attaque et chiens de garde et de défense à un texte réglementaire entraîne une souplesse qui permettra demain à

la puissance publique de répondre rapidement et de manière adaptée aux besoins de sécurité et de conforter ainsi le droit à la sûreté de chaque citoyen.

Pour la première catégorie, celle des chiens d'attaque, l'ensemble des restrictions édictées dans le projet de loi – stérilisation, interdiction de l'acquisition, de la cession à titre gratuit ou onéreux, et de l'importation – vise l'extinction progressive plutôt que la solution radicale de l'extermination. Ces restrictions sont complétées par des peines de six mois d'emprisonnement et de 50 000 francs d'amende. Un amendement adopté en commission se propose de doubler le montant de l'amende et de le porter à 100 000 francs.

La deuxième catégorie concerne des chiens de garde et de défense potentiellement dangereux.

Pour les deux catégories, l'exigence de formalités administratives – déclaration en mairie, identification, vaccination, formalité d'assurance – permettra de recenser plus précisément, de manière quantitative et qualitative, ces populations animalières.

Enfin, la limitation des personnes détentrices – exclusion des mineurs et des personnes condamnés pour violence – permettra de favoriser la prise de conscience des responsabilités par leurs maîtres, et, de ce fait, de dissuader un certain nombre de personnes d'une acquisition irraisonnée de tels types de chiens.

L'objectif est aussi de moraliser la filière, de la professionnaliser et de responsabiliser les propriétaires d'animaux, en particulier ceux de chiens potentiellement dangereux, ainsi que les professionnels du secteur.

Voilà pourquoi, à titre préventif, le projet de loi prévoit non seulement d'interdire à certaines catégories de personnes de détenir un chien de type potentiellement dangereux, mais surtout de réglementer l'élevage, le dressage et la vente des chiens.

En effet, un dressage effectué par des personnes qualifiées contribue à ce que le chien devienne ce que l'immense majorité des maîtres attendent : le meilleur ami de l'homme.

En revanche, un dressage déviant constitue un élément déterminant pour le développement de l'agressivité et fait du chien un ennemi potentiel. Le texte qui nous est présenté réserve la pratique du dressage au mordant à des professionnels, c'est-à-dire à des personnes dont les compétences sont prouvées par l'attribution d'un certificat de capacité.

Motivé par le souci de prévenir plutôt que de réprimer, le projet de loi concerne aussi la protection des animaux domestiques. Les dizaines de milliers d'abandons qui se produisent chaque année, notamment du fait de la reproduction sauvage et de l'élevage non encadré, mettent en évidence la nécessaire organisation des fourrières et des refuges.

De plus, vendre un animal suppose des précautions particulières. Tout acquéreur potentiel doit donc pouvoir bénéficier d'une information suffisante, notamment quant aux contraintes qu'il aura à assumer. Pour le propriétaire, le fait de détenir un animal est un acte qui engage non seulement sa responsabilité civile, mais également sa responsabilité morale.

La vente dans les foires, les marchés et les salons devra se faire dans des conditions satisfaisantes pour l'animal.

Par ailleurs, j'appelle l'attention sur le fait que ce projet de loi place le maire au cœur du dispositif de la gestion des animaux dangereux. En tant que maire d'une

commune urbaine périphérique, je suis amené à lutter contre ce sentiment d'insécurité qui illustre des réalités sociales souvent précaires.

Ainsi, le projet de loi prévoit un renforcement des pouvoirs de police du maire. Celui-ci aura notamment la compétence pour confisquer un animal dès lors que celui-ci sera « susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques ».

L'ensemble de ces mesures de prévention ainsi que les sanctions pénales et administratives prévues contribueront à responsabiliser davantage les propriétaires et les professionnels, tout en renforçant, par ailleurs, les pouvoirs des élus de terrain que sont les maires.

La lutte contre les animaux dangereux s'inscrit dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la sécurité publique que s'est fixé le Gouvernement. Dans ce domaine d'intervention, les députés auront à se prononcer dès les prochains jours, dans le cadre de l'examen d'autres textes de loi, comme ceux relatifs aux polices municipales et à la création d'un conseil supérieur de la déontologie de la sécurité.

Le droit de vivre en sûreté doit être garanti pour chaque résident, où qu'il se trouve sur le territoire nationale. En accord avec les propos tenus par le Premier ministre dans son discours de politique générale, nous ne pouvons accepter « une société dans laquelle il y aurait d'un côté des quartiers protégés et de l'autre des zones de non-droit ».

J'ajouterais pour conclure que si les comportements humains visant à exploiter sans scrupule l'agressivité d'un chien potentiellement dangereux doivent être sanctionnés et condamnés sans réserves, ils ne doivent pas faire oublier que, le plus souvent, ce phénomène est révélateur de la situation d'hommes disloqués par la crise économique et cernés par l'angoisse de la précarité.

Le chômage et l'insécurité constituent les principales sources d'inquiétudes des Français et des Françaises. Et lorsque, demain, nous devons rendre des comptes, nous seront jugés sur les résultats de notre action dans ces deux domaines.

Plutôt que de céder à la facilité de la seule répression, ce projet de loi se propose de lutter contre le sentiment d'insécurité provoqué par une utilisation perversive de types particuliers de chiens, de protéger simultanément les hommes et, pour la grande majorité d'entre eux, son meilleur et parfois dernier ami : l'animal.

Le groupe socialiste soutient la démarche du Gouvernement et, dans un esprit constructif, proposera, par le biais de plusieurs amendements, de l'améliorer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre assemblée est aujourd'hui appelée à examiner le projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux domestiques. La discussion de ce projet prouve, s'il en était besoin, que, sur certains sujets, nous pouvons, au-delà des étiquettes politiques des uns et des autres, débattre sereinement d'un dossier, les idées émises par chacun permettant de nourrir et d'améliorer un texte pour l'adapter aux réalités du terrain.

Il est vrai qu'il était urgent d'agir. Un grand quotidien national, *Le Parisien*, a consacré ce matin une page entière à ce projet de loi et a rappelé la liste – beaucoup

trop longue – des accidents récents dont les chiens dangereux ont été à l'origine. Je ne les rappellerai pas car vous les connaissez tous. Ces exemples dont la presse se fait régulièrement l'écho sont les plus frappants et affolent la population, mais ils ne retracent pas toute la réalité des intimidations auxquelles se livrent certains propriétaires de pitbulls dans nos quartiers, intimidations qui exaspèrent la population, qui font peur aux habitants, que ce soit dans les rues, dans les centres commerciaux, voire dans les cages d'escalier.

L'urgence était d'autant plus grande que les pitbulls et autres chiens dangereux sont de plus en plus nombreux. On estime qu'ils sont aujourd'hui entre 20 000 et 40 000 – on ne dispose pas de chiffres très précis à cet égard.

Ces animaux – et c'est peut-être là le plus grave – sont devenus un objet de culte pour certains maîtres qui trouvent dans l'entraînement au combat de leur animal une certaine puissance. Ils sont surtout de véritables armes dans des quartiers en proie à des actes de violence urbaine et favorisent notamment le trafic de drogue.

Face à un phénomène de société de cette ampleur et de cette gravité, le législateur se devait de réagir vigoureusement. Sous l'ancienne législature déjà, M. Vasseur, votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait déposé un projet de loi en ce sens. En septembre dernier, j'ai moi-même déposé avec soixante-cinq de mes collègues – nous étions en effet de nombreux parlementaires, de tous les groupes, à nous émouvoir de la situation – une proposition de loi tendant à interdire l'importation, l'élevage, le trafic ou même la détention d'animaux susceptibles de présenter un danger.

Le Gouvernement a décidé de reprendre à son compte une partie du travail parlementaire – notamment celui de M. Sarre – en déposant le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Pour rendre la loi applicable, il me paraît nécessaire de réunir trois conditions.

En premier lieu, la loi doit être d'application souple. Il ne s'agit pas, en effet, à la faveur d'un accident, de sanctionner une classe de chiens que rien, *a priori*, ne prédisposait à être dangereuse – je ne parle pas là, bien évidemment, du croisement que représentent les pitbulls –, si ce n'est le dressage à des fins de violences effectué par certains maîtres.

Nos concitoyens sont nombreux à être attachés à leurs animaux de compagnie et rien ne doit limiter leur droit légitime d'en posséder. C'est pourquoi le groupe UDF au nom duquel je parle est favorable aux deux catégories définies par le projet de loi. Je suis convaincu qu'elles seront de nature à offrir la souplesse nécessaire pour gérer le système.

En revanche, j'ai déposé un amendement qui tend à prévoir la consultation obligatoire de la société centrale canine et des fédérations affiliées avant la publication de l'arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture énumérant les types de chiens de chacune de ces catégories. Une telle disposition serait de nature à rassurer les propriétaires de chiens de race qui ne sont pas en soi dangereux, sauf si ces derniers ont été dressés pour l'être, propriétaires qui s'inquiètent de ce que sera la pratique de l'administration. Sinon le risque existe, à la faveur d'un incident et d'une médiatisation excessive, de passer d'une catégorie à l'autre.

En deuxième lieu, pour que cette loi soit applicable et respectée, il faut prévoir des peines suffisamment sévères et dissuasives. En effet, le trafic, l'élevage et la revente de pitbulls sont des pratiques fréquentes. Certaines personnes

gagnent beaucoup d'argent en s'y livrant. C'est pourquoi je me réjouis que la commission de la production et des échanges ait adopté l'amendement que j'ai déposé avec plusieurs collègues et qui tend à porter à 100 000 francs l'amende infligée en cas de non-respect de l'interdiction d'acquérir, de commercialiser et d'importer des chiens dangereux. Si cette disposition était adoptée, nous adresserions un signal fort à ceux qui voudraient se risquer à enfreindre la loi.

Enfin, la troisième condition pour que cette loi soit applicable consiste à faire évoluer le code rural en faisant en sorte qu'il offre une assise juridique simple et cohérente aux maires.

J'ouvre une parenthèse pour signaler que, si nombre de parlementaires n'avaient pas été aussi des maires, le débat sur les pitbulls n'aurait peut-être pas été abordé de la même façon. En tout cas, nous n'aurions pas réagi aussi vite, quel que soit le banc sur lequel nous siégeons dans cet hémicycle.

J'en reviens au sujet qui nous occupe. L'article 1^{er} du projet de loi est très important dans la mesure où il renforce les pouvoirs des maires. Ils pourront désormais imposer au propriétaire d'un animal présentant « un danger pour les personnes » de le tenir muselé, attaché ou enfermé. En cas de refus, ils pourront placer le chien dans un « lieu de dépôt adapté ».

Bref nous sommes tous d'accord sur ces principes et sur la nécessité absolue d'éradiquer les animaux dangereux. Toutefois, il faudra que la loi soit non seulement applicable, mais aussi appliquée ! Car rien ne serait pire qu'une nouvelle fois – même si nous en avons l'habitude –, les principes d'une loi restent lettre morte sur le terrain.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'inviter le Gouvernement à donner à la police nationale les moyens d'exercer des contrôles et d'appliquer la loi. En effet, aujourd'hui, dans certains départements, notamment dans le mien, la police nationale ne dispose pas de tels moyens. Il est absolument vital de débloquer d'urgence des crédits afin de donner aux agents de la police nationale, d'une part, la formation et, d'autre part, le matériel indispensable pour la capture des animaux dangereux.

Je pourrais, étant donné que ma ville compte une vingtaine de pitbulls, vous citer de multiples cas de chiens qui ont agressé des personnes et dont les propriétaires sont connus, et pour lesquels la police nationale ne fait rien. J'ai vu le préfet, le procureur, le sous-préfet... J'en suis à mon cinquième rendez-vous. Il ne se passe rien, car il n'y a pas de moyens pour agir. Pendant ce temps-là, nos concitoyens sont exaspérés, ne supportent plus cette situation.

Je voudrais aussi évoquer – mais André Angot insistera davantage sur ce point – les dispositions, reprises pour l'essentiel du texte présenté par M. Vasseur, concernant la sécurité sanitaire.

Les chiens et les chats sont présents dans un foyer sur deux en France. De nombreuses associations, auxquelles il faut rendre hommage, se mobilisent quotidiennement et font un travail remarquable et désintéressé pour que les droits des animaux soient reconnus et que ceux-ci soient davantage protégés. Nous partageons tous cet amour des animaux. Nous ne pouvons pas supporter le spectacle lamentable donné par des maîtres peu scrupuleux qui, chaque année, abandonnent leur animal de compagnie. Pour lutter efficacement contre ces pratiques scandaleuses, le projet de loi institue – et je m'en réjouis – l'obligation de tatouage, déjà applicable aux cessions de chiens et de

chats, à tous les chiens nés après le vote de la loi et âgés de plus de quatre mois. A cet égard, je me félicite que l'amendement proposé par M. Vasseur et concernant les chats ait été repris par la commission. J'espère qu'il sera adopté par notre assemblée.

Je me réjouis aussi que le projet de loi réglemente le régime de petites annonces de cession de chats et de chiens et interdise les ventes d'animaux de compagnie dans le cadre de manifestations commerciales qui ne leur sont pas exclusivement consacrées. En dernier lieu, il est sain que le texte institue un régime de déclaration, de même que des règles sanitaires et professionnelles pour l'exercice à titre commercial d'activités liées à un animal ainsi que pour la gestion des refuges et des fourrières.

Pour toutes ces raisons, tout en restant très vigilant quant à l'application qui sera faite de ce texte, laquelle permettra peut-être aux hommes politiques de retrouver leur crédibilité, le groupe du RPR votera ce texte.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 772, relatif aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux domestiques ;

M. Georges Sarre, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 826).
(Procédure d'examen simplifiée.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE

EXAMEN PAR LA COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES DU PROJET DE LOI (N° 772) RELATIF AUX ANIMAUX DANGEREUX ET ERRANTS ET À LA PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Et des propositions de loi :

- de M. André Santini (n° 215 rect.), tendant à interdire l'importation, l'élevage, le trafic et la détention de pitbulls sur le territoire français ;
- de M. Philippe Vasseur (N° 246), modifiant les dispositions du code rural relatives à la protection des animaux et à la garde des animaux domestiques, ainsi que certains articles du code civil ;
- de M. Nicolas Dupont-Aignan (n° 272 rect.), tendant à interdire l'importation, l'élevage, le trafic et la détention d'animaux susceptibles de présenter un danger aux personnes sur le territoire français ;

- de **M. Michel Crépeau (N° 462 rect.)**, tendant à **interdire l'importation, l'élevage, le trafic, le commerce et la détention de pitbulls ou de toutes espèces canines similaires sur le territoire national.**

Présidence de M. André Lajoinie

La commission de la production et des échanges a examiné, le 8 avril 1998, sur le rapport de M. Georges Sarre, le projet de loi (n° 772) relatif aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux domestiques et les propositions de loi de M. André Santini (n° 215 rect.) tendant à interdire l'importation, l'élevage, le trafic et la détention de pitbulls sur le territoire français, de M. Philippe Vasseur (n° 246) modifiant les dispositions du code rural relatives à la protection des animaux et à la garde des animaux domestiques, ainsi que certains articles du code civil, de M. Nicolas Dupont-Aignan (n° 272 rect.) tendant à interdire l'importation, l'élevage, le trafic et la détention d'animaux susceptibles de présenter un danger aux personnes sur le territoire français, de M. Michel Crépeau (n° 462 rect.) tendant à interdire l'importation, l'élevage, le trafic, le commerce et la détention de pitbulls ou de toutes espèces canines similaires sur le territoire national.

M. Georges Sarre, rapporteur, a indiqué en préambule que le projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux domestiques permettait d'apporter une réponse à un phénomène de société qui se développe depuis plusieurs années principalement en zone urbaine : l'utilisation de chiens comme arme ou auxiliaire de la délinquance par des propriétaires peu scrupuleux. Ces chiens, responsables de nombreux accidents, entretiennent un sentiment d'insécurité inacceptable. Il s'agit d'un dévoiement du rapport normal entre le chien et son maître : le chien est un compagnon de l'homme qui peut servir pour la garde ou la défense mais qui ne doit pas être dressé, souvent par l'usage de pratiques assimilables à de mauvais traitements, en vue d'attaquer autrui.

Le pitbull n'est pas une race de chien, mais le résultat de croisements successifs produisant des bêtes à l'agressivité renforcée. Ce chien est aujourd'hui devenu le symbole des chiens d'attaque. Il importe d'en prévenir la prolifération et d'en encadrer la détention. Il ne constitue toutefois pas le seul type de chien en cause et le projet de loi vise d'ailleurs d'autres espèces que les pitbulls. Dicté par des motifs d'ordre public, ce projet de loi répond à une véritable inquiétude des citoyens et des élus locaux, ces derniers ne disposant pour l'heure que des arrêtés municipaux comme arme juridique.

C'est sur la base du rapport qu'il a remis le 30 septembre dernier au ministre de l'intérieur, et après l'audition des différentes associations, professions, et élus concernés, que ce texte a été élaboré.

Le projet de loi poursuit trois objectifs :

- éliminer rapidement du territoire français les espèces les plus dangereuses en interdisant l'importation, l'élevage et la vente (mesures qui visent en particulier les pitbulls et les tosas japonais) ;
- encadrer la détention des autres espèces susceptibles de présenter un danger pour les citoyens en responsabilisant les maîtres par la mise en place d'un ensemble d'obligations (déclarations de détention, tatouage, assurance, vaccination, port de la laisse et de la muselière) ;
- améliorer les conditions de fonctionnement des fourrières et des refuges qui, aujourd'hui, ne peuvent plus faire face à l'afflux des chiens d'attaque qui ont été saisis après une infraction ou abandonnés par leurs maîtres.

Le projet de loi distingue deux catégories de chiens :

- les chiens d'attaque, dont l'extinction constitue un objectif affiché et pour lesquels sont prévues des mesures telles que la stérilisation et éventuellement l'euthanasie. Le texte du Gouvernement permet également, par simple arrêté ministériel, de classer dans cette catégorie toute espèce de chiens non encore répertoriée ou inconnue en France, ou encore créée à partir de croisements, qui se rendraient responsables d'agressions graves ;
- les chiens de garde et de défense (parmi lesquels figurent plusieurs races reconnues par la Société centrale canine, tel le rottweiler ou le dogue argentin).

Dans un souci d'ordre public, sont également proposées des mesures interdisant à certaines personnes (mineurs, criminels et délinquants, auteurs de mauvais traitements à animaux) de posséder des chiens d'attaque, de garde ou de défense. En effet, il importe que ces chiens soient détenus par des individus pouvant les contrôler et il est essentiel que ces animaux ne puissent plus être utilisés en zone urbaine comme auxiliaires de la délinquance.

Le projet de loi interdit également d'introduire ce type de chiens dans les lieux où ils représentent une menace pour l'ordre public. Sont prévues ainsi diverses restrictions et interdictions touchant des lieux spécifiques tels que la voie publique, les locaux ouverts au public, les transports en commun. Par ailleurs, M. Georges Sarre a souhaité que le stationnement de ces chiens dans les parties communes des immeubles collectifs soit interdit, ce qui permettrait de contrôler et de sanctionner leur présence dans les grands ensembles sociaux sans édicter une interdiction générale de possession qui ne manquerait pas d'être censurée par le juge de la constitutionnalité.

Grâce à cet arsenal législatif, les offices d'HLM et les élus possèderaient une base juridique solide pour lutter contre la présence des chiens d'attaque dans les cités.

Un volet répressif complète le projet de loi. Des peines de prison et des amendes conséquentes sont prévues pour les personnes ne respectant pas les interdictions liées à la détention des chiens ; ces peines peuvent être assorties de mesures telles que la confiscation du chien ou l'interdiction d'exercer une activité professionnelle lorsque la personne condamnée a commis l'infraction dans l'exercice de sa profession.

Afin de rendre ce dispositif pleinement efficace, une extension des pouvoirs de police du maire est prévue :

- celui-ci peut prescrire aux propriétaires de tout animal dangereux de prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout risque ; en cas d'inexécution, le chien sera mis dans un lieu de dépôt et, si le propriétaire n'apporte pas dans un délai de huit jours les garanties demandées, l'animal pourra être euthanasié ;
- le maire peut désormais faire saisir tous les animaux errants et les faire conduire en fourrière ; si ceux-ci ne sont pas réclamés au bout de huit jours francs ouverts, ils seront soit confiés à une association de protection des animaux, soit euthanasiés ; chaque commune sera donc tenue d'avoir une fourrière qui pourra éventuellement être gérée en commun avec d'autres communes.

Enfin, le dressage, l'élevage et la vente des chiens font l'objet de dispositions précises :

- le dressage au mordant est désormais interdit en dehors d'associations agréées ;
- les vendeurs de plus de deux portées par an, les dresseurs et les éleveurs de chiens, devront être titulaires d'un diplôme attestant leur compétence ou justifier d'une expérience professionnelle dans l'élevage ou le dressage ;
- la vente d'animaux doit se faire dans des lieux spécifiquement destinés à cette activité et ne peut porter, lorsqu'il s'agit de chiens, que sur des animaux âgés de plus de huit semaines ; par ailleurs, la vente par annonces est strictement encadrée.

Après l'exposé du rapporteur, plusieurs commissaires sont intervenus.

Selon **M. André Santini**, le projet de loi aborde un sujet qu'il convient de traiter avec sérénité et fermeté. La sérénité est essentielle car le problème des chiens d'attaque et de défense donne souvent lieu à des réactions psychotiques. Quant à la fermeté, elle est indispensable car les très nombreux accidents constatés avec ce type d'animaux montrent le danger qu'ils présentent pour la cohésion sociale.

Un texte de loi était nécessaire, car aujourd'hui, les arrêtés municipaux et les dispositions insérées dans les règlements des offices d'HLM sont totalement inopérants. Il s'est félicité que le projet de loi ait retenu une définition évolutive des types de chiens dangereux, de nouveaux croisements étant susceptibles de faire apparaître à l'avenir des chiens agressifs d'un genre encore inconnu aujourd'hui. Il a indiqué qu'il avait déposé plusieurs

amendements renforçant le dispositif prévu à l'article 2 en prévoyant entre autres la mise en place d'une sorte de permis de détention pour les chiens de ce type.

Il a enfin indiqué que le texte ne devrait pas favoriser le développement d'un marché clandestin des chiens d'attaque et de défense et que l'adoption de ce projet de loi devait être accompagnée d'une démarche pédagogique.

M. Jean-Pierre Blazy a jugé équilibré le texte proposé par le Gouvernement. Il a insisté sur la nécessité de légiférer dans ce domaine et a précisé qu'un texte similaire était actuellement en préparation en Italie.

Le projet de loi a le mérite de régler à terme le problème dû aux espèces les plus dangereuses en interdisant leur importation, leur élevage et leur vente. Mais il s'attaque également au problème posé aujourd'hui par des chiens qui sont au cœur du développement d'une économie souterraine couvrant souvent des activités criminelles ou délictueuses.

Le texte peut toutefois être complété sur certains points : la définition des lieux publics auxquels les chiens de première catégorie n'ont pas accès doit être précisée ; la possibilité de faire jouer la clause résolutoire du bail ou de prévoir des mesures d'interdiction dans les règlements de copropriété doit être envisagée.

Usant de la faculté offerte par l'article 86, alinéa 5, du Règlement de l'Assemblée nationale, **M. Nicolas Dupont-Aignan** a introduit son propos en indiquant que le phénomène de la prolifération des chiens d'attaque et de défense était profond et grave comme en témoignent les quelque 150 pitbulls recensés dans les cités d'une commune de sa circonscription.

Il est faux de prétendre que notre droit permet aujourd'hui d'enrayer ce phénomène. Dans son département, la police n'a ainsi pas pu s'opposer à des élevages de pitbulls en appartements.

Comme **M. André Santini**, il s'est déclaré favorable à la mise en place d'un permis de détention pour les chiens dangereux. Il est également nécessaire d'ouvrir un débat sur le problème de la présence de tels chiens dans les habitations à usage collectif. Par ailleurs, les organismes cynophiles officiels devraient être associés à la procédure de détermination des catégories de chiens dangereux.

Pour **M. Léonce Deprez**, ce texte a le mérite de s'attaquer aux problèmes de la prolifération anarchique des animaux. Cette prolifération due essentiellement aux ressources que procure le commerce des animaux, pourrait être enrayerée par une généralisation de l'obligation de tatouage.

M. André Angot a relevé une relative contradiction dans le titre du projet de loi entre un volet « animaux dangereux » et un volet « protection des animaux domestiques ». Il est regrettable que la partie consacrée à la protection des animaux domestiques soit occultée par le problème des chiens dangereux.

Ce problème pose une question délicate : comment classer de façon rigoureuse les chiens dans les deux catégories ? Le texte ne manquera d'ailleurs pas de présenter plusieurs autres difficultés d'application, en particulier pour les maires des communes rurales disposant de peu de moyens pour assumer les responsabilités que leur confère le présent projet de loi.

La loi risque principalement de gêner les propriétaires irréprochables de chiens d'attaque, de garde ou de défense, **M. André Angot** craignant que d'autres détenteurs de pitbulls, auteurs de comportements répréhensibles, abandonnent leurs chiens plutôt que de satisfaire aux exigences de la loi.

Après s'être félicité du contenu des dispositions relatives à la protection des animaux domestiques, **M. André Angot** a regretté que le présent texte n'ait pas abordé le problème des conditions de création des dispensaires de soins pour animaux. Lorsqu'il était ministre de l'agriculture, **M. Louis Mermeas** avait diligenté, sur ce sujet, une étude concluant à la nécessité d'obtenir un agrément préfectoral pour ouvrir un dispensaire de soins.

En réponse aux intervenants, **le rapporteur** a estimé que le projet de loi témoignait effectivement d'un double souci de sérénité et de fermeté ; il a souligné que le dispositif retenu quant à la définition des catégories de chiens potentiellement dangereux était simple, la distinction entre deux catégories de chiens permettant de surcroît les souplesses nécessaires. S'agissant des problèmes posés par la présence de chiens agressifs dans les immeubles collectifs, il a indiqué, qu'après avoir réalisé plusieurs

consultations, et en accord avec le Gouvernement, il était parvenu à la conclusion que l'interdiction dans les logements de la détention d'animaux familiers, même relevant de la 1^{re} catégorie de l'article 211-1, serait extrêmement délicate, voire inconstitutionnelle en raison de la protection de la propriété privée par la Constitution. Cette proposition doit donc être écartée au profit d'une prohibition du stationnement des chiens d'attaque dans les parties communes des immeubles collectifs.

M. Daniel Paul a demandé au rapporteur comment le stationnement des chiens pouvait être constaté et réprimé.

Le rapporteur a répondu en citant l'exemple de Paris où la police dispose d'une autorisation permanente d'accès aux immeubles collectifs sociaux. En tout état de cause une plainte d'un propriétaire suffit pour l'intervention d'un officier de police judiciaire. Il a estimé ensuite que la mise en place d'un permis pour la détention d'un chien potentiellement dangereux témoignerait d'une sévérité excessive et ne serait pas nécessairement d'une réelle efficacité. Il a jugé ensuite que la publication de la loi sur les chiens dangereux conduirait probablement de nombreux propriétaires de chiens agressifs à renoncer à la détention de ces animaux.

M. Jean-Pierre Blazy a demandé au rapporteur sur quel principe serait fondée l'inconstitutionnalité d'une mesure interdisant la détention d'animaux familiers dans les logements.

Le rapporteur a fait valoir les dispositions de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui préservent le droit de propriété.

M. Jean-Pierre Blazy, ayant évoqué la défense de la liberté assurée également par ce texte, les membres de la commission sont convenus de la nécessité d'une réflexion approfondie sur ce problème.

La commission est ensuite passée à l'examen des articles.

CHAPITRE PREMIER

Des animaux dangereux et errants

Article premier

(Article 211 du code rural) : Mesures visant à prévenir le danger susceptible d'être présenté par un animal

La commission a adopté un amendement du rapporteur de portée rédactionnelle, puis l'article premier ainsi modifié.

Article 2

Mesures applicables aux chiens potentiellement dangereux

Art. 211-1 (nouveau) du code rural. – Classification des chiens potentiellement dangereux.

La commission a adopté un amendement de précision du rapporteur.

Art. 211-2 (nouveau) du code rural. – Interdiction faite à certaines catégories de personnes de détenir des chiens potentiellement dangereux.

La commission a adopté deux amendements présentés par **M. Jean-Pierre Blazy**, le premier définissant la catégorie des mineurs auxquels la détention d'un chien potentiellement dangereux est interdite, le deuxième indiquant que ne peuvent détenir un chien de 1^{re} ou 2^e catégorie les personnes auxquelles a été retirée la propriété ou la garde non pas « d'un animal », comme dans le libellé du projet de loi, mais d'un autre chien.

La commission a ensuite adopté un amendement du rapporteur indiquant que le maire peut accorder une dérogation à l'interdiction de détention d'un animal susceptible de présenter un danger en considération du comportement du demandeur depuis la décision de retrait, à la condition que celle-ci ait été prononcée plus de dix ans avant le dépôt de la déclaration en mairie.

Un amendement présenté par **M. Jean-Pierre Blazy** donnant un caractère automatique à cette dérogation est devenu sans objet, après que **M. Jean-Pierre Blazy** et **M. André Angot** ont insisté sur les risques de prévoir un arbitrage du maire en la matière.

La commission a ensuite rejeté un amendement présenté par **M. André Santini**, après une discussion à laquelle ont pris part, outre **le rapporteur**, **MM. Léonce Deprez**, **André Angot** et **Jean Proriol**, prévoyant un doublement des peines en cas de détention d'un chien présumé dangereux.

La commission a enfin adopté deux amendements du rapporteur, le premier rédactionnel, le second indiquant qu'un fichier national contient la liste des personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un animal a été retirée et que les maires ont accès à ce fichier.

Art. 211-3 (nouveau) du code rural. – Formalités imposées aux détenteurs de chiens potentiellement dangereux.

La commission a rejeté un amendement de M. André Santini prévoyant que la détention de chiens potentiellement dangereux est subordonnée à l'obtention d'un permis délivré par le commissariat de police ou par la gendarmerie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal, après une discussion à laquelle ont pris part, outre le rapporteur, MM. Nicolas Dupont-Aignan, Léonce Deprez et Paul Patriarche ; trois amendements également présentés par M. André Santini, de conséquence par rapport à ce premier amendement sont dès lors devenus sans objet.

La commission a enfin adopté sur cet article un amendement rédactionnel de son rapporteur.

Art. 211-4 (nouveau) du code rural. – Mesures spécifiques concernant les chiens d'attaque.

La commission a adopté un amendement de correction d'une erreur matérielle, puis elle a rejeté un amendement présenté par M. André Santini, prévoyant que le non respect de l'interdiction d'acquisition, de trafic et d'importation de chiens d'attaque est sanctionné d'une peine d'emprisonnement de trois ans et d'une amende de 1 000 000 de francs. Elle a ensuite adopté un amendement présenté par le rapporteur et M. Léonce Deprez, prévoyant que l'amende applicable s'élève à 100 000 F, après que M. Nicolas Dupont-Aignan eût insisté sur la nécessité d'amendes réellement dissuasives.

Art. 211-5 nouveau du code rural. – Mesures restreignant la circulation des chiens potentiellement dangereux.

La commission a adopté deux amendements du rapporteur, le premier indiquant que le stationnement des chiens d'attaque dans les parties communes des immeubles collectifs est interdit, le second précisant que l'obligation de museler les chiens de garde et de défense et de les tenir en laisse s'applique également aux parties communes des immeubles collectifs.

M. Jean-Pierre Blazy a souhaité que, sur cette question, une discussion puisse être ouverte, demandant que les mesures prévues par la loi puissent être plus restrictives.

Art. 211-6 (nouveau) du code rural. – Mesures relatives au dressage des chiens à l'attaque.

Sur cet article, la commission a adopté cinq amendements de précision rédactionnelle présentés par son rapporteur.

Art. 211-8 (nouveau) du code rural. – Dispositions pénales.

La commission a adopté un amendement de précision du rapporteur.

La commission a enfin adopté l'article 2 ainsi modifié.

Article 3

Modification d'intitulé

La commission a adopté un amendement de précision de son rapporteur. Elle a ensuite adopté l'article 3 ainsi modifié.

Article 4

(Article 212-1 nouveau du code rural) : Mesures visant à lutter contre la divagation d'animaux d'espèce sauvage

La commission a adopté deux amendements de clarification présentés par le rapporteur, puis elle a adopté l'article 4 ainsi modifié.

Article 5

(Article 213 du code rural) : Mesures visant à lutter contre la divagation des chiens et des chats

La commission a adopté un amendement du rapporteur corrigeant une erreur matérielle, puis elle a adopté l'article 5 ainsi modifié.

Article 6

Coordination

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 7

Mesures relatives à la mise en fourrière et aux chats errants

Art. 213-3 (nouveau) du code rural. – Principes applicables à l'existence et au fonctionnement des fourrières.

La commission a adopté un amendement du rapporteur prévoyant que la surveillance dans la fourrière des maladies réputées contagieuses est assurée par un vétérinaire titulaire du mandat sanitaire désigné par le gestionnaire de la fourrière. M. André Angot a retiré un amendement ayant le même objet.

Art. 213-4 (nouveau) du code rural. – Fonctionnement du service de fourrière pour les animaux identifiés.

Sur cet article, la commission a adopté trois amendements du rapporteur, deux de portée rédactionnelle, le troisième prévoyant que les animaux gardés en fourrière peuvent, au-delà d'un délai franc de huit jours ouvrés, être confiés à des fondations.

Art. 213-5 (nouveau) du code rural. – Fonctionnement du service de fourrière pour les animaux non identifiés.

La commission a adopté deux amendements de précision présentés par le rapporteur.

La commission a adopté l'article 7 ainsi modifié.

Article 8

(Chapitre IV nouveau du titre II du livre II du code rural) : Mesures conservatoires à l'égard des animaux en cas de procédure judiciaire

La commission a adopté un amendement rédactionnel de son rapporteur, puis elle a adopté l'article 8 ainsi modifié.

CHAPITRE II

De la vente et de la détention des animaux de compagnie

Article 9

(Article 276-2 du code rural) :

Identification des chiens et chats

et de certaines espèces animales non domestiques protégées

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 10

(Article 276-3 du code rural) :

Terminologie – gestion des fourrières et refuges ; élevages de chiens et chats ; activités commerciales concernant les chiens et chats et autres animaux de compagnie d'espèce domestique.

La commission a adopté trois amendements du rapporteur au II de cet article :

- pour préciser qu'un refuge est un établissement à but non lucratif ;
- pour préciser qu'une fondation peut également gérer un refuge ;
- pour imposer aux associations gérant un refuge d'être désignées par le préfet, afin de ne pas permettre à n'importe quelle association de gérer un refuge. Cette désignation est une procédure sans formalisme qui permettra au préfet de s'assurer de la fiabilité de l'association.

La commission a ensuite adopté un amendement rédactionnel du rapporteur au III.

Puis, elle a adopté trois amendements du rapporteur au IV pour préciser que la déclaration d'activité doit être déposée auprès du préfet et que l'arrêté devant déterminer les qualifications du personnel sera fourrières, refuges, élevages et établissements commerciaux sera ministériel et pour corriger une erreur de décompte d'alinéas.

Au V, la commission a adopté un amendement du rapporteur substituant à la notion de chiens adultes, celle de chiens sevrés. A la demande de M. Jean-Pierre Blazy, le rapporteur a précisé que la première notion n'existait pas alors que la seconde est celle utilisée par la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement pour fixer le seuil à partir duquel tout détenteur de plus de neuf chiens doit déclarer ses installations. M. Léonce Deprez s'est inquiété de l'importance du seuil de

10 chiens, un trafic pouvant être mis en place avec un nombre inférieur de chiens. M. André Angot a fait remarquer qu'avec une portée de chiens on pouvait rapidement atteindre un seuil inférieur à dix chiens et tomber alors dans un mécanisme conçu pour les installations classées.

Puis la commission a adopté l'article 10 ainsi modifié.

Article 11

Renumerotation de l'article 276-4 du code rural

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 12

(Article 276-4 nouveau du code rural) :

Exposition et manifestation accueillant des animaux de compagnie

La commission a adopté un amendement du rapporteur visant à couvrir tous les types de manifestations non spécifiquement consacrées aux animaux, puis elle a adopté l'article ainsi modifié.

Article 13

(Article 276-5 nouveau du code rural) :

Cessions et publication d'offres de cession d'animaux de compagnie – Protection des races de chiens et chats

La commission a tout d'abord adopté un amendement du rapporteur prévoyant que le document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal, délivré lors de la vente de celui-ci, doit contenir également des conseils d'éducation. Puis, elle a adopté un amendement du rapporteur étendant aux fondations le contrôle des ventes d'animaux de compagnie. En dernier lieu, elle a adopté un amendement du rapporteur précisant que les livres généalogiques des races de chiens et de chats sont reconnus par le ministre de l'agriculture.

La commission a adopté l'article 13 ainsi modifié.

Article 14

(Article 276-7 nouveau du code rural) :

Recherche et constatation des infractions aux articles 276-4 et 276-5

La commission a adopté un amendement du rapporteur rectifiant une omission touchant les manifestations non spécifiquement consacrées aux animaux (premier alinéa de l'article 276-4), puis l'article ainsi modifié.

Article 15

(Articles 276-8 à 276-12 nouveaux du code rural) :

Sanctions des infractions à l'article 276-3 et pour mauvais traitements envers animaux dans des établissements professionnels – Amende forfaitaire

Art. 276-8 (nouveau) du code rural. – Poursuite et sanction administrative des manquements à l'article 276-3 par les services vétérinaires.

Sur la proposition du rapporteur, la commission a adopté trois amendements de précision sur les attributions du préfet.

Art. 276-9 nouveau du code rural. – Sanctions pénales pour infraction à l'article 276-3.

La commission a tout d'abord adopté un amendement du rapporteur visant à inclure les élevages dans le champ d'application des délits définis au 1° de l'article 276-9. Elle a ensuite adopté un amendement rédactionnel du rapporteur ainsi qu'un amendement ajoutant à la liste des infractions celle consistant à ne pas avoir une personne qualifiée au contact avec les animaux dans les établissements visés. Sur la proposition du rapporteur, elle a enfin adopté un amendement de conséquence sur la notion de chien sévré.

Art. 276-10 (nouveau) du code rural. – Sanction des mauvais traitements envers les animaux de compagnie.

La commission a adopté deux amendements du rapporteur ajoutant à la liste des activités visées celle d'éducation et celle d'élevage. Elle a également adopté un amendement rédactionnel du rapporteur.

Art. 276-11 (nouveau) du code rural. – Amende forfaitaire. La commission a adopté deux amendements du rapporteur précisant la procédure applicable en matière d'amende forfaitaire et rectifiant une erreur de codification.

Art. 276-12 (nouveau) du code rural. – Décrets en Conseil d'Etat.

La commission a adopté un amendement du rapporteur prévoyant un décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application de l'article 276-8.

Puis, la commission a adopté l'article 15 ainsi modifié.

CHAPITRE III

Du transport des animaux

Article 16

(Article 277 du code rural) : Transport des animaux

La commission a adopté un amendement du rapporteur précisant les services chargés de délivrer l'agrément pour le transport des animaux vivants, puis l'article ainsi modifié.

CHAPITRE IV

De l'exercice des contrôles

Article 17

(Article 283-5 du code rural) :

Renforcement des pouvoirs de contrôle des agents des services vétérinaires en matière de protection des animaux

La commission a adopté un amendement de précision du rapporteur, puis l'article 17 ainsi modifié.

Article 18

(Article 283-7 du code rural) : Sanctions en cas d'entrave à l'exercice des fonctions d'inspection des services vétérinaires

La commission a adopté un amendement rédactionnel présenté par le rapporteur, puis l'article 18 ainsi modifié.

CHAPITRE V

Dispositions diverses

Article 19

(Article 521-1 du code pénal) : Peine complémentaire d'interdiction de détenir un animal

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 20

(Article 524 du code civil) : Statut des animaux placés pour le service et l'exploitation d'un fonds

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 21

(Article 528 du code civil) : Statut des animaux en droit civil

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 22

(Article 285 du code rural) : Ouverture de la garantie pour défaut de la chose vendue en cas de vice rédhibitoire

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 23

(Article 285-3 du code rural) : Inapplicabilité de l'action en garantie

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 24

Départements d'outre-mer

La commission a adopté cet article sans modification.

Article 25

Application de la loi à Paris

La commission a adopté trois amendements du rapporteur tendant à codifier les dispositions de l'article 25, à viser l'article 211-2 du code rural instituant un fichier national des décisions de retrait d'un animal et à préciser la procédure d'accomplissement des formalités à Paris.

La commission a adopté cet article ainsi modifié.

Après l'article 25

M. André Angot a présenté un amendement tendant à réserver aux associations reconnues d'utilité publique la création d'établissements assurant la gratuité des soins et interventions aux animaux des personnes démunies de ressources, cette création étant autorisée par le préfet. Il a fait valoir que plusieurs dispensaires proposant des soins gratuits abusaient les propriétaires d'animaux qui étaient conduits à accorder des « dons tarifés ».

Le rapporteur, tout en souscrivant aux objectifs de M. André Angot, a déclaré avoir quelques réticences à approuver le dispositif proposé en raison de son caractère restrictif. En effet, il n'existe que quatre associations de protection des animaux reconnues d'utilité publique en France.

M. André Angot s'est déclaré sensible à l'argument avancé, son souci étant, avant tout, de moraliser les pratiques visées. Il a donc retiré son amendement pour réfléchir à une nouvelle rédaction permettant de lever les réserves du rapporteur.

Article 26

Entrée en vigueur de la loi

La commission a adopté un amendement du rapporteur rectifiant une erreur de décompte d'alinéas, puis l'article 26 ainsi modifié.

Titre du projet de loi

La commission a adopté un amendement du rapporteur précisant que le projet de loi porte sur la protection des animaux, et non des seuls animaux domestiques.

Puis, la commission a adopté l'ensemble du projet de loi ainsi modifié et intitulé.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mercredi 22 avril 1998

SCRUTIN (n° 105)

sur la proposition de résolution de M. Barrau sur les recommandations de la Commission européenne relatives au passage à la monnaie unique

Nombre de votants	395
Nombre de suffrages exprimés	383
Majorité absolue	192
Pour l'adoption	334
Contre	49

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (251) :

Pour : 226. – MM. Yvon **Abiven**, Maurice **Adevah-Pœuf**, Stéphane **Alaize**, Damien **Alary**, Mme Sylvie **Andrieux**, MM. Léo **Andy**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Dominique **Baert**, Jean-Pierre **Baeumler**, Jean-Pierre **Balduyck**, Jean-Pierre **Balligand**, Gérard **Bapt**, Alain **Barrau**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Henri **Bertholet**, Eric **Besson**, Jean-Louis **Bianco**, André **Billardon**, Serge **Blisko**, Patrick **Bloche**, Jean-Marie **Bockel**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Augustin **Bonrepaux**, André **Borel**, Jean-Michel **Boucheron**, Jean-Claude **Boulard**, Didier **Boulaud**, Pierre **Bourguignon**, Christian **Bourquin**, Jean-Pierre **Braine**, Pierre **Brana**, Mme Frédérique **Bredin**, M. Jean-Paul **Bret**, Mme Nicole **Bricq**, MM. François **Brottes**, Marcel **Cabiddu**, Alain **Cacheux**, Jérôme **Cahuzac**, Alain **Calmat**, Jean-Christophe **Cambadelis**, André **Capet**, Thierry **Carcenac**, Mme Véronique **Carrion-Bastok**, MM. Laurent **Cathala**, Bernard **Cazeneuve**, Jean-Paul **Chanteguet**, Guy-Michel **Chauveau**, Jean-Claude **Chazal**, Daniel **Chevallier**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Jean **Codognès**, Pierre **Cohen**, François **Colcombet**, Mme Monique **Collange**, MM. François **Cuillandre**, Jean-Claude **Daniel**, Jacky **Darne**, Camille **Darsières**, Michel **Dasseux**, Yves **Dauge**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Philippe **Decaudin**, Marcel **Dehoux**, Michel **Delebarre**, Jean **Delobel**, Jean-Jacques **Denis**, Mme Monique **Denise**, MM. Bernard **Derosier**, Claude **Desbons**, Michel **Destot**, Paul **Dhaille**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, René **Dosièrre**, Mme Brigitte **Douay**, MM. Raymond **Douyère**, Tony **Dreyfus**, Pierre **Ducout**, Jean-Pierre **Dufau**, Jean-Louis **Dumont**, Mme Laurence **Dumont**, MM. Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Dupré**, Philippe **Duron**, Claude **Évin**, Laurent **Fabius**, Alain **Fabre-Pujol**, Albert **Facon**, Mme Nicole **Feidt**, MM. Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Fleury**, Jacques **Floch**, Raymond **Forni**, Jean-Louis **Fousseret**, Michel **Françaix**, Christian **Franqueville**, Gérard **Fuchs**, Robert

Gaïa, Roland **Garrigues**, Jean-Yves **Gateaud**, Mmes Catherine **Génisson**, Dominique **Gillot**, MM. André **Godin**, Gaëtan **Gorce**, Alain **Gouriou**, Gérard **Gouzes**, Joël **Goyheneix**, Bernard **Grasset**, Michel **Grégoire**, Mmes Odette **Grzegorzulka**, Paulette **Guincharde-Kunstler**, MM. Jacques **Guyard**, Francis **Hammel**, Mme Cécile **Helle**, MM. Edmond **Hervé**, Jacques **Heuclin**, François **Hollande**, Jean-Louis **Idiart**, Mme Françoise **Imbert**, MM. Claude **Jacquot**, Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Armand **Jung**, Jean-Noël **Kerdraon**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Mme Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Pierre-Claude **Lanfranca**, Jack **Lang**, Mmes Jacqueline **Lazard**, Christine **Lazerges**, MM. Gilbert **Le Bris**, Jean-Yves **Le Déaut**, Mme Claudine **Ledoux**, MM. Jean-Yves **Le Drian**, Michel **Lefait**, Jean **Le Garrec**, Patrick **Lemasle**, Georges **Lemoine**, Bruno **Le Roux**, René **Leroux**, Mme Raymonde **Le Texier**, MM. Alain **Le Vern**, Michel **Liebott**, Mme Martine **Lignières-Cassou**, MM. Gérard **Lindeperg**, François **Loncle**, Martin **Malvy**, René **Mangin**, Jean-Pierre **Marché**, Daniel **Marcovitch**, Jean-Paul **Mariot**, Mme Béatrice **Marre**, MM. Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Gilbert **Maurer**, Louis **Mermaz**, Roland **Metzinger**, Louis **Mexandeau**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Yvon **Montané**, Gabriel **Montcharmont**, Arnaud **Montebourg**, Henri **Nallet**, Philippe **Nauche**, Bernard **Nayral**, Henri **Nayrou**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Alain **Néri**, Michel **Pajon**, Joseph **Parrenin**, François **Patriat**, Vincent **Peillon**, Germinal **Peiro**, Jean-Claude **Perez**, Mmes Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, Geneviève **Perrin-Gaillard**, Annette **Peulvast-Bergeal**, MM. Paul **Quilès**, Alfred **Recours**, Gérard **Revol**, Mme Marie-Line **Reynaud**, M. Patrick **Rimbert**, Mme Michèle **Rivasi**, MM. Alain **Rodet**, Bernard **Roman**, Yves **Rome**, Gilbert **Roseau**, Mme Yvette **Roudy**, MM. Jean **Rouger**, René **Rouquet**, Michel **Sainte-Marie**, Mme Odile **Saugues**, MM. Bernard **Seux**, Patrick **Sève**, Henri **Sicre**, Michel **Tamaya**, Mmes Catherine **Tasca**, Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Yves **Tavernier**, Pascal **Terrasse**, Gérard **Terrier**, Mmes Marisol **Touraine**, Odette **Trupin**, MM. Joseph **Tyrode**, Daniel **Vachez**, André **Vallini**, André **Vauche**, Michel **Vauzelle**, Michel **Vergnier**, Alain **Veyret**, Jean-Claude **Viollet**, Philippe **Vuilque** et Kofi **Yamgnane**.

Contre : 4. – Mme Yvette **Benayoun-Nakache**, MM. Julien **Dray**, Yann **Galut** et Mme Catherine **Picard**.

Abstention : 1. – M. Alain **Vidalies**.

Non-votants : M. Claude **Bartolone** (membre du Gouvernement) et Mme Nicole **Pery** (membre du Gouvernement)

Groupe R.P.R. (139) :

Pour : 1. – M. Marc **Dumoulin**

Contre : 1. – M. François **Guillaume**

Groupe U.D.F. (112) :

Pour : 90. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Pierre **Albertini**, Mme Nicole **Ameline**, MM. Pierre-Christophe **Baguet**, Raymond **Barre**, Jacques **Barrot**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Dominique **Baudis**, François **Bayrou**, Jean-Louis **Bernard**, Jacques **Blanc**, Roland **Blum**, Bernard **Bosson**, Loïc **Bouvard**, Jean **Briane**, Yves **Bur**, Dominique **Bussereau**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Hervé de **Charette**, Pascal **Clément**, Georges **Colombier**, René **Couanau**, Yves **Coussain**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Léonce **Deprez**, Laurent **Dominati**, Renaud **Donnedieu de Vabres**, Dominique **Dord**, Philippe **Douste-Blazy**, Charles **Ehrmann**, Alain **Ferry**, Nicolas **Forissier**, Jean-Pierre **Foucher**, Claude **Gaillard**, Gilbert **Gantier**, Claude **Gatignol**, Germain **Gengenwin**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Claude **Goasguen**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Pierre **Hellier**, Michel **Herbillon**, Patrick **Herr**, Philippe **Houillon**, Mmes Anne-Marie **Idrac**, Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Denis **Jacquat**, Jean-Jacques **Jégou**, Aimé **Kerguéris**, Marc **Laffineur**, Edouard **Landrain**, Jacques **Le Nay**, Jean-Claude **Lenoir**, François **Léotard**, Pierre **Lequiller**, Roger **Lestas**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Alain **Madelin**, Christian **Martin**, Jean-François **Mattei**, Pierre **Méhaignerie**, Michel **Meylan**, Charles **Millon**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Arthur **Paecht**, Dominique **Pailé**, Paul **Patriarche**, Bernard **Perrut**, Henri **Plagnol**, Ladislav **Poniatowski**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Marc **Reymann**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, José **Rossi**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, Jean-Pierre **Soisson**, Guy **Teissier**, Gérard **Voisin** et Pierre-André **Wiltzer**

Contre : 1. – Mme Christine **Boutin**

Abstentions : 6. – MM. François d'**Aubert**, François **Goulard**, Pierre **Micaux**, Alain **Moyne-Bressand**, François **Sauvadet** et Philippe **Vasseur**.

Groupe communiste (36) :

Contre : 33. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Claude **Billard**, Bernard **Birsinger**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jacques **Brunhes**, Patrice **Carvalho**, Alain **Clary**, Christian **Cuvilliez**, René **Dutin**, Daniel **Feurtet**, Mme Jacqueline **Fraysse**, MM. André **Gerin**,

Pierre **Goldberg**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Robert **Hue**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. André **Lajoinie**, Jean-Claude **Lefort**, Patrick **Leroy**, Félix **Leyzour**, François **Liberti**, Patrick **Malavieille**, Roger **Meï**, Ernest **Moutoussamy**, Bernard **Outin**, Jean-Claude **Sandrier**, Jean **Tardito** et Jean **Vila**.

Abstention : 1. – M. Jean-Pierre **Brard**.

Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

Pour : 16. – MM. André **Aschieri**, Gérard **Charasse**, Bernard **Charles**, Yves **Cochet**, Michel **Crépeau**, Jean-Pierre **Defontaine**, Roger **Franzoni**, Guy **Hascoët**, Robert **Honde**, François **Huwart**, Noël **Mamère**, Jean-Michel **Marchand**, Jacques **Rebillard**, Roger-Gérard **Schwartzenberg**, Alain **Tourret** et Aloyse **Warhouver**.

Contre : 9. – MM. Pierre **Carassus**, Roland **Carraz**, Jacques **Desallangre**, Alfred **Marie-Jeanne**, Mme Gilberte **Marin-Moskovitz**, MM. Jean-Pierre **Michel**, Jean **Rigal**, Georges **Sarre** et Michel **Suchod**.

Abstentions : 4. – Mme Huguette **Bello**, MM. Elie **Hoarau**, Claude **Hoarau** et Gérard **Saumade**.

Non-inscrits (4).

Pour : 1. – M. Dominique **Caillaud**

Contre : 1. – M. Philippe de **Villiers**

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Marie-Hélène **Aubert**, Danièle **Bousquet**, MM. Didier **Chouat**, Charles de **Courson**, Marc-Philippe **Daubresse**, François **Deluga**, Yves **Durand**, Pierre **Forgues**, Jean **Gaubert**, Jean **Glavany**, Pierre **Hériaud**, Christian **Kert**, Guy **Lengagne**, Gilbert **Mitterrand**, Jean-Paul **Nunzi**, Jean **Pontier**, Marcel **Rogemont**, Michel **Voisin** et Jean-Jacques **Weber**, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour »

MM. Daniel **Paul** et Michel **Vaxès**, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre »

